

Regards sur l'éducation 2010

PANORAMA



Regards sur l'éducation 2010 : Panorama

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

ISBN 978-92-64-08650-0 (imprimé)
ISBN 978-92-64-08771-2 (PDF)
ISBN 978-92-64-08772-9 (HTML)

Publié en anglais : *Highlights from Education at a Glance 2010*

Crédits photo : Couverture © Blue jean images/Getty Images.

Images : pp. 10-35 © Jeffrey Coolidge/The Image Bank/Getty Images.
pp. 36-49 © Tom Grill/Photographer's Choice RF/Getty Images.
pp. 50-67 © Julia Smith/Riser/Getty Images.
pp. 68-79 © Image Source/Image Source/Getty Images.
pp. 80-87 © Digital Vision/Getty Images.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2010

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Regards sur l'éducation 2010 : Panorama offre au lecteur un accès convivial à la série de statistiques, comparables à l'échelle internationale, recueillies par l'OCDE dans le domaine de l'éducation.

Comme son intitulé le laisse entendre, ce document s'inspire de Regards sur l'éducation 2010, la publication phare de l'OCDE dédiée aux statistiques de l'éducation. Toutefois, il se différencie de cette publication à un certain nombre d'égards, notamment par sa structure qui comprend cinq sections consacrées aux thèmes suivants :

- **Niveaux de formation et effectifs scolarisés** : cette section examine les niveaux de formation de la population en général, les modes et lieux de scolarisation des jeunes et l'efficacité de leur transition vers le monde du travail, les études à l'étranger et les obstacles d'ordre social à la formation.
- **Les avantages économiques de l'éducation** : cette section étudie dans quelle mesure la formation est une source de gains économiques pour les individus, sous la forme de revenus plus élevés et de taux de chômage plus faibles, et comment ces avantages incitent les personnes et les sociétés à investir dans la formation.
- **Le financement de l'éducation** : cette section examine les dépenses consacrées par les pays à l'éducation, le rôle des dépenses privées, les postes auxquels les dépenses d'éducation sont affectées et si le retour sur investissement est positif pour les pays.
- **L'environnement scolaire** : cette section examine le temps que les enseignants passent sur leur lieu de travail et le temps qu'ils consacrent à l'enseignement, la taille des classes, les traitements des enseignants ainsi que l'âge et la répartition par sexe de ce personnel.
- **Le droit au libre choix de l'établissement et l'influence des parents** : cette section examine dans quelle mesure les parents peuvent choisir l'établissement de leur enfant, de quelle manière l'autonomie de l'établissement donne un véritable sens à ce choix, ainsi que le rôle joué par les parents dans la gouvernance des établissements.

En général, cette publication utilise la terminologie employée dans Regards sur l'éducation. Toutefois, cette terminologie a été simplifiée par endroits. Le lecteur qui souhaite en savoir plus est invité à consulter le Guide du lecteur.

Les tableaux et graphiques se trouvant dans le présent volume signalent tous un hyperlien dynamique ou StatLink, qui oriente le lecteur vers un site Internet où les données correspondantes sont accessibles sous le format Excel™. En outre, il est parfois fait référence dans le texte à des graphiques et des tableaux qui se trouvent dans l'édition 2010 de Regards sur l'éducation. Il est en général possible d'accéder à cette documentation via les StatLinks précisés en bas des tableaux et graphiques dans l'indicateur correspondant ou sur le site www.oecd.org/edu/eag2010.

Le lecteur qui souhaite des informations complémentaires au sujet des travaux de l'OCDE dans le domaine de l'éducation est invité à visiter le site www.oecd.org/edu.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Guide du lecteur | 7 |
| 1. Niveaux de formation et effectifs scolarisés | 11 |
| Quel est le niveau de formation des adultes ? | 12 |
| Qui a accès à l'éducation ? | 14 |
| Combien d'élèves du secondaire accèdent à l'enseignement supérieur ? | 16 |
| Combien de jeunes sont diplômés de l'enseignement supérieur ? | 18 |
| Combien d'étudiants obtiennent leur diplôme au-delà de l'âge habituel ? | 20 |
| Combien d'étudiants quittent l'enseignement supérieur sans diplôme ? | 22 |
| Avec quel succès les étudiants passent-ils de la formation à la vie active ? | 24 |
| Les effets de la crise sur l'entrée dans la vie active | 26 |
| Combien d'adultes participent à des activités de formation ? | 28 |
| Combien d'adultes s'informent sur les possibilités de formation ? | 30 |
| Combien d'étudiants partent suivre une formation à l'étranger ? | 32 |
| Dans quels pays les étudiants vont-ils suivre une formation ? | 34 |
| 2. Les avantages économiques et sociaux de l'éducation | 37 |
| Quels avantages salariaux pour les diplômés du supérieur ? | 38 |
| Quel est l'impact du niveau de formation sur les taux d'emploi ? | 40 |
| Quels facteurs incitent les individus à investir dans l'éducation ? | 42 |
| Quels facteurs incitent la société à investir dans l'éducation ? | 44 |
| Combien les diplômés coûtent-ils aux employeurs ? | 46 |
| Quels sont les avantages sociaux de l'éducation ? | 48 |
| 3. Le financement de l'éducation | 51 |
| Quel est le montant des dépenses par élève/étudiant ? | 52 |
| Les dépenses par élève/étudiant ont-elles augmenté ? | 54 |
| Quelle part de leur richesse nationale les pays consacrent-ils à l'éducation ? | 56 |
| Quelle part des dépenses publiques est consacrée à l'éducation ? | 58 |
| Quel est le rôle des dépenses privées ? | 60 |
| Le montant des frais de scolarité des étudiants dans l'enseignement supérieur | 62 |
| À quoi les fonds destinés à l'éducation sont-ils utilisés ? | 64 |
| Que représentent les variations des dépenses consacrées aux coûts salariaux ? | 66 |
| 4. L'environnement scolaire | 69 |
| Combien de temps les élèves passent-ils en classe ? | 70 |
| Combien y a-t-il d'élèves par classe ? | 72 |
| Combien les enseignants gagnent-ils ? | 74 |

| | |
|---|-----------|
| Quel est le temps de travail des enseignants ? | 76 |
| Qui sont les enseignants ? | 78 |
| 5. Section spéciale : droit au libre choix de l'établissement et influence des parents | 81 |
| Quels choix s'offrent aux parents en matière d'établissements d'enseignement ? . . . | 82 |
| Les établissements sont-ils très réglementés ou autonomes ? | 84 |
| Les parents peuvent-ils influencer sur les structures d'éducation de leur enfant ?..... | 86 |
| Note statistique | 89 |

Ce livre contient des...



StatLinks 

**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.
Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre
navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet,
il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Guide du lecteur

Cette section présente une partie de la terminologie utilisée dans cette publication et explique de quelle manière les lecteurs peuvent utiliser les liens indiqués pour obtenir des informations supplémentaires.

Niveaux d'enseignement

Les systèmes d'éducation varient considérablement d'un pays à l'autre, notamment en ce qui concerne l'âge auquel les élèves – en règle générale – débutent et finissent chaque niveau de scolarité, la durée des cycles d'études, les enseignements dispensés aux élèves et les connaissances que ces derniers sont censés acquérir. Ces variations compliquent beaucoup l'élaboration de statistiques comparables à l'échelle internationale dans le domaine de l'éducation. C'est pourquoi les Nations Unies ont créé une Classification internationale type de l'éducation (CITE), qui offre à la fois une base pour comparer les différents systèmes d'éducation et une terminologie normalisée.

Dans le tableau ci-dessous, on a présenté ce système de classification et expliqué à quoi correspond chaque niveau d'enseignement. Le lecteur notera que la présente publication emploie une terminologie légèrement simplifiée, qui se différencie de celle qui est utilisée aussi bien dans la CITE que dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation*. Le tableau indique les expressions équivalentes dans les deux publications ainsi que dans la CITE, de même que les définitions de toutes ces rubriques.

| Terminologie utilisée pour décrire les niveaux d'enseignement dans l'édition 2010 de <i>Regards sur l'éducation</i> <i>Catégories retenues dans la CITE (et sous-catégories)</i> | Terminologie généralement utilisée dans la présente publication |
|--|---|
| Enseignement préprimaire <i>CITE 0</i> | Enseignement préprimaire Première étape de l'instruction organisée, conçue pour préparer les très jeunes enfants au milieu scolaire. Âge minimum d'accès : 3 ans. |
| Enseignement primaire <i>CITE 1</i> | Enseignement primaire Conçu pour donner un solide enseignement de base en lecture, en écriture et en calcul, et inculquer des connaissances élémentaires dans quelques autres disciplines. Âge d'accès : entre 5 et 7 ans. Durée : 6 ans. |
| Enseignement secondaire, premier cycle <i>CITE 2 (sous-catégories : le niveau 2A prépare les élèves à la poursuite d'études générales et débouche sur le niveau 3A; le niveau 2B a une finalité professionnelle plus marquée, conduisant au niveau 3B; le niveau 2C prépare à accéder au marché du travail).</i> | Enseignement secondaire, premier cycle Il complète l'enseignement de base et est d'ordinaire davantage structuré en disciplines et assuré par des enseignants plus spécialisés. L'entrée se fait normalement au terme de six ans d'enseignement primaire; sa durée est de 3 ans. Dans certains pays, la fin de ce niveau marque la fin de l'enseignement obligatoire. |
| Enseignement secondaire, deuxième cycle <i>CITE 3 (sous-catégories : le niveau 3A prépare les élèves à des études de niveau universitaire au niveau 5A; le niveau 3B prépare les élèves à accéder à un enseignement supérieur à finalité professionnelle au niveau 5B; le niveau 3C prépare les élèves à accéder au marché du travail ou à une formation post-secondaire, non supérieure, CITE 4).</i> | Enseignement secondaire, deuxième cycle L'enseignement est encore plus fortement spécialisé par discipline que dans le premier cycle du secondaire, les enseignants possédant des diplômes d'un niveau plus élevé. En règle générale, les élèves sont censés avoir accompli 9 années d'études ou achevé l'enseignement secondaire du premier cycle avant d'accéder à ce niveau et ils sont en général âgés de 15 ou 16 ans. |

| Terminologie utilisée pour décrire les niveaux d'enseignement dans l'édition 2010 de <i>Regards sur l'éducation</i> <i>Catégories retenues dans la CITE (et sous-catégories)</i> | Terminologie généralement utilisée dans la présente publication |
|---|---|
| <p>Enseignement post-secondaire, non tertiaire CITE 4 (sous-catégories : le niveau 4A doit préparer les élèves à accéder à des formations de l'enseignement tertiaire (ou « supérieur »), à la fois de niveau universitaire et à finalité professionnelle; le niveau 4B en règle générale prépare les élèves à entrer dans la vie active).</p> | <p>Enseignement post-secondaire, non supérieur D'un point de vue national, les formations à ce niveau peuvent être rattachées soit à l'enseignement secondaire du deuxième cycle, soit à l'enseignement post-secondaire, mais du point de vue des comparaisons internationales, leur situation est moins nette. Les contenus d'enseignement de ces cursus peuvent ne pas être d'un niveau beaucoup plus avancé que dans le deuxième cycle du secondaire et sont sans aucun doute d'un niveau inférieur à ceux de l'enseignement supérieur. L'accès à ce niveau exige en règle générale d'avoir achevé un enseignement secondaire du deuxième cycle. La durée de cet enseignement représente d'ordinaire entre six mois et deux ans d'études à temps plein.</p> |
| <p>Enseignement tertiaire CITE 5 (sous-catégories 5A et 5B, voir ci-dessous)</p> | <p>Enseignement supérieur Le niveau 5 de la CITE est le premier stade de l'enseignement supérieur (le second – CITE 6 – suppose une recherche de haut niveau). Au niveau 5, il est souvent plus utile d'établir une distinction entre deux sous-catégories : le niveau 5A qui correspond aux formations plus longues et plus théoriques, et le niveau 5B où les formations sont plus courtes et ont une orientation plus pratique. Il convient de noter cependant que dans la mesure où l'enseignement supérieur se différencie considérablement d'un pays à l'autre, la ligne de démarcation entre ces deux sous-catégories n'est pas toujours très nette.</p> |
| <p>Enseignement tertiaire de type A CITE 5A</p> | <p>Enseignement de niveau universitaire Les cursus « longs » ont des contenus théoriques et visent à préparer les étudiants à accéder à des programmes de recherche approfondis ou à l'exercice de professions exigeant un haut niveau de compétences comme la médecine ou l'architecture. L'accès à ces cursus est précédé de 13 années d'études, les étudiants sont en général tenus d'avoir terminé le deuxième cycle du secondaire ou un enseignement post-secondaire non supérieur. La durée de ces cursus représente au moins trois (mais plus souvent quatre) années d'études à temps plein.</p> |
| <p>Enseignement tertiaire de type B CITE 5B</p> | <p>Enseignement supérieur professionnalisant Les cursus « courts » sont de nature plus pratique ou sont axés sur l'acquisition des compétences dont les étudiants ont besoin pour exercer immédiatement des métiers spécifiques. L'accès à ces cursus est précédé de 13 années d'études; la maîtrise de disciplines spécifiques étudiées au niveau 3B ou 4A peut être exigée des étudiants. La durée de ce cursus représente au moins deux années d'études à temps plein mais trois années est une durée plus courante.</p> |
| <p>Programmes de recherche de haut niveau CITE 6</p> | <p>Programmes de recherche de haut niveau Seconde étape de l'enseignement supérieur. Ces cursus sont consacrés à des études approfondies et à des travaux de recherche originaux.</p> |

Pour accéder aux définitions complètes et à l'ensemble des explications concernant la CITE, consulter : *Classifying Education Programmes: Manual for ISCED-97, Implementation in OECD Countries* (1999).

Pays couverts

Pays membres ou partenaires de l'OCDE : les données publiées dans ce volume couvrent les 31 pays qui étaient membres de l'OCDE au mois de juin 2010 ainsi qu'un certain nombre de pays et de territoires partenaires dont les noms sont indiqués en italique.

Belgique : les données relatives à la Belgique peuvent ne s'appliquer qu'à la seule Communauté flamande ou qu'à la seule Communauté française. En pareil cas, le texte et les graphiques indiquent Belgique (Fl.) pour la Communauté flamande et Belgique (Fr.) pour la Communauté française.

UE19 : les pays de l'Union européenne avant l'élargissement de l'Union en 2004 plus les quatre pays d'Europe de l'Est membres de l'OCDE, à savoir : la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque.

UE25 : les 25 membres de l'Union européenne à la suite de l'élargissement en 2004 (à l'exclusion donc de la Roumanie et de la Bulgarie, qui ont adhéré en 2007).

Notes relatives aux tableaux et graphiques

Voir l'indicateur correspondant dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* ou cliquer sur l'hyperlien indiqué dans la source.

Symboles remplaçant les données manquantes

Un certain nombre de symboles sont employés dans les tableaux et graphiques pour signaler les données manquantes :

- a** Les données ne sont pas applicables car la catégorie ne peut pas être considérée.
- c** Les observations sont trop peu nombreuses pour qu'il soit possible de calculer des estimations fiables (autrement dit, les données portent sur moins de 3 % des élèves ou le nombre d'établissements est trop faible pour qu'il soit possible de faire des déductions valables). Néanmoins, ces valeurs sont incluses dans le calcul des moyennes.
- m** Les données ne sont pas disponibles. Parfois, les données sont comprises dans d'autres catégories.
- n** L'ordre de grandeur est négligeable ou nul.





1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

| | |
|--|----|
| Quel est le niveau de formation des adultes ?..... | 12 |
| Qui a accès à l'éducation ? | 14 |
| Combien d'élèves du secondaire accèdent à l'enseignement supérieur ? | 16 |
| Combien de jeunes sont diplômés de l'enseignement supérieur ? | 18 |
| Combien d'étudiants obtiennent leur diplôme au-delà de l'âge habituel ?..... | 20 |
| Combien d'étudiants quittent l'enseignement supérieur sans diplôme ? | 22 |
| Avec quel succès les étudiants passent-ils de la formation à la vie active ? | 24 |
| Les effets de la crise sur l'entrée dans la vie active | 26 |
| Combien d'adultes participent à des activités de formation ? | 28 |
| Combien d'adultes s'informent sur les possibilités de formation ?.... | 30 |
| Combien d'étudiants partent suivre une formation à l'étranger ?.. | 32 |
| Dans quels pays les étudiants vont-ils suivre une formation ? | 34 |

Quel est le niveau de formation des adultes ?

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 29 % des adultes ne sont pas allés au-delà de l'enseignement primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire, 44 % d'entre eux ont terminé leurs études secondaires et 28 % d'entre eux ont suivi des études supérieures.
- Le diplôme de fin d'études secondaires est devenu la norme chez les jeunes dans les pays de l'OCDE avec des taux sensiblement plus élevés que pour les adultes plus âgés.
- Parmi les jeunes adultes, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur a également progressé pour atteindre 35 % des 25-34 ans.

Description

L'instruction est importante à la fois pour le présent, puisqu'elle dote chacun des savoirs et savoir-faire nécessaires pour jouer un rôle à part entière et efficace dans la société, et pour l'avenir puisqu'elle contribue à enrichir les connaissances scientifiques et culturelles. Cet indicateur montre le niveau d'études atteint par les adultes, mesure qui est souvent utilisée comme valeur indicative du « capital humain » ou des compétences disponibles au sein de la population et de la main-d'œuvre d'un pays.

Résultats

Dans 25 pays de l'OCDE, tout comme en Estonie, en Fédération de Russie, en Israël et en Slovaquie, 60 % ou plus de l'effectif total d'adultes (âgés de 25 à 64 ans) ont terminé au moins le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Toutefois, cette situation varie entre les pays. Par exemple, au Mexique, au Portugal, en Turquie et au Brésil, cette proportion ne représente pas plus d'un tiers des adultes.

La comparaison des niveaux de formation chez les adultes les plus jeunes (25-34 ans) et les plus âgés (55-64 ans) révèle une augmentation sensible du pourcentage d'individus qui ont au moins terminé leurs études secondaires. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la proportion de jeunes adultes qui sont allés au moins au terme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est de 22 points de pourcentage supérieure à celle des adultes plus âgés ayant atteint le même niveau (80 % contre 58 %). Cette progression a été particulièrement forte en Belgique, au Chili, en Corée, en Espagne, en Grèce, en Irlande, en Italie et au Portugal où la proportion de diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire a augmenté d'au moins 30 points de pourcentage.

Les différences de niveau de formation sont moins marquées entre les groupes d'âge dans les pays où le niveau de formation est élevé dans l'ensemble de la population adulte. Dans les 12 pays de l'OCDE où plus de 80 % des adultes ont au moins terminé leurs études secondaires, le taux d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie seulement de 12 points de pourcentage en moyenne entre la génération des jeunes adultes et celle des adultes plus âgés. En Allemagne et aux États-Unis, la proportion d'individus ayant un niveau de formation au moins égal au deuxième cycle du secondaire est pratiquement équivalente dans tous les groupes d'âge. Dans d'autres pays où la marge d'amélioration est plus grande, l'élévation du niveau de formation entre ces deux groupes d'âge est plus sensible, mais la situation varie considérablement d'un pays à l'autre.

Ainsi, la différence de proportion d'individus titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires entre les deux groupes d'âges s'établit à 6 points de pourcentage en Norvège, mais atteint 57 points de pourcentage en Corée.

Dans la quasi-totalité des pays, les diplômés de l'enseignement supérieur sont plus nombreux parmi les jeunes adultes que parmi ceux sur le point de prendre leur retraite. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 28 % des adultes sont diplômés de l'enseignement supérieur, mais parmi les jeunes adultes, ce niveau s'élève à 35 %, contre 20 % chez les adultes plus âgés. Le développement de l'enseignement supérieur varie sensiblement d'un pays à l'autre. En Corée, en Irlande et au Japon, la différence de proportion de diplômés de l'enseignement supérieur entre les plus jeunes et les plus âgés atteint ou dépasse 25 points de pourcentage.

Tendances

Ces dix dernières années, l'évolution très sensible du niveau de formation se concentre aux niveaux le plus faible et le plus élevé de qualification, avec une baisse du nombre d'individus n'ayant pas terminé leurs études secondaires et une augmentation du nombre d'individus diplômés de l'enseignement supérieur (voir le tableau A1.4 dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation*). Entre 1998 et 2008, le pourcentage d'individus n'ayant pas terminé leurs études secondaires est passé de 37 % à 29 %, tandis que le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur grimpa de 21 % à 28 %. La proportion de diplômés de l'enseignement secondaire et post-secondaire non supérieur est restée pratiquement inchangée, passant de 42 % à 44 %.

Définitions

Les données relatives à la population et aux niveaux de formation proviennent des bases de données de l'OCDE et d'Eurostat, qui sont établies à partir des enquêtes nationales sur la population active.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/8888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A1).

Parmi les domaines couverts figurent :

- L'évolution du niveau de formation des adultes, selon le sexe.
- La croissance potentielle de la population des diplômés de l'enseignement supérieur.

D'autres données sur les différences existant selon les sexes dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur sont disponibles en ligne dans l'indicateur A1 à l'adresse www.oecd.org/edu/eag2010.

Autres publications de l'OCDE

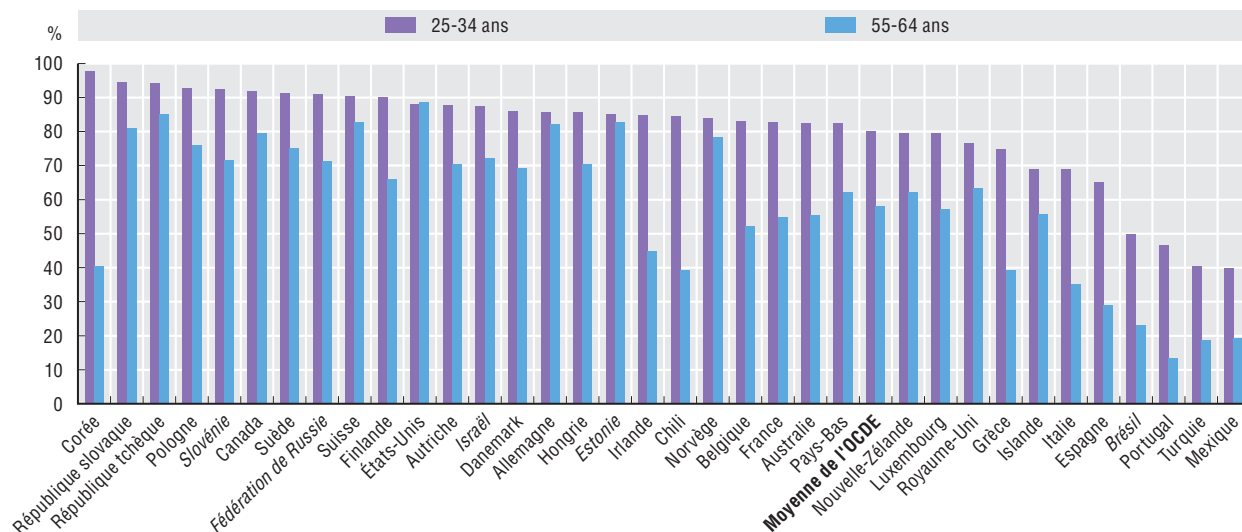
Reviews of National Policies for Education (série).

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Quel est le niveau de formation des adultes ?

Graphique 1.1. **Population ayant au moins un niveau de formation secondaire du deuxième cycle, 2008**

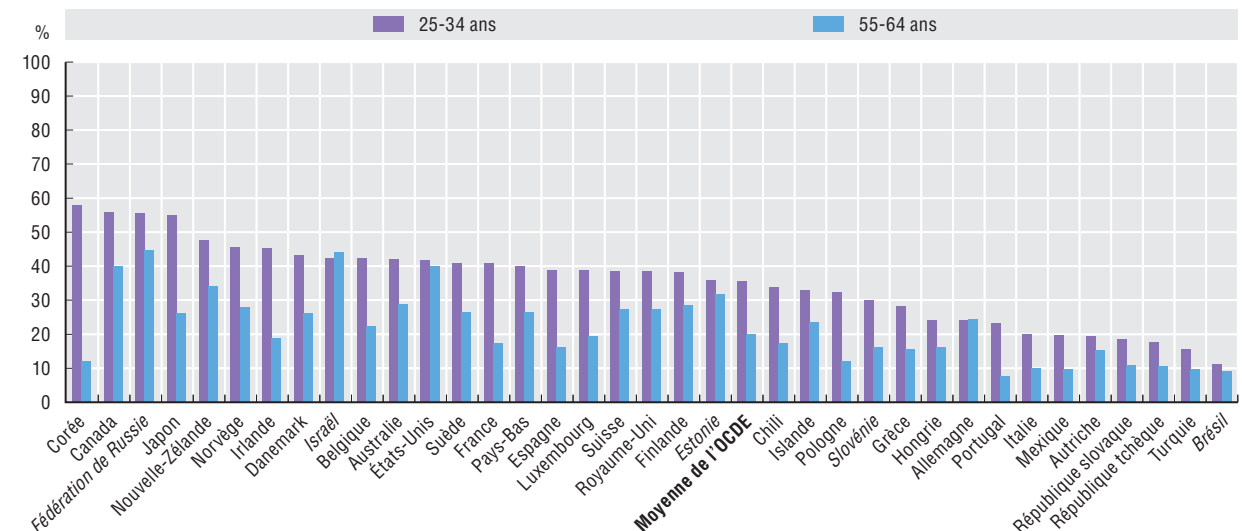
Ce graphique met en évidence le pourcentage des adultes de 25 à 34 ans et de 55 à 64 ans qui sont allés au moins au terme des études secondaires. Du fait du développement rapide de l'éducation ces dernières décennies, les jeunes ont en général un niveau de formation plus élevé que leurs aînés.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A1.2a, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>.

Graphique 1.2. **Population ayant un niveau de formation supérieure, 2008**

Ce graphique met en évidence le pourcentage des adultes de 25 à 34 ans et de 55 à 64 ans qui sont allés au terme d'un cycle d'études supérieures.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A1.3a, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316609>.

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Qui a accès à l'éducation ?

- Dans la plupart des pays de l'OCDE, la quasi-totalité de la population bénéficie au moins de 12 années d'enseignement scolaire.
- Dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, plus de 70 % des enfants de 3-4 ans sont scolarisés dans le circuit préprimaire ou primaire.
- Entre 1995 et 2008, les taux de scolarisation des individus âgés de 20 à 29 ans ont augmenté de 7.7 points de pourcentage.

Description

Il est essentiel pour le développement économique et social que les populations aient un bon niveau d'instruction; c'est pourquoi les sociétés ont réellement intérêt à s'assurer que les enfants et les adultes aient accès à un large éventail de possibilités de formation. Cet indicateur examine l'accès à l'éducation et son évolution de 1995 à 2008. Il porte principalement sur le nombre de jeunes qui poursuivent leurs études à l'issue de l'enseignement obligatoire.

Résultats

En Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Hongrie, en Irlande, en Islande, en Italie, au Japon, en Norvège, aux Pays-Bas, en Suède et en Estonie, au moins 90 % des élèves sont scolarisés pendant au minimum 14 ans. La scolarisation ne dure cependant que 11 ans en Corée, aux États-Unis, en Grèce et au Mexique, et 10 et 7 ans au Chili et en Turquie, respectivement. En moyenne, un enfant a plus de chances de suivre un enseignement scolaire à l'âge de 4 ans dans l'UE19 que dans d'autres pays de l'OCDE. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la scolarisation totale (c'est-à-dire supérieure à 90 %) commence entre l'âge de 5 et 6 ans. Cependant, dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, au moins 70 % des enfants de 3-4 ans ont accès à une forme ou une autre d'activité éducative préprimaire ou primaire (voir le tableau C1.1 dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation*).

L'âge de la fin de l'obligation scolaire va de 14 ans en Corée, au Portugal, en Turquie et en Slovaquie, à 18 ans en Allemagne, en Belgique, dans certaines provinces du Canada, au Chili, en Hongrie et aux Pays-Bas. Dans la plupart des pays membres ou partenaires de l'OCDE, les taux de scolarisation fléchissent progressivement au cours des dernières années du deuxième cycle du secondaire. Plus de 20 % des 15-19 ans ne poursuivent pas d'études en Autriche, au Canada, au Chili, au Luxembourg, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, en Turquie ainsi qu'au Brésil, en Fédération de Russie et en Israël.

Les taux de scolarisation des individus âgés de 20 à 29 ans donnent essentiellement la mesure des effectifs de l'enseignement supérieur (il y a lieu de signaler toutefois que les taux de scolarisation de l'enseignement supérieur peuvent être surestimés dans les pays qui accueillent de fortes proportions d'étudiants en mobilité internatio-

nale). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le taux de scolarisation de ce groupe d'âge était de 25 % en 2008. Il atteignait ou dépassait 30 % en Australie, au Danemark, en Finlande, en Islande, en Pologne, en Suède et en Slovaquie.

Tendances

Entre 1995 et 2008, les taux de scolarisation sont passés de 73 % à 81 % en moyenne dans le groupe d'âge des 15-19 ans. Une tendance similaire s'observe chez les individus âgés de 20 à 29 ans qui sont en grande partie inscrits dans l'enseignement supérieur : leurs taux de scolarisation ont augmenté entre 1995 et 2008 dans tous les pays de l'OCDE, sauf au Portugal. Cette augmentation est égale ou supérieure à 12 points de pourcentage en Corée, en Finlande, en Grèce, en Hongrie, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, en République tchèque et en Suède. Elle est particulièrement marquée en Grèce, en Hongrie et en République tchèque, pays qui figuraient aux dernières places au début de la période de référence. Au cours des 5 dernières années, les taux de scolarisation des 15-19 ans comme ceux des 20-29 ans se sont stabilisés dans un tiers environ des pays dont les données sont disponibles. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, la scolarisation quasi généralisée peut expliquer ce constat.

Définitions

Les données relatives à l'année scolaire 2007-08 sont fondées sur l'exercice UOE de collecte de statistiques de l'enseignement auquel l'OCDE procède chaque année. Sauf indication contraire, les chiffres sont calculés en personnes physiques et aucune distinction n'est faite entre les études à temps plein et à temps partiel.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

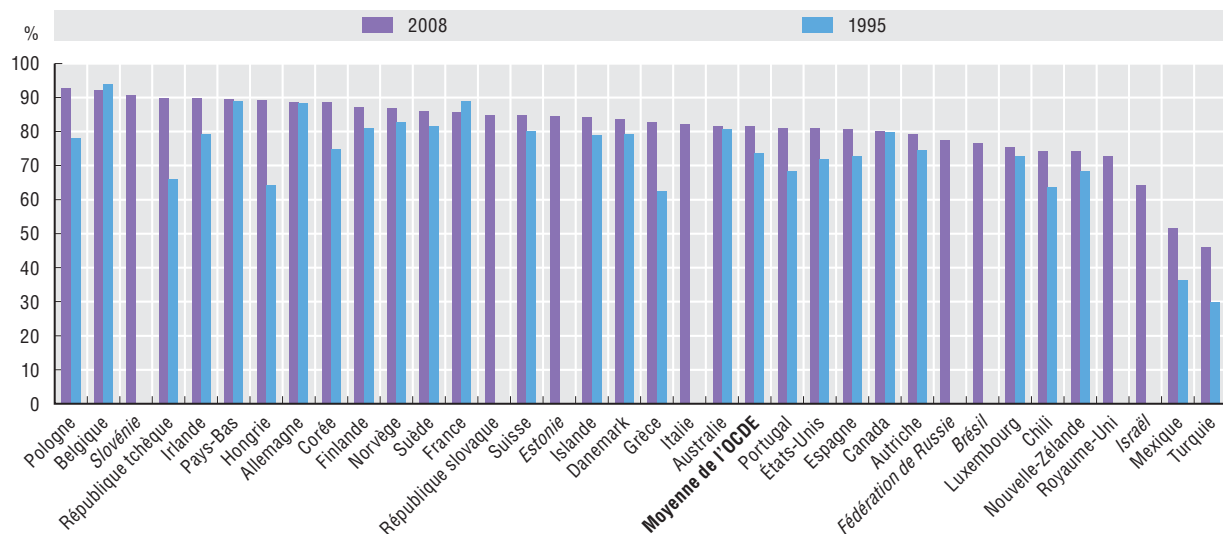
Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur C1).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur par type d'établissement ou mode de scolarisation.
- Les caractéristiques de la transition entre les âges de 15 et 20 ans, selon le niveau d'enseignement.
- L'espérance de scolarisation.

Graphique 1.3. **Taux de scolarisation de la population âgée de 15 à 19 ans (1995, 2008)**

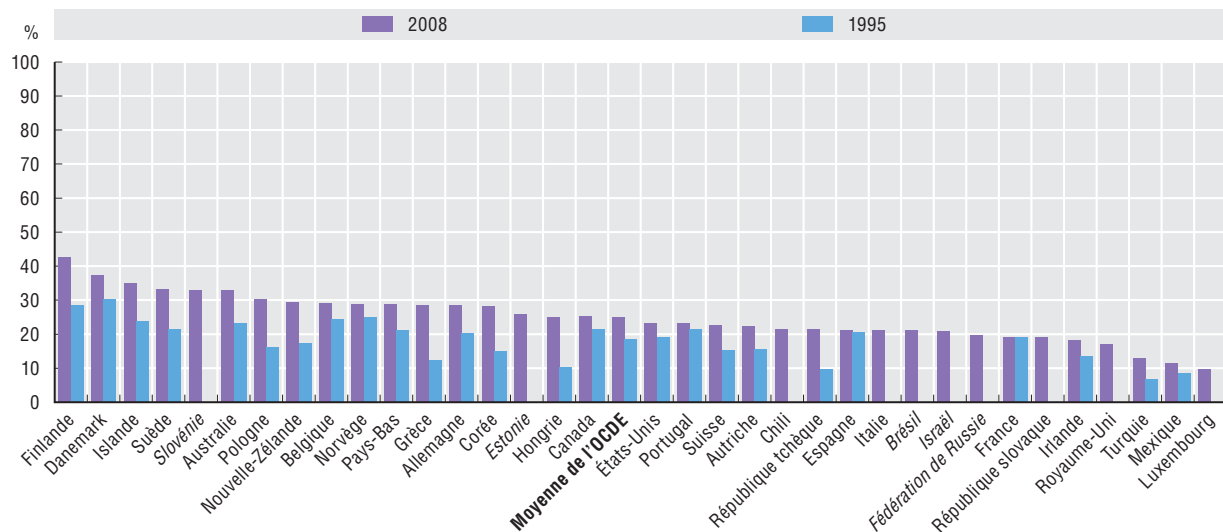
Ce graphique met en évidence l'augmentation ou la diminution du pourcentage des jeunes âgés de 15 à 19 ans scolarisés à temps plein ou à temps partiel.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau C1.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316932>.

Graphique 1.4. **Taux de scolarisation de la population âgée de 20 à 29 ans (1995, 2008)**

Ce graphique met en évidence l'augmentation ou la diminution du pourcentage des jeunes âgés de 20 à 29 ans scolarisés à temps plein ou à temps partiel.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau C1.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316932>.

- Depuis 1995, le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires a progressé de 7 points de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE dont les données sont comparables.
- Dans les pays de l'OCDE, les filles sont désormais plus susceptibles que les garçons d'arriver au terme de leurs études secondaires : la tendance historique s'est donc inversée.
- Le taux d'accès à l'enseignement universitaire a progressé de plus de 20 points de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE entre 1995 et 2008.

Description

Cet indicateur montre combien d'élèves vont au terme de l'enseignement secondaire et accèdent ensuite à une formation du supérieur. L'achèvement du deuxième cycle du secondaire ne garantit pas en soi que les élèves sont dotés des savoirs et savoir-faire de base nécessaires pour accéder au marché du travail ou entreprendre des études supérieures. Toutefois, les recherches ont montré que dans les pays de l'OCDE, les jeunes qui ne vont pas au terme du secondaire se heurtent à de sérieuses difficultés lorsqu'il leur faut trouver un emploi.

Résultats

Les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires dépassent les 70 % dans 22 des 26 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont comparables. Ils sont même égaux ou supérieurs à 90 % en Allemagne, en Corée, en Finlande, en Grèce, en Irlande, au Japon, en Norvège, au Royaume-Uni, en Suisse et en Israël. Les taux d'obtention des filles sont supérieurs à ceux des garçons dans pratiquement tous les pays membres ou partenaires de l'OCDE, à l'exception de la Suisse et de la Turquie. Les écarts les plus sensibles s'observent au Danemark, en Espagne, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, au Portugal et en Slovaquie, où les taux féminins sont supérieurs de plus de 10 points de pourcentage aux taux masculins (voir le tableau A2.1 dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Dans la plupart des pays, le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est conçu pour préparer les élèves à accéder à une formation de type universitaire (formations supérieures de type A). (En Allemagne, en Suisse et en Slovaquie, cependant, les élèves sont plus susceptibles d'être diplômés des filières de l'enseignement qui débouchent sur des formations professionnalisantes du supérieur ou formations supérieures de type B.) En dépit de cela, la comparaison révèle des écarts considérables entre les pays concernant le nombre de jeunes diplômés de l'enseignement secondaire qui entament réellement une formation supérieure. En Belgique, au Chili, en Finlande, en Grèce, en Irlande, en Italie, au Japon ainsi qu'en Estonie et en Israël, une différence sensible (de plus de 20 points de pourcentage) s'observe par exemple entre le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires et le taux réel d'accès à l'enseignement universitaire. Ce qui signifie qu'un grand nombre des jeunes gens qui pourraient aller à l'université ne le font pas. Il convient de noter que la structure même des systèmes d'enseignement nationaux, tels que la prépondérance des formations professionnalisantes, ainsi que l'obligation d'accomplir le service militaire, jouent un rôle certain dans l'explication de certaines de ces variations.

En Australie, en Autriche, en Islande, en Norvège et en Suisse ainsi qu'en Fédération de Russie et en Slovaquie, le nombre de jeunes gens diplômés de l'enseignement secondaire est significativement inférieur à celui de ceux débutant une formation de type universitaire. Pour certains pays, notamment l'Australie, l'Autriche, l'Islande, la Norvège et la Suisse, cette apparente anomalie s'explique en grande partie par la présence d'étudiants en mobilité internationale. Lorsque l'on omet les données relatives à ces étudiants, le taux d'accès à l'enseignement universitaire chute, par exemple, de 26 points de pourcentage en Australie (voir le graphique A2.5 dans *Regards sur l'éducation 2010*). En Suisse, en Fédération de Russie et en Slovaquie, l'explication peut résider dans le fait qu'un certain nombre de diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ont initialement opté pour l'enseignement supérieur professionnalisant mais se sont ensuite orientés vers une formation de niveau universitaire.

Tendances

Le taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires a progressé de 7 points de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE dont les données sont comparables entre 1995 et 2008. Le taux d'accès à l'enseignement universitaire a augmenté également de manière substantielle (près de 20 points de pourcentage).

Définitions

Les données relatives à l'année scolaire 2007-08 sont fondées sur l'exercice UOE de collecte de statistiques de l'éducation, auquel l'OCDE a procédé en 2009. Les taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires sont des taux nets en ce qui concerne les années 2005-08, ceci représente le pourcentage estimé d'un groupe d'âge qui obtiendra un diplôme pour ces niveaux d'enseignement. Les taux bruts d'obtention de diplômes sont présentés pour les années 1995, 2000 à 2004 pour l'ensemble des pays. Pour calculer le taux net d'accès à l'enseignement supérieur pour un âge spécifique, on divise le nombre d'étudiants de cet âge s'inscrivant pour la première fois dans chaque type de filière du supérieur par l'effectif total de la population du groupe d'âge correspondant.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A2).

Parmi les domaines couverts figurent :

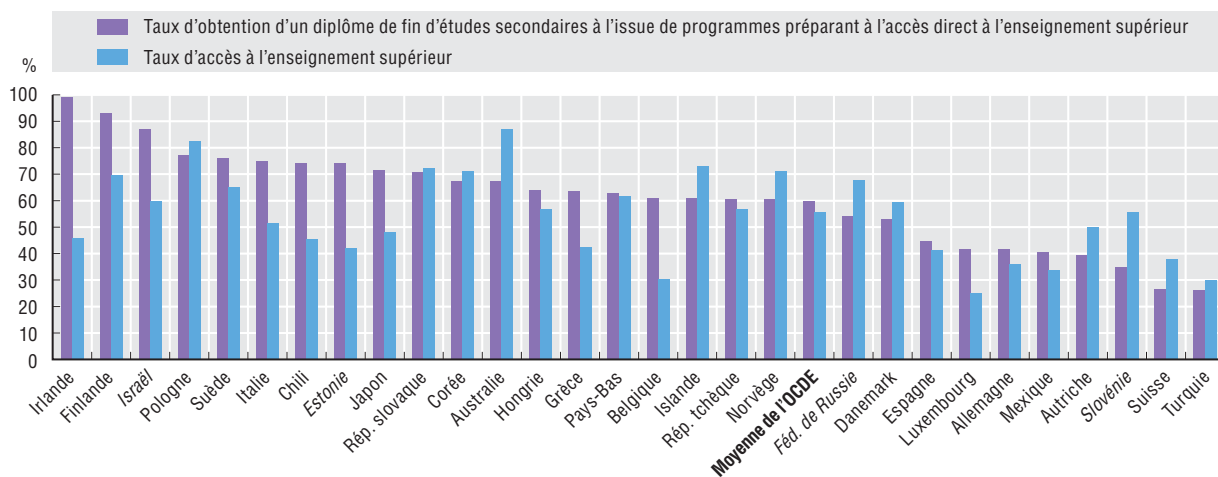
- Les taux actuels d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires et l'évolution tendancielle de ces taux.
- Les taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement post-secondaire non supérieur.
- Les taux d'accès à l'enseignement, selon les domaines d'étude.

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Combien d'élèves du secondaire accèdent à l'enseignement supérieur ?

Graphique 1.5. **Taux d'accès des titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires à l'enseignement de niveau universitaire, 2008**

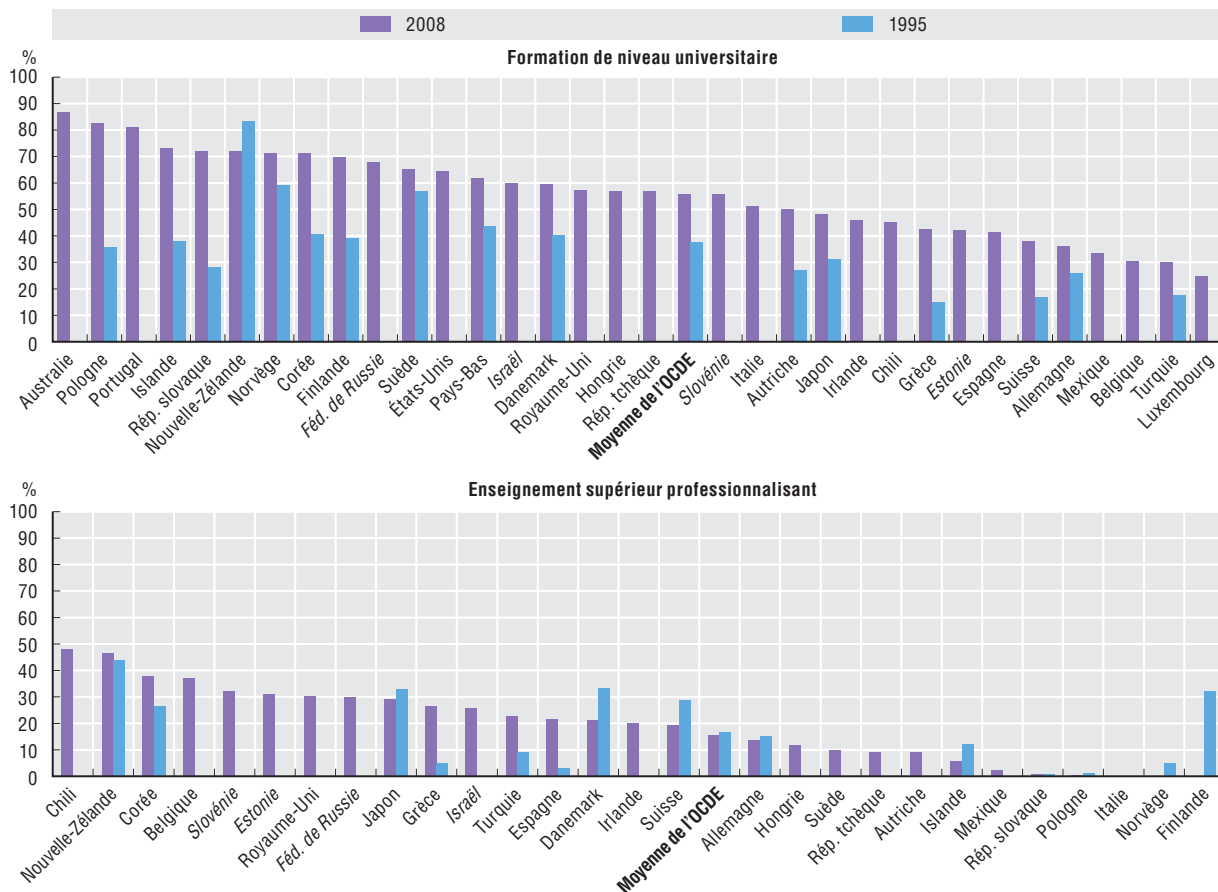
Ce graphique met en évidence le pourcentage de jeunes diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire qui poursuivent leurs études à un niveau universitaire. Dans quelques pays (notamment l'Australie), la proportion des seconds est supérieure à celle des premiers, une apparente anomalie qui peut s'expliquer par le nombre important d'étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement de niveau universitaire.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableaux A2.1 et A2.3, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>.

Graphique 1.6. **Taux d'accès à l'enseignement supérieur (1995, 2008)**

Ces graphiques mettent en évidence la progression – ou non – du pourcentage de jeunes accédant à des études de niveau universitaire et de l'enseignement supérieur professionnalisant. Le taux d'accès a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A2.4, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>.

Combien de jeunes sont diplômés de l'enseignement supérieur ?

- En moyenne, 38 % des individus d'un groupe d'âge arrivent au terme de leurs études universitaires dans les 26 pays de l'OCDE dont les données sont comparables.
- Les taux d'obtention d'un diplôme ne représentent pas plus de 10 % au Luxembourg, mais ils sont égaux ou supérieurs à 45 % en Australie, au Danemark, en Finlande, en Islande, en Irlande, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, au Portugal et en République slovaque.
- Dans l'ensemble, les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes parmi les diplômés de l'enseignement universitaire : leur taux d'obtention d'un diplôme s'établit à 46 %, contre 30 % chez les hommes.

Description

Les taux d'obtention d'un diplôme du supérieur sont un indicateur du rythme auquel les pays produisent des connaissances de haut niveau. Les pays qui affichent des taux de diplômés d'études supérieures élevés sont également ceux qui ont le plus de chances de se doter ou de conserver une population active hautement qualifiée. Dans l'enseignement supérieur (dont la structure et les caractéristiques varient beaucoup selon les pays), les taux de diplômés dépendent à la fois du degré d'accès aux formations du supérieur et de la demande de personnel hautement qualifié sur le marché du travail.

Résultats

Les taux d'obtention d'un diplôme sont très variables d'un pays à l'autre. Au Luxembourg, 10 % ou moins des jeunes obtiennent un diplôme d'études de niveau universitaire (formation du supérieur de type A); en revanche, ces diplômés sont au moins 45 % en Australie, au Danemark, en Finlande, en Irlande, en Islande, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, au Portugal et en République slovaque (toutefois, les taux de certains pays qui accueillent un nombre plus élevé d'étudiants en mobilité internationale, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sont artificiellement gonflés du fait de la présence même de ces étudiants. Pour en savoir plus, voir le tableau A3.3 dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Les disparités dans les taux d'obtention d'un diplôme sont encore plus marquées entre les hommes et les femmes. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à obtenir des diplômes de niveau universitaire que les hommes (46 % contre 30 %). L'écart entre les sexes représente au moins 25 points de pourcentage en Finlande, en Pologne et en République slovaque et dépasse les 40 points de pourcentage en Islande. En Allemagne, au Luxembourg, au Mexique, en Suisse et en Turquie, les taux masculins et féminins sont plus comparables. Au Japon, les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les diplômés de l'enseignement universitaire.

Pour les 26 pays de l'OCDE disposant de données comparables, près de 10 % des jeunes sont diplômés de formations supérieures à finalité professionnelle (supérieures de type B). Les taux d'obtention d'un diplôme sont élevés – supérieurs à 20 % de l'effectif de jeunes – dans quelques pays de l'OCDE seulement, surtout au Canada, en Irlande, au Japon, en Nouvelle-Zélande et en Slovaquie. Au niveau le plus élevé de l'enseignement supérieur, environ 1.4 % des jeunes obtiennent des diplômes de formation à la recherche de haut niveau dans la zone OCDE. Cette proportion

dépasse les 2 % en Allemagne, en Finlande, au Portugal, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse (voir le tableau A3.3 dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation*).

Tendances

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les taux d'obtention d'un diplôme d'études de niveau universitaire ont augmenté de 21 points de pourcentage au cours des 13 dernières années, et une progression – souvent tout à fait sensible – s'observe dans pratiquement chaque pays pour lequel des données sont disponibles. Au Danemark, en Espagne, en Norvège et en Nouvelle-Zélande, les taux ont progressé davantage entre 1995 et 2000 qu'entre 2000 et 2008. En Nouvelle-Zélande, ce taux a même diminué depuis 2000, essentiellement à cause des variations des flux d'entrée et de sortie d'étudiants en mobilité internationale. Les progressions les plus marquées entre 2000 et 2008 s'observent en République tchèque et en Suisse, où les taux ont presque triplé. En Suisse, cette augmentation est liée à la création de nouvelles facultés de sciences appliquées. Une progression notable est également visible en Islande, en Italie, au Portugal et en Turquie.

Définitions

Les données relatives à l'année universitaire 2007-08 sont fondées sur l'exercice UOE de collecte de statistiques de l'éducation, auquel l'OCDE procède chaque année. Les diplômés du supérieur sont ceux qui obtiennent un diplôme universitaire, un diplôme ou titre professionnel ou encore un diplôme de recherche de haut niveau de type doctorat. Les taux nets d'obtention d'un diplôme représentent le pourcentage estimé d'un groupe d'âge qui achève des études supérieures (à ne pas confondre avec les taux d'achèvement qui représentent la proportion de personnes déjà scolarisées dans l'enseignement supérieur qui vont au terme de leur formation par opposition à la proportion de celles qui abandonnent leurs études – voir page 22). Les données présentées ici portent uniquement sur les personnes diplômées pour la première fois.

Informations sur les données concernant Israël :

<http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A3).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Les taux d'obtention d'un diplôme, selon le sexe.
- La répartition des diplômés, selon le domaine d'études.
- Le pourcentage de diplômés suivant le Processus de Bologne.

Autres publications de l'OCDE

Politiques et gestion de l'enseignement supérieur (revue).

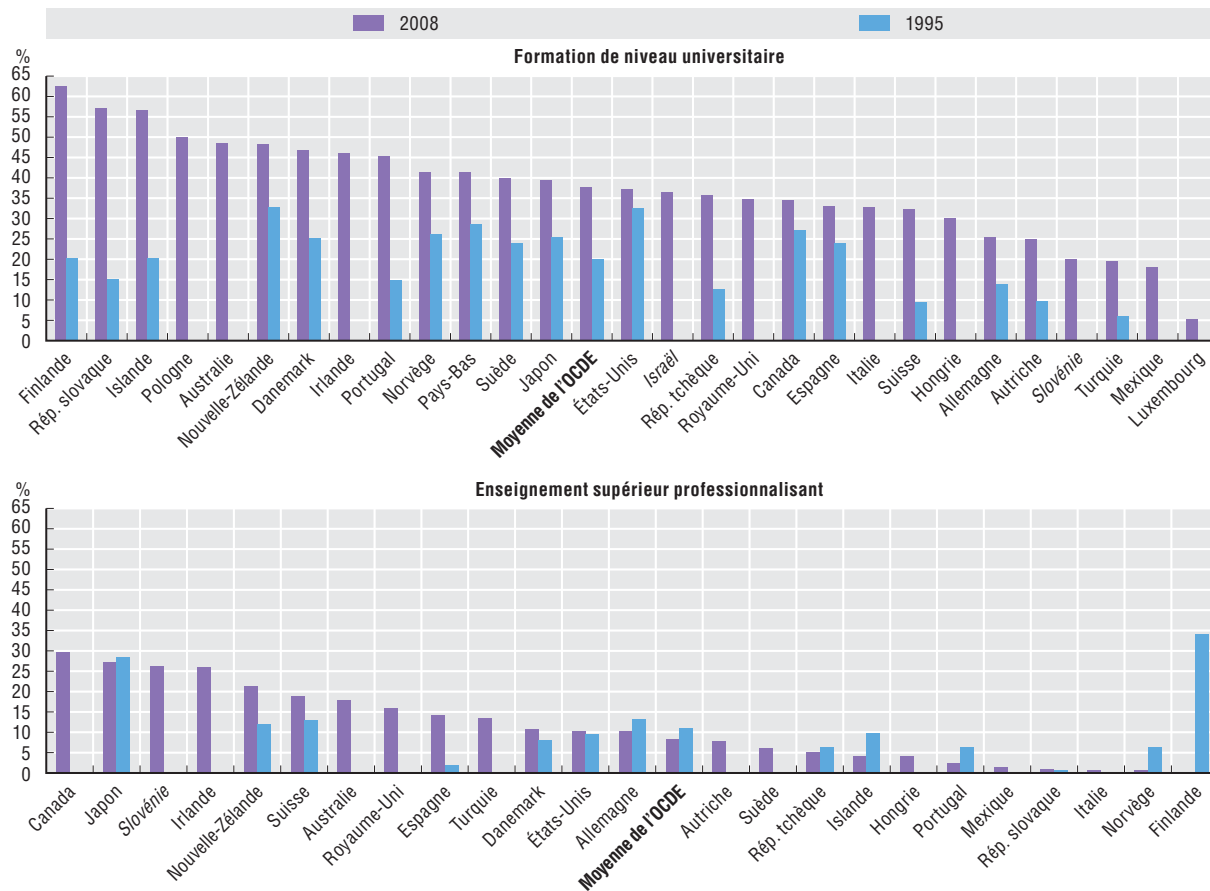
Examens de l'enseignement supérieur de l'OCDE (série d'examens nationaux).

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Combien de jeunes sont diplômés de l'enseignement supérieur ?

Graphique 1.7. **Taux d'obtention d'un diplôme sanctionnant une formation de niveau supérieur (1995, 2008)**

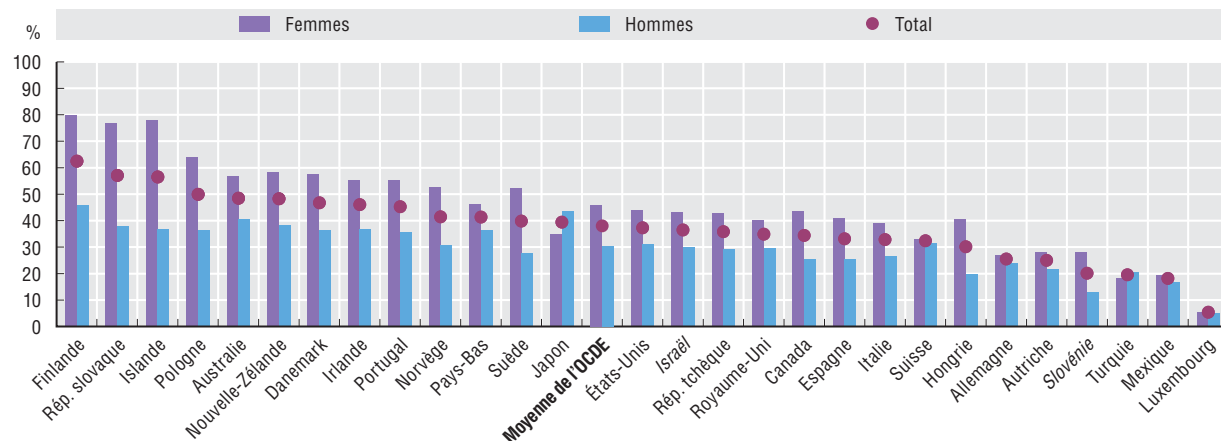
Ces graphiques mettent en évidence la progression – ou non – du pourcentage de jeunes qui obtiennent pour la première fois un diplôme sanctionnant une formation de niveau universitaire et de l'enseignement supérieur professionnalisant.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A3.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>.

Graphique 1.8. **Taux d'obtention d'un diplôme sanctionnant une formation de niveau universitaire, selon le sexe, 2008**

Ce graphique met en évidence le pourcentage d'hommes et de femmes qui obtiennent pour la première fois un diplôme sanctionnant une formation de niveau universitaire.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A3.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>.

Combien d'étudiants obtiennent leur diplôme au-delà de l'âge habituel ?

- Au Danemark, en Finlande, en Islande et en Norvège, au moins 10 % des étudiants obtenant leur diplôme de fin d'études secondaires ont plus de 25 ans.
- En Finlande, en Islande, en Nouvelle-Zélande et en Suède ainsi qu'en Israël, les étudiants plus âgés que la moyenne représentent un quart des étudiants ayant obtenu un diplôme à l'issue d'une formation supérieure.
- La Finlande, l'Islande et la Norvège sont les trois pays où les possibilités d'obtenir un diplôme à un âge plus avancé sont les plus nombreuses, tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur.

Description

De façon générale, les étudiants obtiennent leur diplôme de fin d'études secondaires avant l'âge de 20 ans et sont diplômés de l'enseignement supérieur aux alentours de 25 ans. Toutefois, dans un certain nombre de pays, les individus continuent leurs études bien au-delà de ces tranches d'âge. Bien que certains gouvernements prennent des mesures pour encourager les étudiants à tirer le meilleur parti de leur potentiel en ne tardant pas à intégrer l'enseignement supérieur et à y poursuivre leur progression, il est également important de s'assurer que les personnes désireuses de se former afin d'être compétitives sur le marché de l'emploi puissent achever leurs études à des âges plus avancés.

Résultats

Le diplôme de fin d'études secondaires devient la norme dans la plupart des pays développés. Les taux d'obtention d'un premier diplôme de fin d'études secondaires dépassent les 70 % dans 22 des 26 pays membres de l'OCDE et dans tous les pays partenaires dont les données sont comparables. Néanmoins, tous les étudiants n'obtiennent pas leur diplôme à l'âge habituel d'obtention, c'est-à-dire entre 17 et 20 ans. Ce phénomène s'explique de différentes manières : certains pays, par exemple, proposent des programmes dits de « seconde chance » ou des programmes de formation pour adultes. Dans les pays nordiques, il est relativement facile d'interrompre ses études et de les reprendre ultérieurement : le taux d'obtention d'un premier diplôme représente au moins 10 points de pourcentage chez les individus âgés de plus de 25 ans au Danemark, en Finlande, en Islande et en Norvège.

Les adultes qui entreprennent des études supérieures après avoir exercé un travail pendant un certain temps accroissent leur propre capital humain, améliorent la faculté d'adaptation de la main-d'œuvre à l'évolution constante de la situation et aident à répondre à la demande de qualifications plus élevées sur le marché du travail. Au niveau supérieur, pour lequel les données de 21 pays sont disponibles, les étudiants plus âgés que la moyenne possèdent un poids important en Finlande, en Islande, en Nouvelle-Zélande et en Suède ainsi qu'en

Israël, où les plus de 30 ans représentent au moins un quart des diplômés.

Toutefois, une scolarisation plus longue entraîne des coûts supplémentaires, notamment l'accroissement des dépenses unitaires au titre de l'éducation et le manque à gagner fiscal dû à une entrée plus tardive dans la vie active et à une carrière professionnelle plus courte. Dans certains pays, les pouvoirs publics se préoccupent de ce phénomène. En Finlande, les diplômés de l'enseignement secondaire sont nombreux à devoir attendre un certain temps pour obtenir une place à l'université ou en polytechnique et de surcroît, les études sont généralement longues. En conséquence, l'âge moyen des diplômés de l'enseignement supérieur, près de 27 ans, est le troisième plus élevé des pays de l'OCDE (après celui de l'Islande et de la Suède). Le gouvernement finlandais prend des mesures pour abaisser l'âge d'obtention du diplôme de fin d'études supérieures en vue d'allonger la carrière professionnelle de la population active et de financer les pensions de la forte proportion d'individus qui approchent de l'âge de la retraite.

En Israël, la forte proportion d'individus plus âgés parmi les diplômés s'explique par le service militaire obligatoire, qui intervient avant le début des études supérieures. Par conséquent, l'âge médian des diplômés de l'enseignement universitaire (tertiaire de type A) y est de 27 ans, soit 2 ans de plus que la moyenne de l'OCDE.

La Finlande, l'Islande et la Norvège sont les trois pays où les possibilités d'obtenir un diplôme à un âge plus avancé sont les plus nombreuses, tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur.

Définitions

Les données se rapportent à l'année académique 2007-08 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé en 2008 par l'OCDE. Lorsque les données sont disponibles, les taux d'obtention d'un diplôme à l'issue d'études secondaires ou supérieures sont calculés comme des taux nets, qui représentent l'estimation de la proportion d'individus d'un groupe d'âge qui terminera des études à ces niveaux d'enseignement. Dans cette section les diplômés de l'enseignement supérieur désignent seulement ceux qui ont obtenu des diplômes universitaires.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

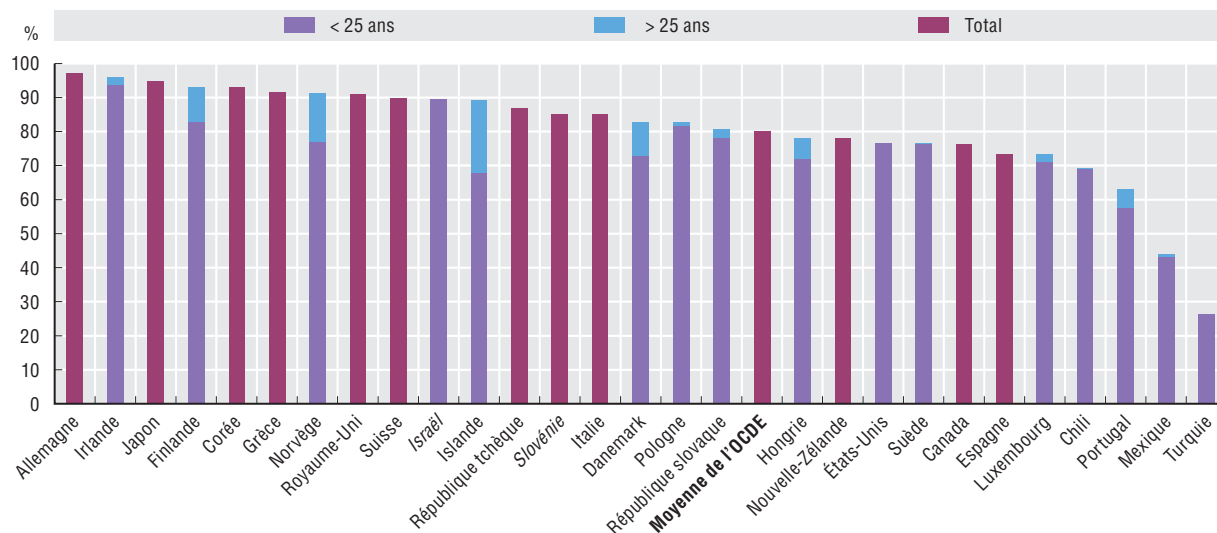
Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateurs A2 et A3).

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Combien d'étudiants obtiennent leur diplôme au-delà de l'âge habituel ?

Graphique 1.9. **Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires au-delà de l'âge habituel, 2008**

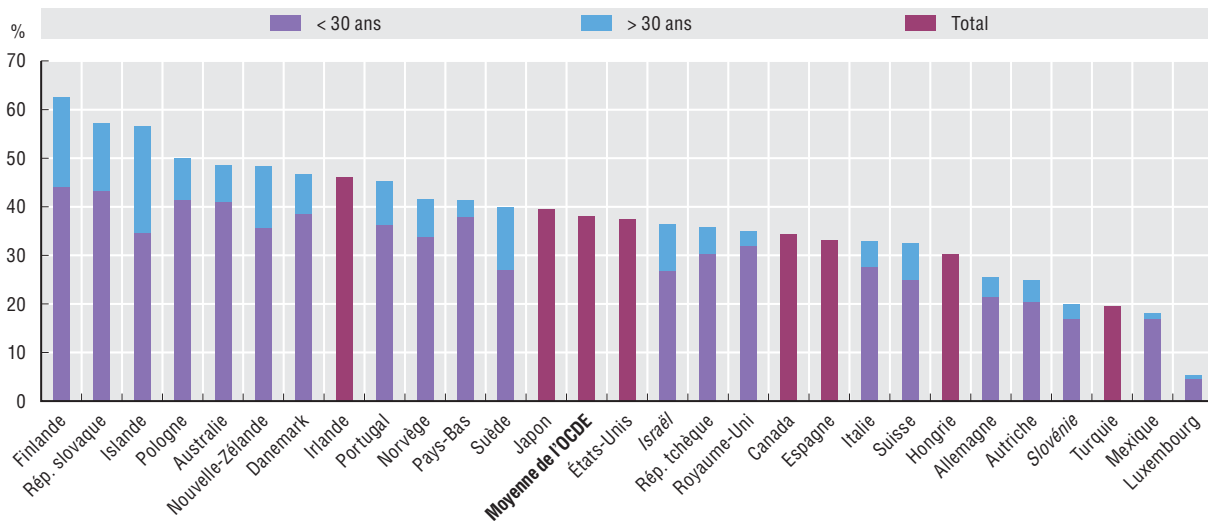
Ce graphique montre la proportion des étudiants, âgés de 25 ans ou plus, titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A2.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316628>.

Graphique 1.10. **Taux d'obtention d'un premier diplôme à l'issue d'une formation supérieure au-delà de l'âge habituel, 2008**

Ce graphique met en évidence le nombre de titulaires de diplômes du supérieur âgés de 30 ans ou plus.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A3.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>.

- Parmi les 18 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, quelque 31 % des étudiants qui ont entamé des études supérieures n'obtiennent pas le diplôme de ce niveau.
- Les taux de réussite varient considérablement selon les pays – plus de 40 % des étudiants ne décrochent pas de premier diplôme aux États-Unis, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Suède, mais moins de 25 % d'entre eux sont dans le même cas en Belgique (Communauté flamande), en Corée, au Danemark, en Espagne, en France et au Japon ainsi qu'en Fédération de Russie.
- Il n'existe pas de corrélation observable entre les taux de réussite et les frais de scolarité à charge des étudiants.

Description

Cet indicateur examine la proportion d'étudiants qui entament des études supérieures mais qui n'obtiennent pas de premier diplôme. Le fait de ne pas obtenir de diplôme n'est pas forcément une preuve d'échec : dans certains pays, une seule année passée dans l'enseignement supérieur peut avoir des conséquences très positives sur les perspectives offertes à un étudiant sur le marché de l'emploi. Dans d'autres pays, les étudiants peuvent également conserver les crédits des modules obtenus lors d'une première phase d'études et terminer leurs études plus tard. Néanmoins, des taux d'abandon élevés peuvent être le signe que le système éducatif connaît des problèmes : les formations proposées peuvent ne pas être à la hauteur des attentes des étudiants ou de leurs aspirations professionnelles, ou ces derniers peuvent estimer qu'elles sont trop longues et qu'ils ne peuvent se permettre de rester inactifs aussi longtemps.

Résultats

En moyenne dans les 18 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, quelque 31 % des étudiants qui ont entamé des études supérieures n'obtiennent pas de diplôme; ce qui représente un taux de réussite de 69 %. Les taux de réussite varient considérablement : les étudiants du supérieur qui ne décrochent pas de premier diplôme à ce niveau sont plus de 40 % aux États-Unis, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Suède; en revanche, ils sont moins de 25 % en Belgique (Communauté flamande), en Corée, au Danemark, en Espagne, en France et au Japon ainsi qu'en Fédération de Russie. Dans les pays dont les données disponibles concernent uniquement l'enseignement universitaire (tertiaire de type A), les taux d'abandon sont compris entre 38 % en Israël et 20 % en Australie.

Les taux de réussite ont tendance à être plus élevés dans l'enseignement universitaire que dans l'enseignement supérieur professionnalisant (tertiaire de type B). En moyenne, dans les 23 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, 30 % environ des étudiants n'arrivent pas au terme des études universitaires qu'ils ont entreprises. Les taux de réussite varient toutefois sensiblement – au Japon le taux de réussite est de 93 % tandis qu'aux États-Unis, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Suède il est inférieur à 60 %. Le taux de réussite dans l'enseignement supérieur professionnalisant est de 62 % en moyenne, les chiffres allant de plus de 80 % en Allemagne, en Belgique (Communauté flamande), en

Corée et au Japon à moins de 40 % aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Portugal (voir le tableau A4.1 dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Dans certains pays, les étudiants peuvent commencer des études universitaires mais obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur professionnalisant. C'est le cas en France pour 15 % des étudiants. En d'autres termes, en France, sur 100 étudiants qui entament des études universitaires, 64 les termineront avec succès, 15 seront réorientés vers des programmes rattachés à l'enseignement supérieur professionnalisant et 21 seulement n'obtiendront pas de diplôme de fin d'études supérieures. La démarche inverse existe également – des étudiants commencent leurs études dans l'enseignement supérieur professionnalisant mais obtiennent un diplôme de l'enseignement universitaire : c'est le cas de 21 % des étudiants ayant intégré l'enseignement supérieur professionnalisant en Islande. Ce chiffre atteint les 9 % en Suède et les 7 % en Nouvelle-Zélande.

Il semble qu'il n'y a pas de corrélation observable entre les taux de réussite et les frais de scolarité à charge des étudiants (voir page 62). Les frais de scolarité dépassent 1 500 USD dans les établissements d'enseignement universitaire en Australie, en Corée, aux États-Unis, au Japon, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Les taux de réussite de ce niveau d'enseignement sont largement inférieurs à la moyenne de l'OCDE (70 %) aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, mais supérieurs à ce chiffre dans les autres pays. Par contraste, au Danemark, où les frais de scolarité sont nuls et où les étudiants bénéficient d'aides publiques considérables, les taux de réussite (82 %) sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE.

Définitions

Les données sur les taux de réussite proviennent d'une enquête spéciale réalisée en 2009-10. Les taux de réussite sont définis comme étant la proportion de nouveaux individus entamant des études supérieures qui obtiennent au moins un premier diplôme de ce niveau. Ces chiffres prennent en compte les étudiants qui ont obtenu un diplôme après être passé des études universitaires à l'enseignement supérieur professionnalisant, et vice versa. Les différents modes de calcul du taux de réussite (la méthode dite de la « cohorte effective » et la méthode « transversale ») sont décrits à l'annexe 3 de *Regards sur l'éducation 2010*.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A4).

Parmi les domaines couverts figurent :

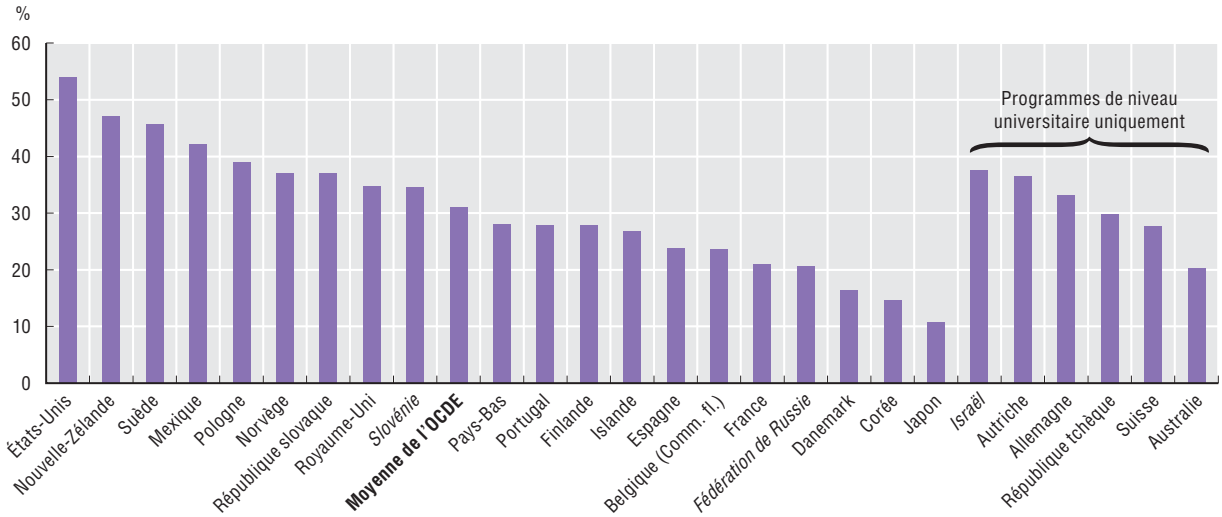
- Les taux estimés d'obtention d'un diplôme pour un taux de réussite de 90 %.

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Combien d'étudiants quittent l'enseignement supérieur sans diplôme ?

Graphique 1.11. **Proportion d'étudiants accédant à l'enseignement supérieur sans obtenir par la suite au moins un diplôme, 2008**

Ce graphique met en évidence la proportion d'étudiants accédant à l'enseignement supérieur sans obtenir par la suite au moins un diplôme de ce niveau. Certains étudiants non diplômés peuvent être toujours scolarisés ou peuvent avoir terminé leurs études dans un autre établissement que celui de leur inscription initiale, comme aux États-Unis.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A4.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316666>.

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Avec quel succès les étudiants passent-ils de la formation à la vie active ?

- En moyenne dans les pays de l'OCDE, un jeune de 15 ans pouvait espérer rester scolarisé pendant encore environ 6 ans et 10 mois en 2008.
- En moyenne, l'achèvement des études secondaires du deuxième cycle réduit le chômage parmi les jeunes de 20-24 ans de 8.3 points de pourcentage et parmi ceux de 25-29 ans de 5.3 points de pourcentage.
- Chez les 20-24 ans, les individus non scolarisés qui n'ont pas terminé leurs études secondaires sont proportionnellement plus nombreux parmi ceux qui sont nés à l'étranger que parmi ceux qui sont nés sur le territoire du pays considéré. L'écart entre les deux groupes atteint près de 11 points de pourcentage mais il varie fortement entre les pays.

Description

Cet indicateur évalue le nombre d'années pendant lesquelles les jeunes adultes sont susceptibles de faire des études, de travailler ou d'être sans-emploi. L'ensemble des pays de l'OCDE connaît de rapides changements au niveau social et économique qui rendent le passage vers la vie active plus incertain pour les individus les plus jeunes. Dans nombre de cas, les difficultés sont particulièrement importantes pour les jeunes adultes issus de l'immigration. Sous l'effet de la crise économique, le chômage de longue durée des jeunes adultes est susceptible d'augmenter dans la plupart des pays.

Résultats

Les jeunes âgés de 15 ans peuvent espérer poursuivre des études pendant 6 ans et 10 mois en moyenne. Ils peuvent s'attendre à rester scolarisés pendant huit années supplémentaires au moins au Danemark, en Finlande, en Islande, aux Pays-Bas et en Slovénie. Par contraste, cette espérance de scolarisation à l'âge de 15 ans ne représente pas plus de cinq années au Mexique et en Turquie. En outre, un adolescent âgé de 15 ans aujourd'hui peut s'attendre à travailler pendant près de 6 ans et 1 mois, à être au chômage pendant un peu plus de 8 mois et à être inactif (c'est-à-dire n'être ni en formation, ni en activité, ni à la recherche d'un emploi) pendant 1 an et 2 mois dans les 15 prochaines années.

Certains pays s'intéressent de près aux jeunes âgés de 15 à 19 ans qui ne sont plus en formation, mais qui ne travaillent pas, notamment parce qu'il est fréquent que le régime de protection sociale ne s'applique guère, voire pas du tout à ces individus. Dans le groupe d'âge des 15-19 ans, la proportion d'individus non scolarisés et sans emploi représente plus de 31 % en Turquie, mais 2.1 % seulement aux Pays-Bas. Cette proportion s'établit à 6.8 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.

En moyenne, l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires réduit le taux de chômage des individus non scolarisés de 8.3 points de pourcentage entre l'âge de 20 et de 24 ans. Sachant qu'un niveau de formation équivalent au deuxième cycle de l'enseignement secondaire est désormais la norme dans la plupart des pays de l'OCDE, les individus qui n'ont pas atteint ce niveau sont nettement plus susceptibles d'éprouver des difficultés à trouver un emploi lors de leur entrée dans la vie active. Le taux de chômage est égal ou supérieur à 15 % chez les individus âgés de 20 à 24 ans qui n'ont pas terminé leurs études secondaires en

Belgique, en Espagne, en France, en Irlande, au Luxembourg, en République slovaque et au Royaume-Uni.

Chez les 20-24 ans, les individus non scolarisés qui n'ont pas terminé leurs études secondaires sont proportionnellement plus nombreux parmi ceux qui sont nés à l'étranger. L'écart entre les deux groupes atteint près de 11 points de pourcentage en moyenne, dans les pays de l'OCDE, mais il varie fortement entre les pays. Les allochtones âgés de 20 à 24 ans sont trois fois plus susceptibles de n'être plus scolarisés alors qu'ils n'ont pas terminé leurs études secondaires en Autriche, aux États-Unis, en Grèce, en Pologne, en République tchèque et en Suisse ainsi qu'en Slovénie. À l'inverse, ils sont plus nombreux que les autochtones à terminer leurs études secondaires en Australie, au Canada, en Hongrie, au Portugal et au Royaume-Uni.

Tendances

Au cours des 12 dernières années, les proportions d'individus non scolarisés et sans emploi ont varié de plus de 10 points de pourcentage en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque, ce qui montre que les 20-24 ans ont dû affronter des situations très différentes sur le marché du travail (voir le graphique C3.3 dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Définitions

Les données sont recueillies à l'occasion de l'Enquête annuelle de l'OCDE sur la population active. Pour certains pays européens, les données proviennent de l'Enquête annuelle européenne sur les forces de travail. Les personnes en formation comprennent celles qui sont scolarisées à temps partiel et à temps plein. Sont exclues les formations suivies en dehors du système éducatif ou les activités éducatives de très courte durée. Il convient de noter que les effets de la récession économique mondiale ne sont pas étudiés dans cette édition, dont l'année de référence est 2008 (voir page suivante).

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur C3).

Parmi les domaines couverts figurent :

- L'estimation du nombre d'années passées en formation et hors formation par les jeunes de 15-29 ans, ainsi que l'évolution tendancielle et les variations observées selon le sexe.
- L'inadéquation entre niveau de formation et catégorie professionnelle chez les jeunes adultes.

Autres publications de l'OCDE

Comblant l'écart pour les élèves immigrés (2010).

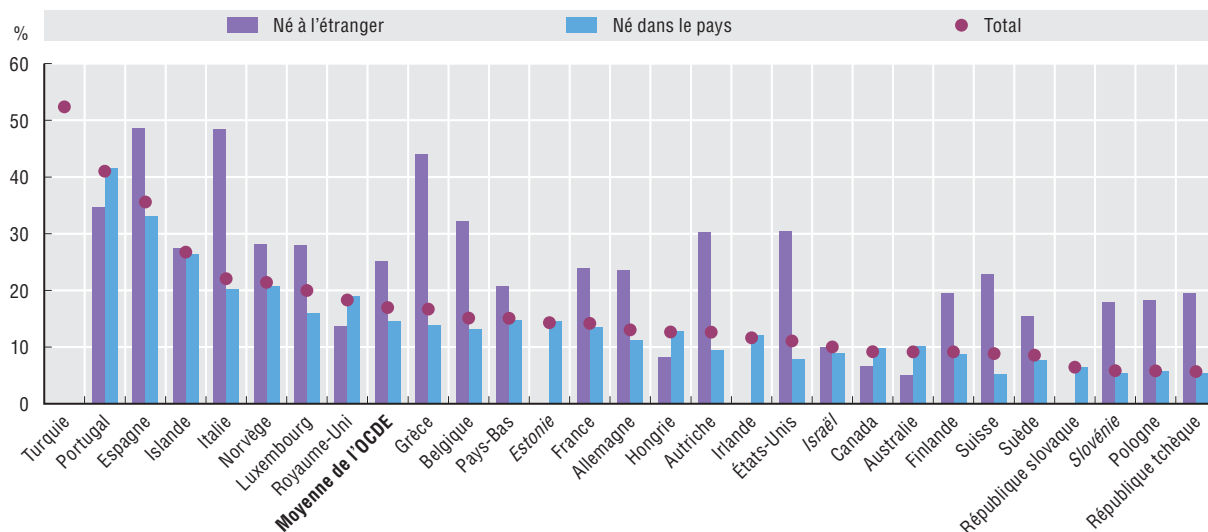
De l'école à la vie active (2005).

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Avec quel succès les étudiants passent-ils de la formation à la vie active ?

Graphique 1.12. **Pourcentage des jeunes de 20-24 ans en dehors du système éducatif, 2007**

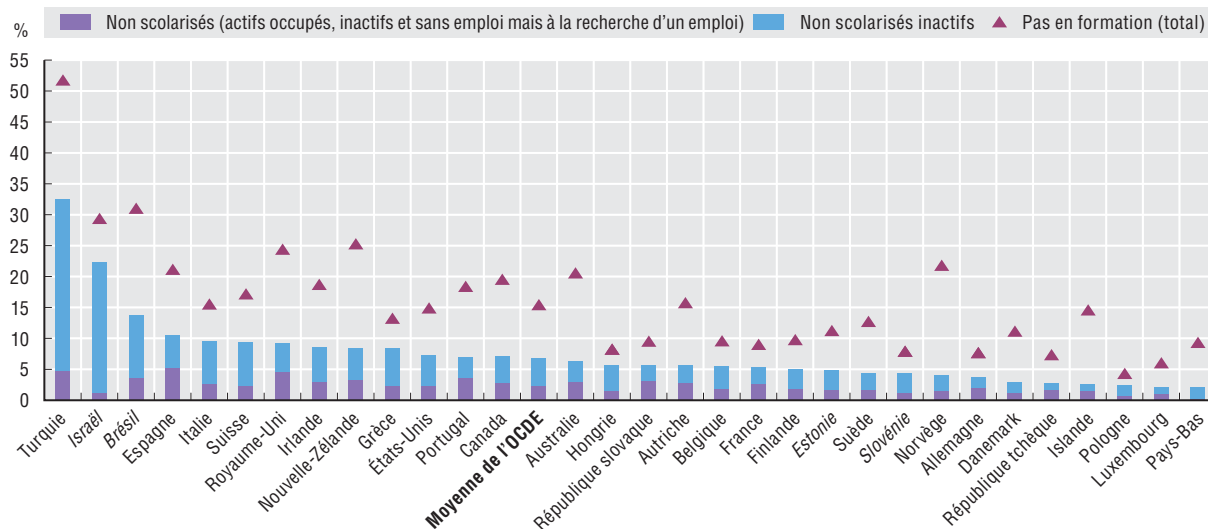
Ce graphique met en évidence le pourcentage de jeunes de 20-24 ans qui ne sont pas en formation et qui n'ont pas acquis de formation secondaire, selon leur statut au regard de l'immigration.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau C3.5, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>.

Graphique 1.13. **Pourcentage des jeunes de 15-19 ans en dehors du marché du travail ou du système éducatif, 2008**

Ce graphique met en évidence le pourcentage de jeunes de 15-19 ans qui ne sont pas en formation, ainsi que la proportion de ce groupe d'âge qui n'est pas en formation, ne travaille pas et/ou n'est pas à la recherche d'un emploi.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau C3.2a, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>.

- Dans les pays de l'OCDE, le taux de chômage des 15-29 ans a augmenté de 3.3 points de pourcentage en moyenne entre 2008 et 2009. Cette augmentation est supérieure à celle du taux de chômage de l'ensemble de la population.
- Dans le groupe d'âge des 15-29 ans, le taux de chômage des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire s'est davantage creusé par rapport à celui des diplômés de l'enseignement supérieur.
- La proportion de 15-29 ans qui poursuivent ou reprennent des études s'est accrue dans de nombreux pays de l'OCDE.

Description

La récession qui a suivi la crise financière de 2008 a conduit à une forte augmentation du chômage dans les pays de l'OCDE. D'ici la fin de l'année 2011, ceux-ci devront créer 15 millions d'emplois pour retrouver un taux d'emploi similaire à celui de la période précédant la crise. Cet indicateur examine les effets de la crise de l'emploi sur l'entrée des jeunes adultes dans la vie active.

Résultats

La crise économique a touché le marché du travail à plusieurs égards. Le travail à temps partiel a augmenté, le temps de travail moyen a diminué chez les travailleurs à temps plein et le nombre de travailleurs sous contrat temporaire a régressé dans les pays européens. Dans les pays de l'OCDE, le taux d'emploi a augmenté de 2.0 points de pourcentage entre 2008 (5.0 %) et 2009 (7.0 %) dans l'ensemble. Toutefois, son taux de progression varie selon l'âge et le niveau de formation.

Ce sont les jeunes qui ont été les plus durement touchés. Le taux de chômage des 15-29 ans a augmenté de 3.3 points de pourcentage en moyenne, dans les pays de l'OCDE (de 10.2 % à 13.5 %). Sous l'effet de la crise économique, la sélectivité s'intensifie sur le marché du travail et le manque de compétences pertinentes ou d'expérience accroît le risque de chômage auquel s'exposent ceux qui entrent dans la vie active. L'importance de ce risque varie en fonction du niveau de formation.

C'est chez les plus qualifiés que le chômage a le moins augmenté entre 2008 et 2009 dans les pays de l'OCDE (sauf au Chili, en Corée, aux États-Unis au Japon et au

Mexique). Le taux de chômage a progressé de 4.8 points de pourcentage chez ceux dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais de 1.7 points de pourcentage chez les diplômés de l'enseignement supérieur. Les moins qualifiés sont plus susceptibles de travailler dans des secteurs qui ont été frappés de plein fouet par la crise, comme la construction et l'industrie automobile.

En temps de crise, poursuivre ou reprendre des études au lieu de travailler est un choix qui se défend. Entre 2008 et 2009, le taux de scolarisation a augmenté de 0.5 point de pourcentage chez les 15-29 ans dans les pays de l'OCDE (sauf au Chili, en Corée, aux États-Unis, au Japon, au Luxembourg et au Mexique). Dans l'ensemble, il a progressé de 0.7 point de pourcentage chez les 15-19 ans, de 0.9 point de pourcentage chez les 20-24 ans et de 0.3 point de pourcentage chez les 25-29 ans. De manière générale, les données suggèrent que l'accroissement des taux de scolarisation s'explique davantage par la poursuite des études que par la reprise des études.

Définitions

Les données présentées ici sont tirées de « The impact of the crisis on employment » paru dans *Statistiques en bref*, 79/2009, Eurostat (2009) et des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010*.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

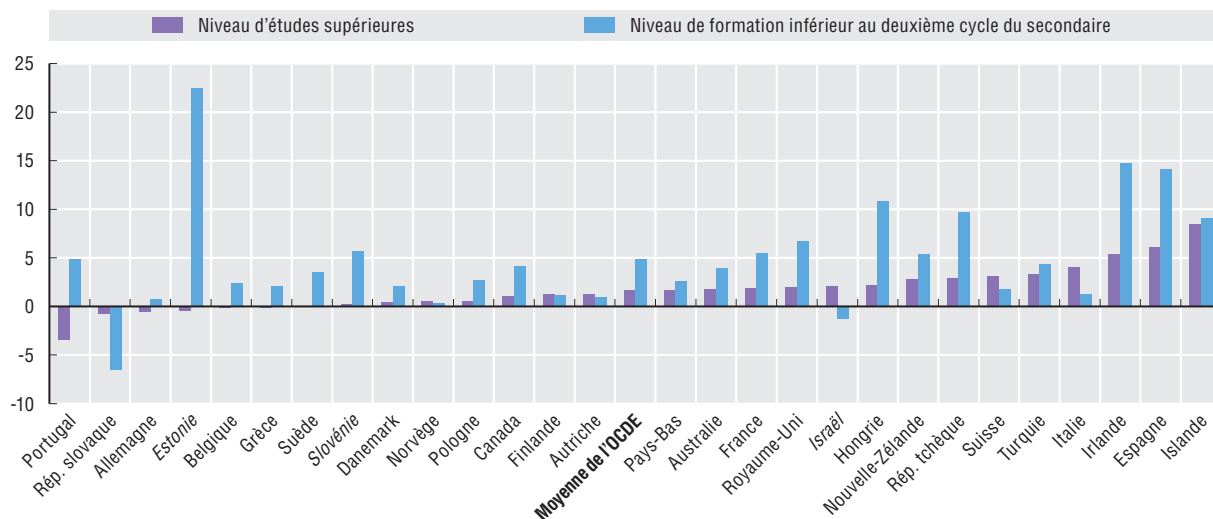
Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur C3).

Autres publications de l'OCDE

Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 (2010).

Graphique 1.14. **Variation du taux de chômage des jeunes, 2008-09**

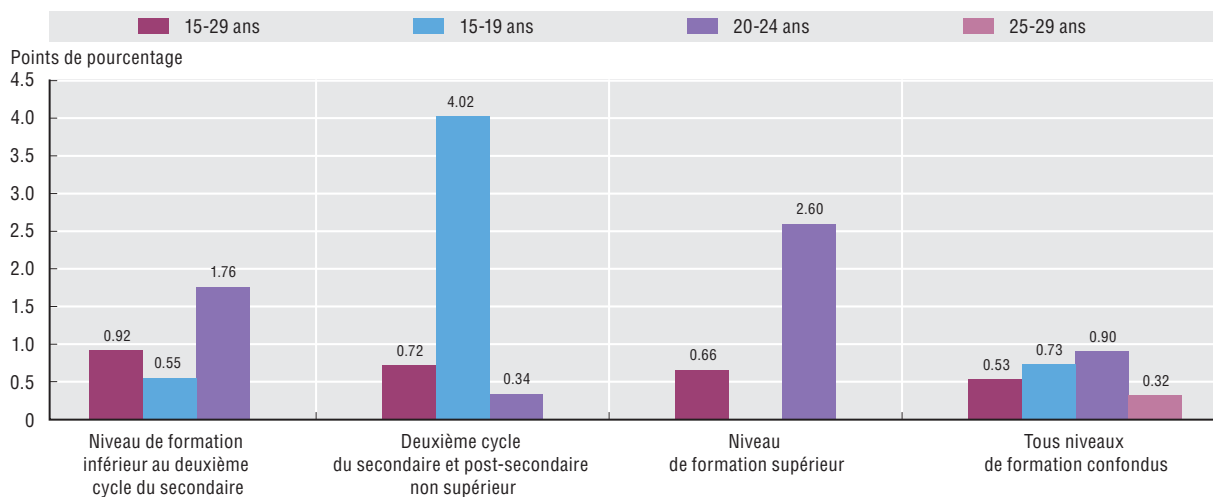
Ce graphique met en évidence la variation de la population âgée de 15 à 29 ans qui était au chômage entre 2008 et 2009.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, l'encadré graphique 1 dans l'indicateur C3, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>.

Graphique 1.15. **Variation de la proportion de jeunes adultes ayant accès à l'éducation, 2008-09**

Ce graphique met en évidence, en points de pourcentage, la variation du nombre d'étudiants ayant accès à l'éducation par groupe d'âge et par niveau de formation.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, l'encadré graphique 2 dans l'indicateur C3, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316970>.

Combien d'adultes participent à des activités de formation ?

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, plus de 40 % de la population adulte se livrent à une activité de formation formelle ou non formelle par an.
- Les taux de participation varient énormément entre les pays, ils concernent plus de 60 % des adultes en Nouvelle-Zélande et en Suède mais moins de 15 % d'entre eux en Grèce et en Hongrie.
- Les adultes possédant initialement les plus hauts niveaux de formation ainsi que les adultes les plus jeunes sont les plus susceptibles de participer à des activités de formation.

Description

L'apprentissage et la formation à l'issue de la formation initiale sont essentiels pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre et élever le niveau global de compétence à la disposition de l'économie. Ceci s'avère d'autant plus vrai dans une période où les économies font face à la mondialisation, au progrès technologique, à la perte d'importance du secteur de la production au profit de celui des services et à des changements dans le domaine de l'emploi et de l'organisation du travail qui donnent plus de responsabilités aux travailleurs situés aux échelons inférieurs de la hiérarchie. L'évolution démographique constitue également un défi majeur : à mesure que les sociétés vieillissent, les travailleurs devront continuer à travailler plus longtemps, ce qui rendra indispensable de développer les compétences des actifs les plus âgés. Cet indicateur examine dans quelle mesure la population en âge de travailler participe à des activités de formation et investit dans ces activités.

Résultats

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, plus de 40 % des individus âgés de 25 à 64 ans se livrent à au moins une activité de formation formelle ou non formelle par an. Les taux de participation varient fortement entre les pays : plus de 60 % des adultes participent à des activités de formation en Nouvelle-Zélande et en Suède ; ce chiffre atteint au moins 50 % en Finlande, en Norvège et en Suisse, mais est inférieur à 25 % en Italie et en Pologne et inférieur à 15 % en Grèce et en Hongrie.

Des variations dans le taux de participation existent également entre différents groupes de travailleurs, en particulier entre les adultes les plus jeunes et les plus âgés ainsi qu'entre les adultes ayant les plus élevés et les plus faibles niveaux de formation.

Dans la plupart des pays, les adultes les plus jeunes (25-34 ans) sont ceux qui participent le plus à des activités de formation tandis que les plus âgés (55-64 ans) sont ceux qui s'y livrent le moins (50 % contre 27 %) (voir le tableau A5.1 dans *Regards sur l'éducation 2010*). Certains facteurs peuvent expliquer ce résultat : les travailleurs les plus âgés peuvent accorder moins d'importance au fait d'acquérir de nouvelles compétences et les employeurs leur offrent sans doute moins de possibilités de formation.

Les taux de participation à des activités de formation sont également les plus élevés parmi les personnes qui possèdent les plus hauts niveaux de formation. En moyenne dans les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, le

taux de participation des diplômés de l'enseignement supérieur à des activités de formation formelles ou non formelles est supérieur de 20 points de pourcentage à celui des titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non supérieures, lequel est supérieur de 18 points de pourcentage à celui des individus qui ne sont pas arrivés au terme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Les taux de participation ne varient guère entre les hommes et les femmes. Les écarts entre les taux masculins et féminins ne sont égaux ou supérieurs à cinq points de pourcentage que dans huit pays. Les taux de participation sont plus élevés chez les femmes au Canada, aux États-Unis, en Finlande et en Suède, ainsi qu'en Estonie, mais plus élevés chez les hommes en Allemagne, aux Pays-Bas et en République tchèque (voir le tableau A5.1a dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Définitions

Les données de cet indicateur proviennent d'une enquête spéciale de l'OCDE. Les données des pays non européens proviennent d'enquêtes nationales auprès des ménages. Les données des pays participant au Système statistique européen proviennent d'un projet pilote, l'Enquête européenne sur l'éducation des adultes (EEA), menée dans 29 pays. Par activités de formation formelles, on entend les activités organisées dans le système d'éducation, c'est-à-dire dans les établissements d'enseignement (écoles, collèges, universités et autres établissements à vocation pédagogique), qui constituent le parcours normal de la scolarisation des enfants et des jeunes. Par activités de formation non formelles, on entend les activités organisées et régulières qui peuvent être organisées à l'intérieur et à l'extérieur des établissements d'enseignement, et être suivies par des personnes de tous âges.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A5).

Parmi les domaines couverts figurent :

- La participation à des activités de formation non formelles liées à l'emploi, selon le sexe et le statut au regard de l'emploi.
- Le nombre moyen d'heures consacrées à des activités de formation non formelles, selon le sexe, le niveau de formation et le statut au regard de l'emploi.

Autres publications de l'OCDE

Reconnaître l'apprentissage non formel et informel (2010).

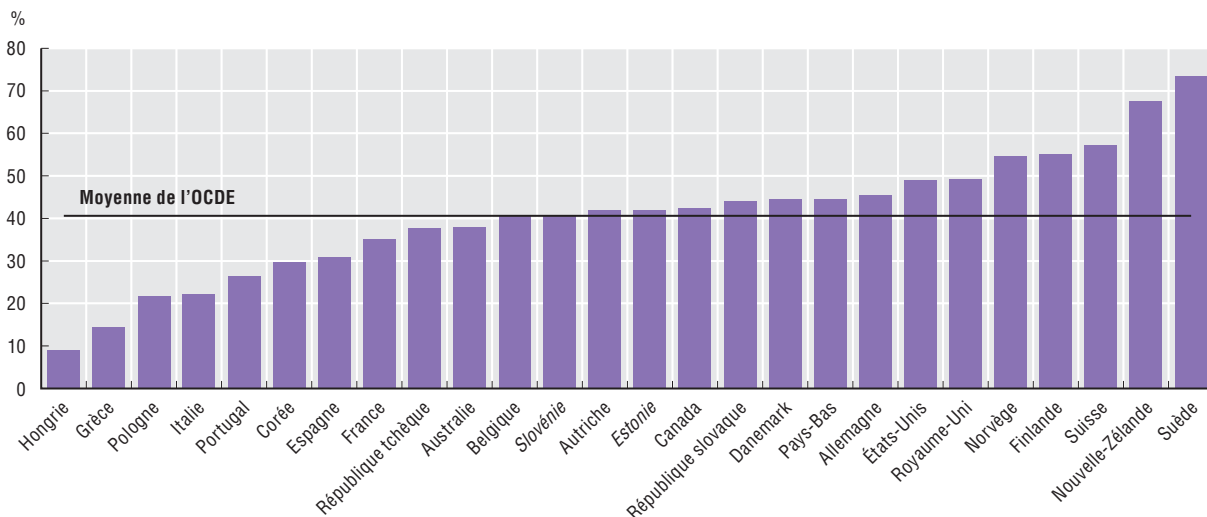
Politiques d'éducation et de formation – Systèmes de certification : Des passerelles pour apprendre à tout âge (2009).

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Combien d'adultes participent à des activités de formation ?

Graphique 1.16. **Participation à des activités de formation formelles ou non formelles, 2007**

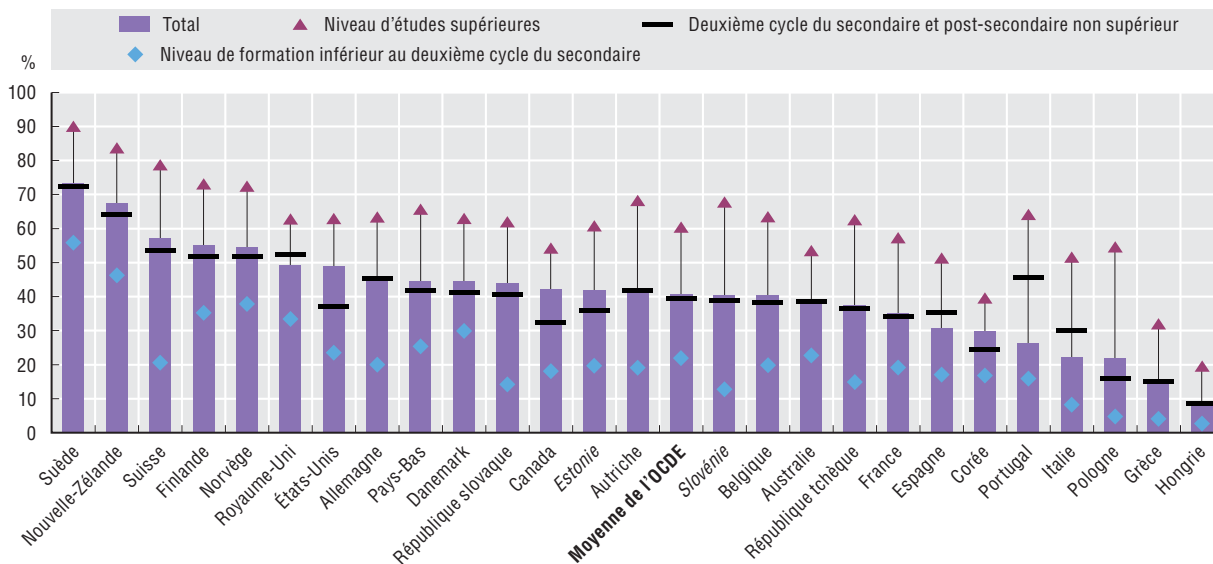
Ce graphique met en évidence le pourcentage d'adultes (25 à 64 ans) participant à une formation formelle ou non formelle. Le taux moyen de participation est de 41 % dans les pays de l'OCDE.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A5.1a, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>.

Graphique 1.17. **Participation à des activités de formation formelles ou non formelles, selon le niveau de formation, 2007**

Ce graphique met en évidence le pourcentage d'adultes participant à une formation formelle ou non formelle selon leur niveau de formation. Les personnes ayant acquis un niveau de formation plus élevé ont tendance à participer davantage à des formations supplémentaires.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A5.1b, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>.

Combien d'adultes s'informent sur les possibilités de formation ?

- Les adultes qui ont cherché à se renseigner sur les possibilités de formation ont été deux fois plus nombreux à participer à des activités de formation formelles ou non formelles que ceux qui ne l'ont pas fait.
- En moyenne, 52 % des adultes n'ont été en contact ni avec des structures d'apprentissage et de formation ni avec des services d'information et de conseil.
- En moyenne, 7 % des adultes ont cherché à obtenir des renseignements sur des activités de formation, mais n'ont pas participé à ces activités.

Description

Comme indiqué précédemment, l'apprentissage et la formation à l'issue de la formation initiale sont essentiels pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre. Toutefois, dans la plupart des pays, un nombre substantiel d'adultes – en particulier ceux disposant de niveaux de formation relativement faibles – ne participe pas à des activités de formation supplémentaires. Des services efficaces d'information, de conseil et d'orientation peuvent contribuer à créer des environnements d'apprentissage accessibles, à soutenir l'apprentissage à tout âge et dans un large éventail de cadres différents, et à amener les citoyens à gérer leur apprentissage et le travail qui en découle pour accroître la participation à la formation pour adultes. Cet indicateur s'intéresse au nombre d'adultes qui font usage de tels systèmes d'information et de conseil.

Résultats

Les individus qui ont cherché à se renseigner sur les possibilités de formation ont été deux fois plus nombreux à participer à des activités de formation formelles ou non formelles que ceux qui ne l'ont pas fait. Leur probabilité d'y participer représente moins du double en Allemagne, en Finlande, en République slovaque et en Suède, mais plus du triple en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Pologne et au Portugal.

En moyenne, dans les pays dont les données sont disponibles, 52 % des adultes (25-64 ans) n'ont été en contact ni avec des structures d'apprentissage et de formation ni avec des services d'information et de conseil, 41 % ont participé à des activités de formation pour adultes et 7 % ont cherché des renseignements sur des activités de formation mais n'y ont pas pris part. Les différences entre les pays dans ces domaines sont assez sensibles. Deux tiers des adultes âgés de 25 à 64 ans ont participé à des activités de formation et ont eu recours aux services d'information et d'orientation en Finlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède alors que plus de deux tiers des adultes n'ont fait ni l'un, ni l'autre en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Pologne et au Portugal.

Vingt-sept pour cent des individus qui n'ont pas cherché à se renseigner sur les possibilités de formation au cours des 12 derniers mois ont néanmoins participé à des activités de formation. Comment expliquer ce pourcentage assez considérable? Vraisemblablement ce phénomène s'explique par les formations financées par les employeurs : les travailleurs y participent sans les avoir recherchées, ni choisies. Il est possible également qu'il y ait des formations d'assez longue durée, pour lesquelles les participants n'ont pas besoin d'informations supplémentaires.

Définitions

Les données de cet indicateur proviennent d'une enquête spéciale de l'OCDE. Les données des pays non européens proviennent d'enquêtes nationales auprès des ménages. Les données des pays participant au Système statistique européen proviennent d'un projet pilote, l'Enquête européenne sur l'éducation des adultes (EEA), menée dans 29 pays. Par activités de formation formelles, on entend les activités organisées dans le système d'éducation, c'est-à-dire dans les établissements d'enseignement (écoles, collèges, universités et autres établissements à vocation pédagogique), qui constituent le parcours normal de la scolarisation des enfants et des jeunes. Par activités de formation non formelles, on entend les activités organisées et régulières qui peuvent être organisées à l'intérieur et à l'extérieur des établissements d'enseignement, et être suivies par des personnes de tous âges.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A5).

Parmi les domaines couverts figurent :

- La proportion d'adultes qui ont cherché ou trouvé des renseignements sur des possibilités de formation formelles ou non formelles, selon le sexe, l'âge et le statut au regard de l'emploi.

Autres publications de l'OCDE

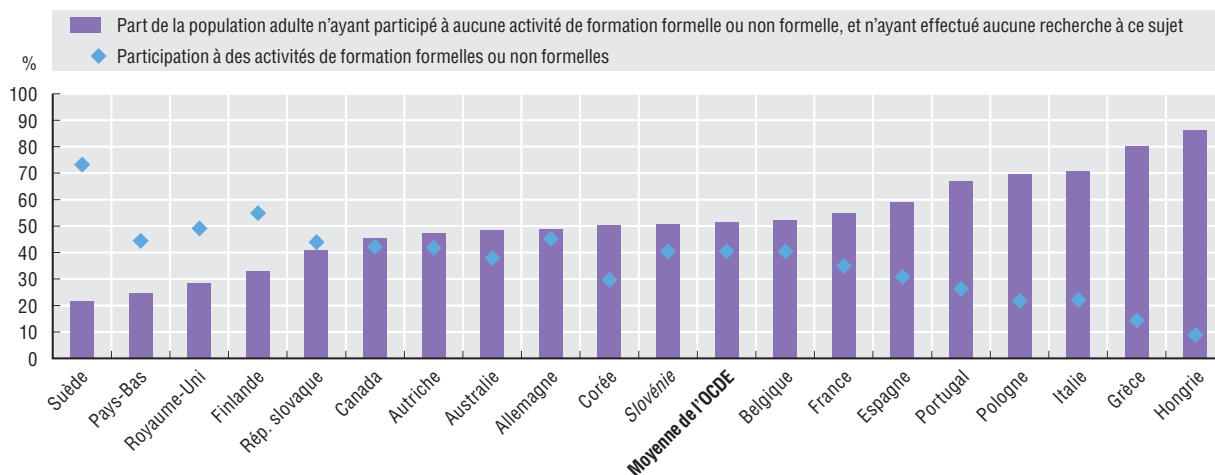
Politiques d'éducation et de formation – Systèmes de certification : Des passerelles pour apprendre à tout âge (2009).
Co-financing Lifelong Learning: Towards a Systemic Approach (2004).

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Combien d'adultes s'informent sur les possibilités de formation ?

Graphique 1.18. **Adultes n'ayant participé à aucune activité de formation formelle ou non formelle, 2007**

Ce graphique compare le pourcentage d'adultes (25 à 64 ans) n'ayant pas participé à une formation formelle ou non formelle (et n'ayant pas cherché à s'informer sur ces formations) au pourcentage d'adultes ayant pris part à ces formations.

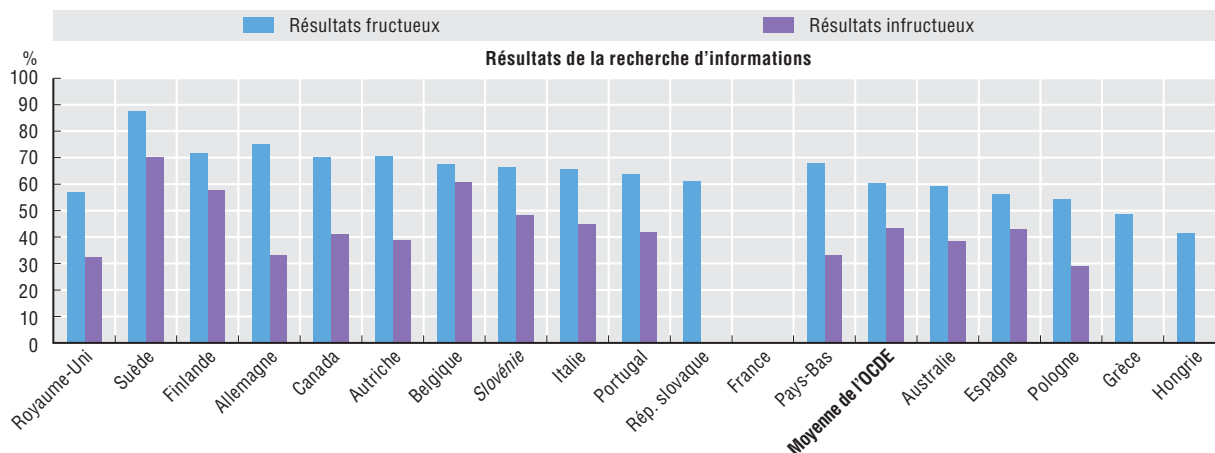
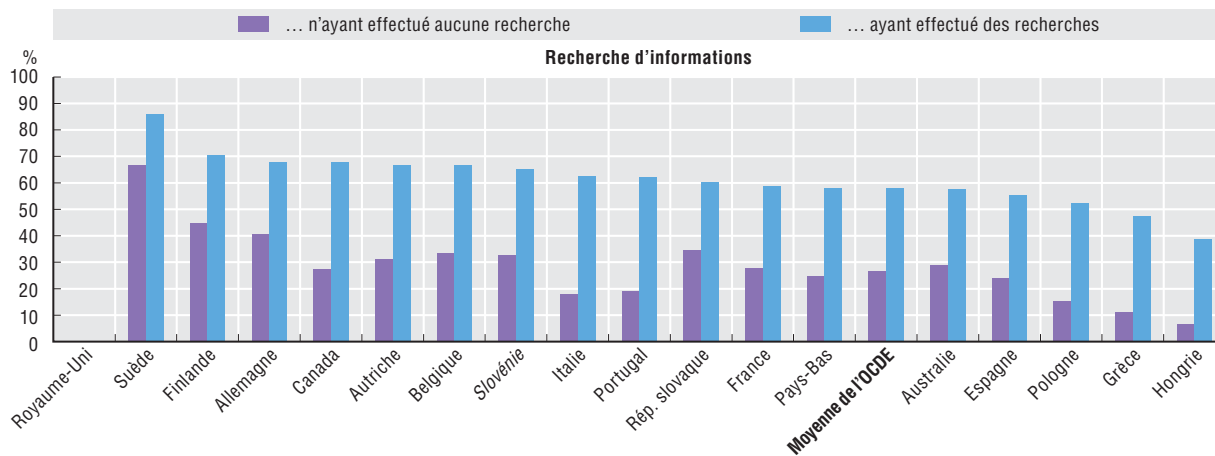


Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A5.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>.

Graphique 1.19. **Participation à des activités de formation formelles ou non formelles des personnes ayant cherché ou trouvé des informations sur les activités de formation**

Ces graphiques mettent en évidence le pourcentage d'adultes qui ont participé à des activités de formation en considérant deux catégories :

1. Ceux qui ont suivi une formation après avoir recherché – ou non – des informations à ce sujet ;
2. Ceux qui ont suivi une formation après avoir trouvé – ou non – des informations.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A5.3, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316685>.

Combien d'étudiants partent suivre une formation à l'étranger ?

- En 2008, plus de 3.3 millions d'étudiants de l'enseignement supérieur étaient scolarisés en dehors du pays dont ils étaient ressortissants, soit une progression de près de 11 % par rapport à l'année précédente.
- Un peu plus de 79 % des étudiants qui, à travers le monde, suivent leurs études à l'étranger le font dans les pays de l'OCDE.
- Les Asiatiques représentent près de 49 % de tous les étudiants internationaux dans la zone OCDE.

Description

Cet indicateur examine dans quelle mesure les étudiants partent suivre des formations à l'étranger. L'une des meilleures façons d'enrichir leur connaissance des autres cultures et des autres langues et de mieux se préparer à un marché du travail de plus en plus mondialisé consiste pour les étudiants à poursuivre leur formation supérieure dans des pays autres que le leur. Certains pays, en particulier dans l'Union européenne, ont mis en place des politiques et des dispositifs qui encouragent une mobilité de ce genre afin de favoriser les contacts interculturels et de contribuer à l'instauration de réseaux sociaux.

Résultats

La majeure partie des étudiants qui, à travers le monde, poursuivent leurs études à l'étranger le font dans les pays de l'OCDE (juste un peu moins de quatre étudiants sur cinq). Quelque 31 % des étudiants en mobilité internationale scolarisés dans les pays membres de l'OCDE sont ressortissants d'un autre pays membre de l'OCDE. Les étudiants allemands, coréens, français et japonais représentent respectivement 3.4 %, 4.6 %, 2.4 % et 2.1 % des effectifs totaux d'étudiants en mobilité internationale scolarisés dans un pays membre de l'OCDE. Viennent ensuite les étudiants originaires du Canada et des États-Unis : leur proportion s'établit à 1.8 %. L'analyse des effectifs d'étudiants en mobilité internationale montre que les étudiants chinois constituent de loin le plus grand groupe : ils représentent 17.1 % (18.5 % si l'on prend en compte Hong-Kong, Chine) des effectifs totaux d'étudiants en mobilité scolarisés dans un pays membre de l'OCDE. De fait, l'Asie est d'une façon générale la principale zone d'origine de ces étudiants, représentant à peine moins de 49 % de l'effectif total dans les pays de l'OCDE. La présence de ces étudiants est particulièrement marquée en Australie, en Corée et au Japon où ils représentent plus de 75 % des étudiants internationaux et étrangers. Dans la zone OCDE, après l'Asie viennent les pays européens qui représentent 24.5 % des étudiants internationaux puis l'Afrique (10.1 %), l'Amérique du Sud (5.3 %) et l'Amérique du Nord (3.7 %) (voir le tableau C2.2 dans *Regards sur l'éducation 2010*).

La part des étudiants internationaux dans l'effectif d'étudiants du supérieur varie considérablement d'un pays à l'autre. Les étudiants internationaux représentent 20.6 % des étudiants de l'enseignement supérieur en Australie, 15.5 % en Autriche, 12.9 % en Nouvelle-Zélande, 14.7 % au Royaume-Uni et 14.1 % en Suisse. En revanche, le

pourcentage au Chili ainsi qu'en Estonie et en Slovénie est de moins de 2 %.

Comme il est mentionné en page 16, la présence importante d'étudiants internationaux a un impact significatif sur le taux d'accès dans l'enseignement supérieur dans un certain nombre de pays, et tout particulièrement en Australie et en Nouvelle-Zélande (voir le graphique A2.5 dans *Regards sur l'éducation 2010*). De la même manière, comme le montre le second graphique sur la page ci-contre, les étudiants internationaux et étrangers peuvent avoir un impact majeur sur le taux d'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur. Si les données relatives aux étudiants internationaux étaient exclues de ces calculs, les taux d'obtention de diplômes au niveau de l'enseignement universitaire en Australie et en Nouvelle-Zélande chuteraient respectivement de 15 et 8 points de pourcentage.

Tendances

Au cours des trois dernières décennies, le nombre d'étudiants internationaux a augmenté très sensiblement, passant de 0.8 million à l'échelle mondiale en 1975 à 3.3 millions en 2008, soit une multiplication par plus de quatre. Cette progression s'est accélérée depuis la fin des années 90, reflétant la mondialisation des économies et des sociétés.

Définitions

Les données relatives aux étudiants internationaux et étrangers sont fondées sur l'exercice UOE de collecte de statistiques de l'éducation, auquel l'OCDE procède chaque année. Des données communiquées par l'Institut de statistique de l'UNESCO sont également incluses. Les étudiants sont dits « internationaux » s'ils ont quitté leur pays d'origine pour aller étudier dans un autre pays. Les étudiants sont dits « étrangers » s'ils ne sont pas ressortissants du pays dans lequel ils étudient. Cette dernière catégorie prend en compte certains étudiants qui sont des résidents permanents, bien que non citoyens, des pays dans lesquels ils suivent leurs études (par exemple des jeunes gens venant de familles immigrantes).

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes se trouvent dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateurs C2 et A3).

Parmi les domaines couverts figurent :

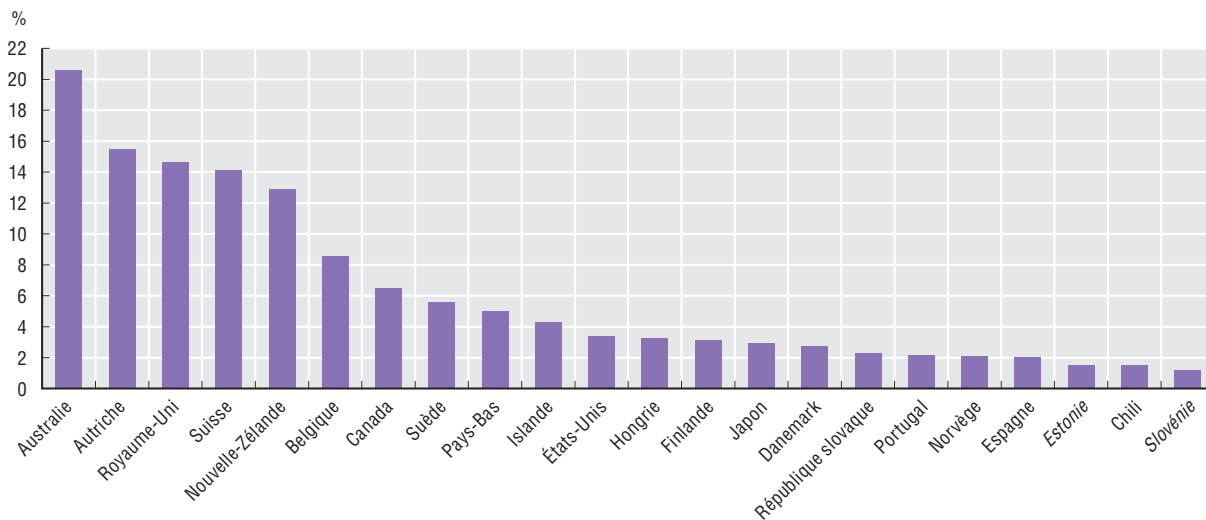
- La répartition des étudiants par pays d'origine et d'accueil.
- L'évolution des effectifs d'étudiants étudiant à l'étranger.

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Combien d'étudiants partent suivre une formation à l'étranger ?

Graphique 1.20. **Pourcentage d'étudiants internationaux scolarisés dans l'enseignement supérieur, 2008**

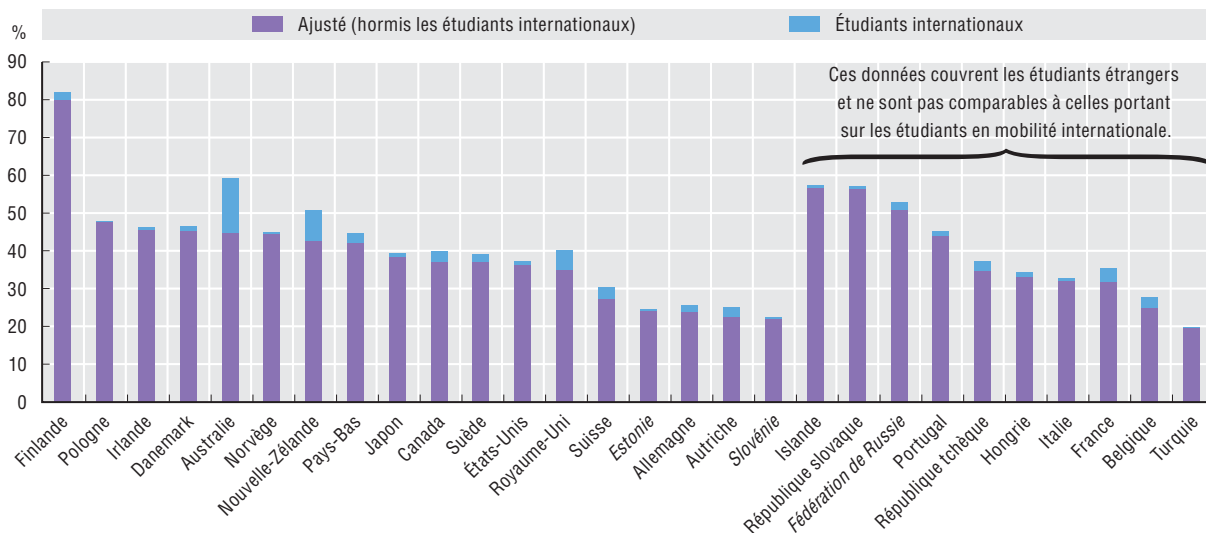
Ce graphique met en évidence la part que représentent, dans chaque pays, les étudiants internationaux dans l'effectif total de personnes scolarisées dans l'enseignement supérieur.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau C2.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>.

Graphique 1.21. **Impact des étudiants internationaux/étrangers sur le taux d'obtention des diplômes de niveau universitaire, 2008**

Ce graphique met en évidence le pourcentage d'étudiants internationaux ou étrangers et celui des étudiants nationaux parmi les diplômés d'un premier niveau de formation universitaire.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A3.3, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316647>.

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Dans quels pays les étudiants vont-ils suivre une formation ?

- Cinq pays – l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni – accueillent près de la moitié des étudiants du monde qui ont poursuivi leurs études à l'étranger en 2008.
- Les États-Unis ont accusé une baisse sensible en tant que destination privilégiée par les étudiants étrangers entre 2000 et 2008, leur part à l'échelle mondiale passant d'environ 26 % à moins de 19 %.
- Trente pour cent au moins des étudiants en mobilité internationale optent pour des formations en sciences, en agronomie ou en ingénierie en Allemagne, au Canada, au Danemark, aux États-Unis, en Finlande, en Suède et en Suisse ainsi qu'en Slovaquie.

Description

Cet indicateur présente les destinations privilégiées par les étudiants et les sujets qu'ils étudient. L'internationalisation des systèmes d'éducation possède un effet social et pédagogique mais aussi économique. Certains éléments montrent d'ailleurs que plusieurs pays de l'OCDE ont déjà tendance à se spécialiser dans le genre de programmes d'éducation qu'ils proposent, et que l'internationalisation croissante de l'enseignement aura vraisemblablement un impact de plus en plus important sur l'équilibre économique des pays, grâce aux revenus générés par les droits de scolarité et la consommation sur place des étudiants en mobilité internationale. Les retombées économiques de l'internationalisation de l'enseignement supérieur peuvent aussi toucher les établissements d'enseignement; les étudiants internationaux peuvent également permettre d'atteindre la masse critique nécessaire pour accéder à la diversification de la gamme des programmes d'enseignements proposés.

Résultats

En 2008, les cinq pays d'accueil les plus recherchés étaient les États-Unis, qui ont accueilli 19 % de l'effectif total des étudiants étrangers, le Royaume-Uni (10 %), l'Allemagne, l'Australie et la France (chacun de ces trois derniers pays ayant accueilli 7 % de l'effectif total). Les autres grands pays de destination étaient le Canada (6 %), le Japon et la Fédération de Russie (4 % chacun), ainsi que l'Italie (2 %). (Les chiffres de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni concernent les étudiants internationaux, voir la section Définitions en page précédente).

La langue parlée et employée dans l'enseignement est l'un des principaux éléments déterminant le choix du pays d'accueil. C'est pourquoi les pays où l'enseignement est dispensé dans des langues largement répandues (l'anglais, le français, l'allemand et le russe, par exemple) sont ceux qui accueillent le plus d'étudiants étrangers. Le Japon quant à lui constitue une exception notable. La prédominance des pays anglophones tels que l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, tient peut-être au fait que les étudiants qui souhaitent partir à l'étranger ont très probablement appris l'anglais dans leur pays d'origine ou veulent améliorer leurs compétences dans cette langue par une immersion et des études à l'étranger. Un nombre grandissant d'établissements dans des pays non anglophones propose maintenant des formations en anglais afin d'attirer un plus grand nombre d'étudiants étrangers.

Les sciences séduisent au moins un étudiant en mobilité internationale sur six en Allemagne (16.9 %), un peu plus de 17 % des étudiants en Islande, un peu plus de 20 % d'entre eux en Nouvelle-Zélande et un peu moins de 20 %

d'entre eux aux États-Unis; toutefois au Japon ce chiffre est de moins de un sur 50 (1.3 %). Les pays non anglophones ont tendance à accueillir une majorité d'étudiants venus suivre des formations en sciences humaines et en arts et lettres : ces deux domaines sont choisis par plus de 20 % des étudiants en mobilité internationale en Allemagne et ce chiffre grimpe jusqu'à presque 42 % en Islande. De fortes proportions d'étudiants en mobilité internationale optent aussi pour des formations en rapport avec les sciences sociales, le commerce et le droit. Plus de la moitié des étudiants en mobilité internationale choisissent ces domaines d'études en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Estonie. Les formations en rapport avec la santé et le secteur social sont choisies par de fortes proportions d'étudiants en mobilité internationale dans des pays membres de l'UE, en particulier en Belgique (près de 34 %), en Espagne (plus de 33 %) et en Hongrie (près de 36 %).

Tendances

Un certain nombre de pays ont enregistré une baisse de leur part de marché au cours de la première moitié de cette décennie. Le fléchissement le plus sensible a été observé aux États-Unis qui étaient la destination de plus d'un étudiant international sur quatre en 2000 mais de moins d'un sur cinq en 2008. La part de l'Allemagne a reculé d'environ trois points de pourcentage tandis que celle du Royaume-Uni a enregistré une baisse de deux points et celle de la Belgique de près d'un point. À l'inverse, l'impressionnante progression de la

part de la Nouvelle-Zélande ont également connu une progression (1 point de pourcentage environ). L'effondrement de la part des États-Unis pourrait être en partie dû au renforcement des conditions d'entrée faites aux étudiants étrangers à la suite des attentats terroristes de septembre 2001 ainsi qu'à la mise en compétition avec les universités de la région Asie-Pacifique qui mènent des opérations de marketing de plus en plus efficaces.

Définitions

Voir l'indicateur précédent.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur C2).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Les tendances de l'évolution des parts dans le marché de la formation internationale.

Autres publications de l'OCDE

L'enseignement supérieur transnational : un levier pour le développement (2007).

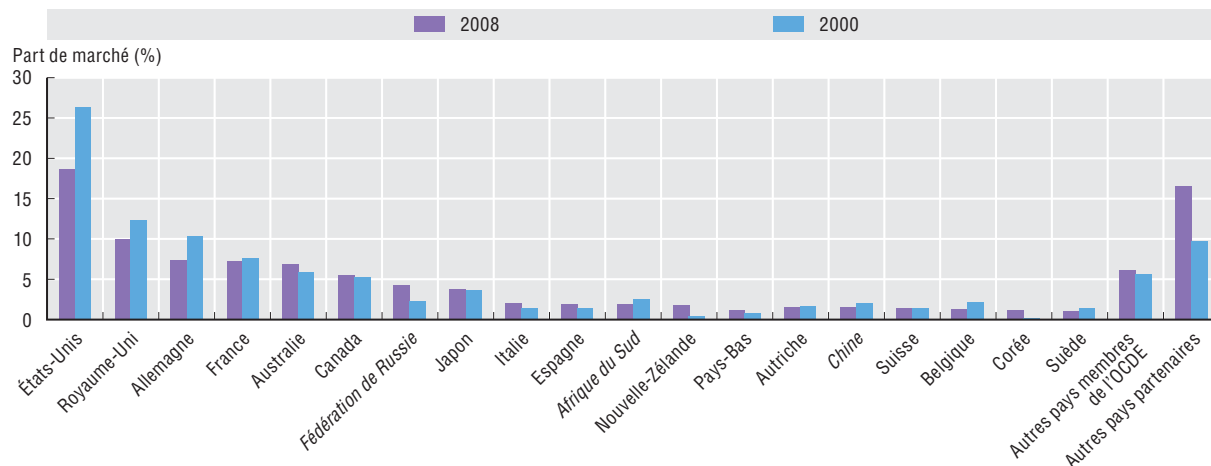
Enseignement supérieur : internationalisation et commerce (2004).

1. NIVEAUX DE FORMATION ET EFFECTIFS SCOLARISÉS

Dans quels pays les étudiants vont-ils suivre une formation ?

Graphique 1.22. **Évolution des parts de marché dans le secteur de la formation internationale (2000, 2008)**

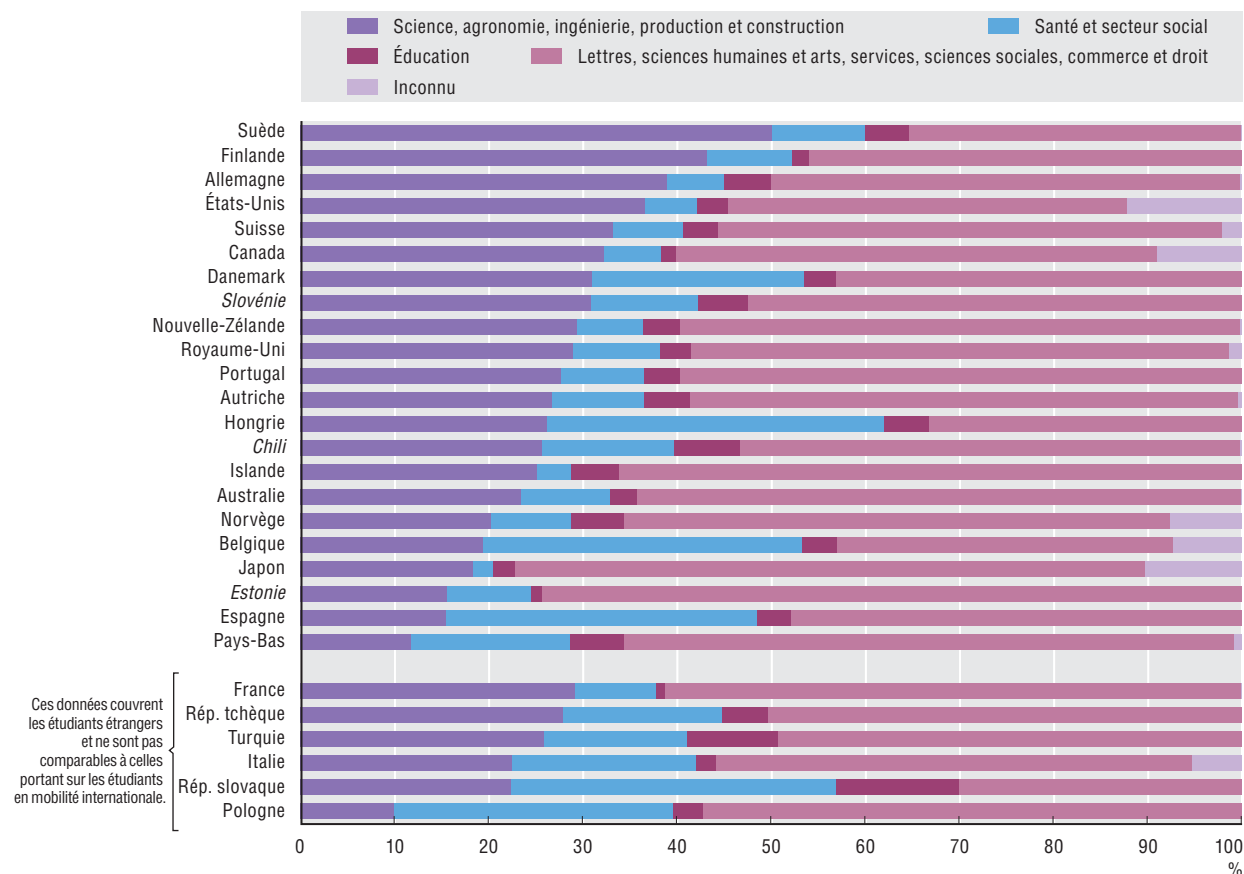
Ce graphique met en évidence la part de chacun des principaux pays de destination dans l'effectif total d'étudiants étrangers du supérieur et l'évolution de cette part. À noter en particulier : en 2000, les États-Unis accueillait plus d'un quart de l'ensemble des étudiants étrangers, mais leur part est depuis tombée à moins d'un cinquième.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau C2.7, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>.

Graphique 1.23. **Domaines d'études des étudiants internationaux, 2008**

Ce graphique indique les domaines d'études poursuivies par les étudiants internationaux.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau C2.5, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316951>.





2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

| | |
|--|----|
| Quels avantages salariaux pour les diplômés du supérieur ? | 38 |
| Quel est l'impact du niveau de formation sur les taux d'emploi ? | 40 |
| Quels facteurs incitent les individus à investir dans l'éducation ? | 42 |
| Quels facteurs incitent la société à investir dans l'éducation ? . . . | 44 |
| Combien les diplômés coûtent-ils aux employeurs ? | 46 |
| Quels sont les avantages sociaux de l'éducation ? | 48 |

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quels avantages salariaux pour les diplômés du supérieur ?

- Les revenus des personnes ont tendance à augmenter avec leur niveau de formation.
- L'avantage que procure un diplôme de l'enseignement supérieur en termes de rémunération est important et dépasse même 50 % dans plus de la moitié des pays étudiés.
- Quel que soit leur niveau de formation, les femmes gagnent nettement moins que les hommes dans tous les pays. L'écart salarial entre les sexes ne se comble pas avec l'élévation du niveau de formation.

Description

Cet indicateur étudie les revenus du travail relatifs des travailleurs selon leur niveau de formation. La variation des revenus du travail avant impôts entre les niveaux de formation est un indicateur probant de l'offre et de la demande d'éducation. Combinées aux données sur l'évolution des revenus du travail au fil du temps, les différences de revenus entre les niveaux de formation montrent bien dans quelle mesure les systèmes d'éducation sont ou non en adéquation avec la demande sur le marché du travail.

Résultats

La variation des revenus du travail relatifs entre les pays est imputable à divers facteurs, dont le type de qualifications demandé sur le marché du travail, la législation sur le salaire minimum, la puissance des syndicats, le champ d'application des conventions collectives, l'offre de main-d'œuvre aux divers niveaux de formation et la fréquence relative du travail saisonnier ou à temps partiel. Les différentiels salariaux et leur évolution dans le temps comptent toutefois parmi les indicateurs les plus directs du degré d'adéquation entre l'offre et la demande de travailleurs qualifiés.

Les données révèlent une forte corrélation entre le niveau de formation et les revenus professionnels moyens. Les diplômés de l'enseignement supérieur gagnent plus, dans l'ensemble, que les diplômés de l'enseignement secondaire ou post-secondaire non supérieur, et ce constat vaut pour tous les pays – leur revenu représente 153 % du revenu des personnes possédant le niveau de formation le moins élevé. À l'autre extrémité, les personnes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire gagnent seulement 78 % de ce que perçoivent les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement post-secondaire non supérieur.

Les femmes gagnent nettement moins que les hommes, en moyenne, et cet écart salarial ne se comble pas avec l'élévation du niveau de formation. Cet écart est plus faible pour les femmes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non supérieures (leur salaire représente 76 % de celui des hommes). Il est plus important pour les diplômées de l'enseignement supérieur (leur salaire représente 72 % de celui des hommes). L'avantage salarial que procure un niveau de formation supérieure est plus important chez les femmes que chez les hommes uniquement en Australie, en Corée, en Espagne, en Irlande, au Japon, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suisse, en Turquie, ainsi qu'au Brésil et en Estonie. La situation inverse s'observe dans les autres pays, si ce n'est en Autriche, au Canada et en Norvège, où cet avantage – par rapport à un niveau de formation égal au

deuxième cycle de l'enseignement secondaire – est équivalent chez les hommes et les femmes. En dépit des avantages que les études supérieures procurent en matière de revenus, les écarts de revenus observés entre hommes et femmes à niveau égal de formation demeurent substantiels.

L'avantage salarial de l'élévation du niveau de formation augmente avec l'âge. Dans tous les pays, les revenus des diplômés de l'enseignement supérieur sont plus élevés chez les individus les plus âgés, si ce n'est en Australie, en Italie, au Royaume-Uni et en Turquie ainsi qu'au Brésil et en Israël. Dans l'ensemble, le désavantage salarial associé à un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire augmente avec l'âge (voir le graphique A7.3 de *Regards sur l'éducation 2010*).

Tendances

Au cours de la décennie précédant l'année 2008, l'avantage salarial relatif procuré par un niveau de formation supérieure a progressé dans la plupart des pays (voir le tableau A7.2a dans *Regards sur l'éducation 2010*). Cette progression a été particulièrement remarquable en Allemagne et en Hongrie, bien que ces pays possèdent une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur dans la population faible par rapport à la moyenne de l'OCDE.

Cependant, dans quelques pays, et en particulier en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suède, l'avantage salarial a légèrement diminué. Il n'est pas aisé d'établir si cette diminution reflète un affaiblissement de la demande de diplômés de l'enseignement supérieur ou à un afflux, sur le marché du travail, de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur relativement peu rémunérés en début de carrière.

Définitions

Les données relatives aux revenus du travail diffèrent d'un pays à l'autre pour de multiples raisons et notamment parce qu'elles peuvent être collectées sur une base annuelle, mensuelle ou hebdomadaire. Ces chiffres doivent donc être interprétés avec prudence. De même, la prudence est de mise lors de l'interprétation des écarts de revenus du travail, en particulier entre les hommes et les femmes, à cause de la variation de la fréquence du travail saisonnier et du travail à temps partiel selon les pays.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A7).

Parmi les domaines couverts figurent :

- L'évolution des revenus du travail relatifs des individus.
- Les écarts de revenu selon le sexe et l'âge.
- Les écarts dans la répartition des revenus en fonction du niveau de formation.

Autres publications de l'OCDE

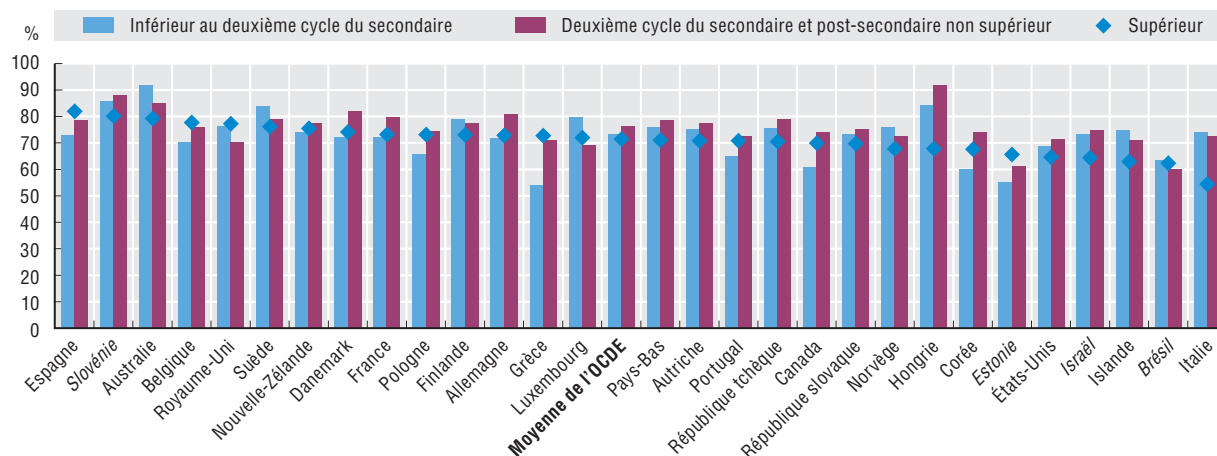
Comprendre l'impact social de l'éducation (2007).

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quels avantages salariaux pour les diplômés du supérieur ?

Graphique 2.1. **Écart de revenus du travail entre les hommes et les femmes, 2008**

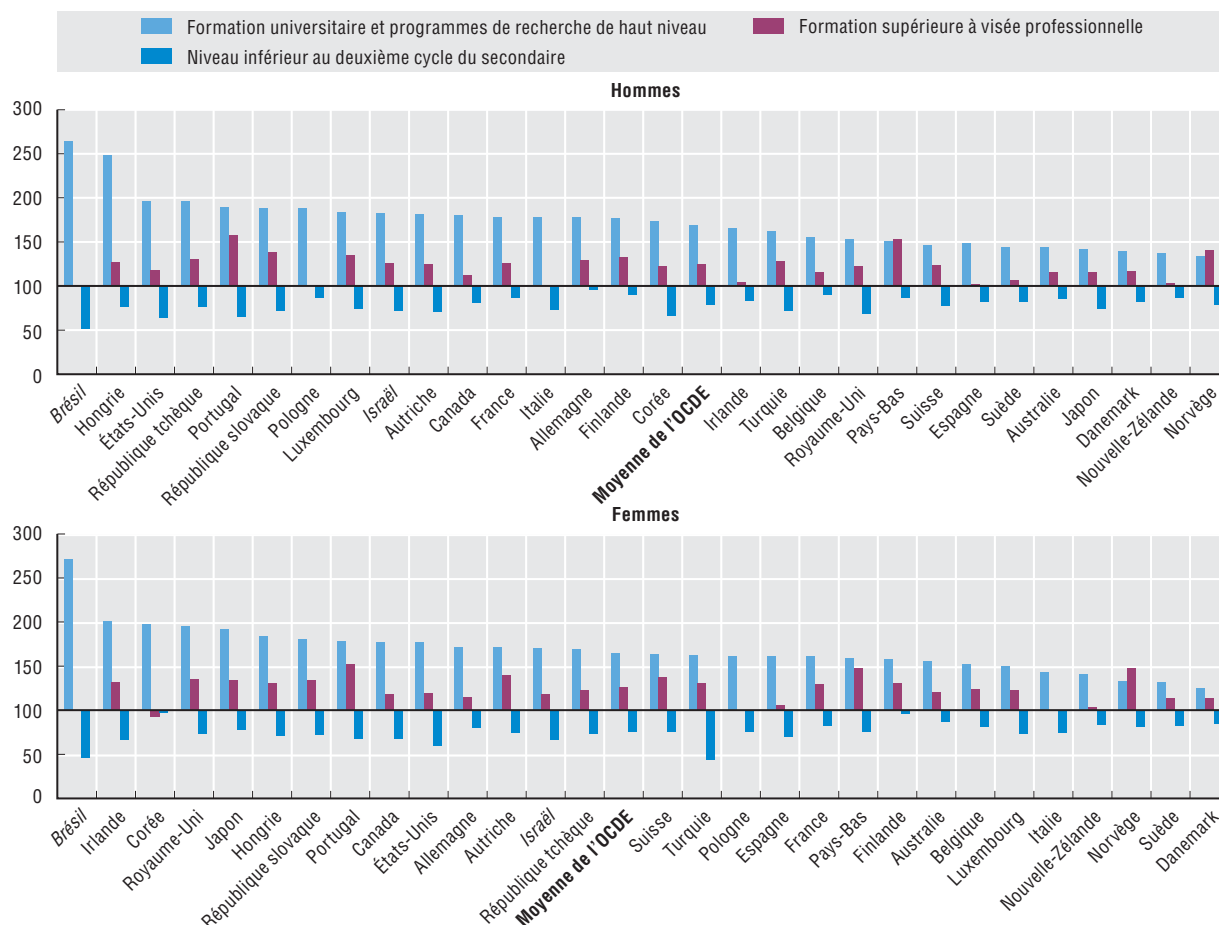
Ces graphiques montrent les revenus du travail moyens des femmes en pourcentage de ceux des hommes, selon le niveau de formation.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A7.3a, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>.

Graphique 2.2. **Revenus du travail relatifs, 2008**

Ces graphiques montrent les revenus des hommes et des femmes selon leur niveau de formation (par rapport aux revenus des diplômés du deuxième cycle du secondaire et des diplômés de l'enseignement post-secondaire non supérieur).



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A7.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316723>.

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quel est l'impact du niveau de formation sur les taux d'emploi ?

- De manière générale, les personnes possédant les niveaux de formation les plus élevés disposent des meilleures perspectives d'emploi; la différence de taux d'emploi est particulièrement marquée entre les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et les individus dont le niveau de formation est inférieur.
- Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les diplômés de l'enseignement supérieur sont plus susceptibles d'avoir un emploi que les non-diplômés.
- Les taux d'emploi des hommes sont en général plus élevés que ceux des femmes; l'écart est particulièrement important parmi les personnes ayant de faibles niveaux de formation.

Description

Cet indicateur porte sur les liens existant entre le niveau de formation et l'emploi. Pour poursuivre leur développement, les économies et les marchés du travail des pays de l'OCDE sont tributaires d'une offre stable de travailleurs qualifiés. Les données relatives aux taux d'emploi et de chômage – et à leur évolution au fil du temps – fournissent par conséquent aux décideurs politiques des informations importantes à propos de l'offre, et de l'offre potentielle, de compétences sur le marché du travail et de l'attrait de ces compétences aux yeux des employeurs.

Résultats

La formation a un impact considérable sur les perspectives d'emploi. En moyenne dans les pays de l'OCDE, près de 85 % des diplômés de l'enseignement supérieur travaillent. Cette proportion chute à un peu plus de 76 % pour les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement post-secondaire non supérieur et à tout juste 56 % pour les personnes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Dans les pays de l'OCDE, le diplôme de fin d'études secondaires est considéré comme le bagage minimum pour être concurrentiel sur le marché du travail. Le taux de chômage des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est inférieur de près de quatre points de pourcentage en moyenne à celui des individus n'ayant pas atteint ce niveau de formation (voir le tableau A6.4a dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Les taux d'emploi des hommes sont toujours plus élevés que ceux des femmes, mais cet écart se réduit de manière considérable dans la population affichant les plus hauts niveaux de formation. Parmi les individus ayant un niveau de formation inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le taux d'emploi des hommes se situe juste en dessous des 74 % et celui des femmes juste au dessus des 50 %; chez les diplômés de l'enseignement universitaire ces taux augmentent pour atteindre un peu moins de 90 % pour les hommes et un peu moins de 80 % pour les femmes. Les taux d'emploi des femmes dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont particulièrement faibles (inférieurs à 40 %) au Chili, en Hongrie, en Pologne, en République slovaque et en Turquie. Les taux d'emploi des femmes titulaires d'un diplôme de fin d'études universitaires sont égaux ou supérieurs à 75 % dans tous les pays, sauf au Chili, en Corée, au Japon, au

Mexique et en Turquie, mais ils restent partout inférieurs à ceux des hommes.

Lorsque la question du chômage est considérée, les différences sont moins tranchées. En règle générale, c'est chez les diplômés de l'enseignement supérieur que les écarts entre les taux masculins et féminins de chômage sont les plus ténus. À ce niveau de formation, les taux de chômage des femmes ne sont supérieurs de deux points de pourcentage à ceux des hommes qu'en Espagne, en Grèce, en Italie, au Portugal et en Turquie. Les taux de chômage des femmes diplômées du deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont généralement supérieurs à ceux des hommes de même niveau de formation. Cependant dans 15 pays de l'OCDE, le taux de chômage associé à un niveau de formation inférieur au deuxième cycle du secondaire est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (voir le graphique A6.3 dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Tendances

Bien que les différences de taux de chômage entre les groupes de personnes disposant de différents niveaux de formation se soient en quelque sorte réduits au cours des dix dernières années, obtenir un niveau de formation plus élevé demeure de manière générale un bon moyen d'améliorer ses perspectives d'emploi. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur sont restés inférieurs ou égaux à 4 % et ceux des diplômés de l'enseignement secondaire sont restés inférieurs à 7 %, alors que ceux des individus qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires ont franchi le cap des 10 % à plusieurs reprises depuis 1997 (voir le tableau A6.4a dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Définitions

Le taux d'emploi est le pourcentage d'actifs occupés dans la population en âge de travailler. Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active civile. Par chômeurs, on entend les personnes sans travail et disponibles pour travailler, qui recherchent activement un emploi durant la semaine de référence des enquêtes. Les actifs occupés sont ceux qui, durant la semaine de référence, ont effectué un travail d'une durée d'une heure au moins, moyennant un salaire ou en vue d'un bénéfice, ou avaient un emploi mais étaient temporairement absents de leur travail (pour raison de maladie, de congé ou de grève).

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A6).

Parmi les domaines couverts figurent :

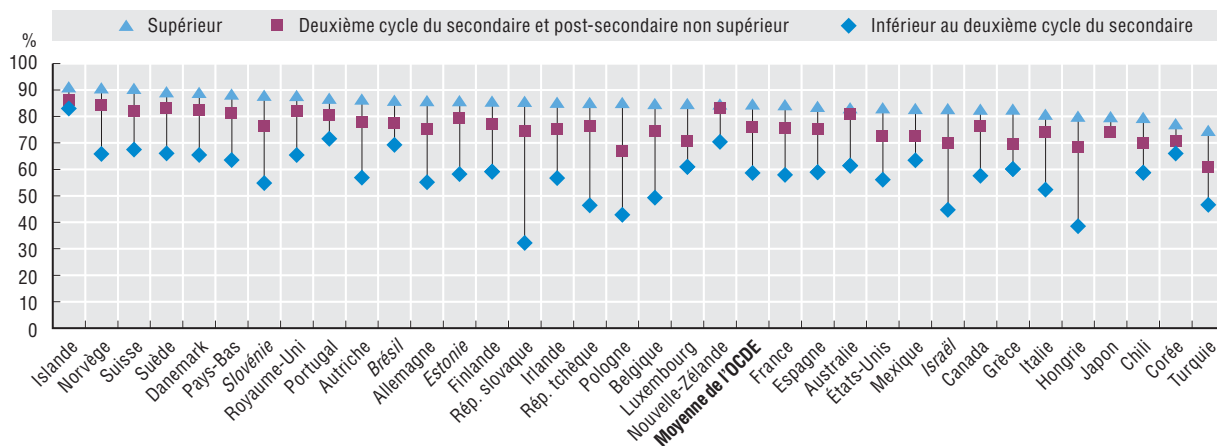
- L'évolution des taux d'emploi et de chômage, selon le sexe et le niveau de formation.

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quel est l'impact du niveau de formation sur les taux d'emploi ?

Graphique 2.3. Taux d'emploi selon le niveau de formation, 2008

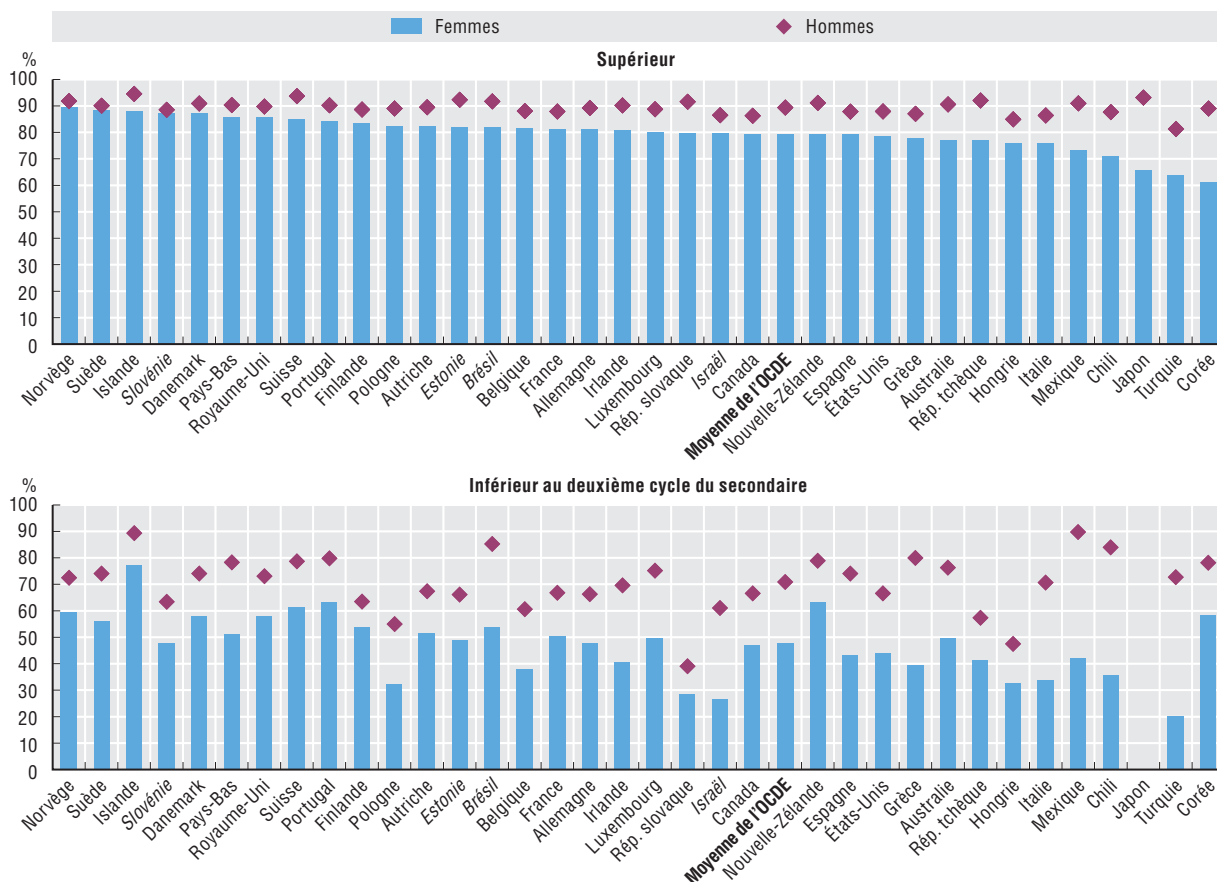
Ce graphique montre le pourcentage d'actifs occupés dans la population âgée de 25 à 64 ans, selon le niveau de formation. Les diplômés du supérieur sont plus susceptibles d'avoir un travail que ceux dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.



Source : OCDE (2010), Regards sur l'éducation 2010, tableaux A6.3a, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>.

Graphique 2.4. Taux d'emploi pour les hommes et les femmes selon le niveau de formation, 2008

Ces graphiques montrent l'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes, selon deux niveaux de formation.



Source : OCDE (2010), Regards sur l'éducation 2010, tableaux A6.4b et A6.4c, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316704>.

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quels facteurs incitent les individus à investir dans l'éducation ?

- Les avantages sont plus importants pour les diplômés de l'enseignement supérieur que pour les diplômés de l'enseignement secondaire ou du post-secondaire, non supérieur.
- L'enseignement supérieur procure des avantages substantiels dans la plupart des pays, générant en moyenne dans les pays de l'OCDE, pour un homme, un rendement financier net de l'ordre de plus de 145 000 USD au cours d'une carrière.
- Les avantages liés à l'investissement dans des études supérieures sont généralement moins importants pour les femmes, de l'ordre de plus de 50 000 USD en moyenne.

Description

Les efforts consentis pour poursuivre ses études au-delà du cursus obligatoire peuvent être envisagés comme un investissement pouvant générer des avantages, notamment des retombées financières à plus long terme. On investit dans sa formation de deux manières différentes : directement, par le paiement de droits de scolarité par exemple, et indirectement, en renonçant à des revenus potentiels lorsqu'on étudie et que l'on ne travaille pas (les « coûts »). Comme pour tout investissement, un rendement net actualisé peut être calculé. Dans ce cas, il est principalement déterminé par le fait que les personnes mieux formées gagnent plus et risquent moins d'être au chômage (les « bénéfices »). Lorsque le rendement est élevé, l'incitation financière à poursuivre des études est réelle.

Résultats

En moyenne dans les pays de l'OCDE, le rendement net de l'investissement dans des études supérieures est de 146 000 USD pour les hommes et de 92 000 USD pour les femmes. Pour une formation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement post-secondaire non supérieur, les chiffres chutent à 68 000 USD pour les hommes et 47 000 pour les femmes.

Toutefois, derrière ces moyennes se cachent de grandes différences entre pays. Les hommes qui investissent dans une formation supérieure peuvent en retirer un avantage net allant d'un peu moins de 21 000 USD au Danemark à un peu moins de 367 000 USD au Portugal (pour les femmes, les chiffres sont respectivement d'un peu moins de 12 000 USD et d'un peu moins de 207 000 USD). Cependant au Danemark, tout comme en Nouvelle-Zélande et en Suède, l'octroi de bourses et de prêts d'études réduit les coûts de l'investissement et augmentent l'attrait d'une formation supérieure, particulièrement pour les individus de condition plus modeste. Au Danemark, les étudiants qui ne vivent plus avec leurs parents peuvent prétendre à des bourses d'un montant de 7 500 USD par an. La prise en compte de ces bourses réduirait le coût de l'investissement de plus de moitié et augmenterait la valeur globale d'une formation supérieure de quelque

28 000 USD. Toutefois, de manière générale, le rendement financier d'un investissement dans une formation supérieure – tout comme dans une formation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement post-secondaire non supérieur – a tendance à être lié aux revenus du travail; les autres facteurs pèsent de manière moins importante pour expliquer les différences entre les pays de l'OCDE.

L'investissement dans des études supérieures génère un rendement plus élevé chez les hommes que chez les femmes dans tous les pays, sauf en Australie, en Corée, en Espagne et en Turquie, où c'est l'inverse (voir le tableau A8.2 dans *Regards sur l'éducation 2010*). Néanmoins en Corée, aux États-Unis, au Portugal et au Royaume-Uni, le rendement de l'enseignement supérieur est supérieur à 150 000 USD pour les hommes et les femmes (cependant, excepté en Corée, ce rendement est plus élevé pour les hommes que pour les femmes); un montant propre à inciter fortement les individus à atteindre ce niveau de formation. Dans certains pays, le rendement relativement faible d'une formation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire incite les femmes à poursuivre leur formation jusqu'à un niveau supérieur; ceci leur permet de pleinement bénéficier du fait d'être allé au-delà de l'enseignement obligatoire.

Définitions

Les retombées économiques de la formation sont mesurées par la valeur actuelle nette. Dans le calcul de la valeur actuelle nette privée (VANP), les coûts privés de l'investissement comprennent le manque à gagner après impôt, ajusté de la probabilité de trouver un emploi (dérivée du taux d'emploi) et les coûts directs de l'éducation. Le taux d'actualisation de 3 % retenu dans l'analyse exposée ici est proche du taux d'intérêt associé dans des conditions normales à un investissement dans des obligations d'État dans la plupart des pays de l'OCDE. Le taux utilisé dans cette édition est inférieur au taux de 5 % utilisé dans l'édition 2009 de *Regards sur l'éducation*. La modification du taux d'actualisation a un impact important sur la valeur actuelle nette de l'éducation, dont il y a lieu de tenir compte lors de la comparaison des résultats entre ces deux éditions.

Pour en savoir plus

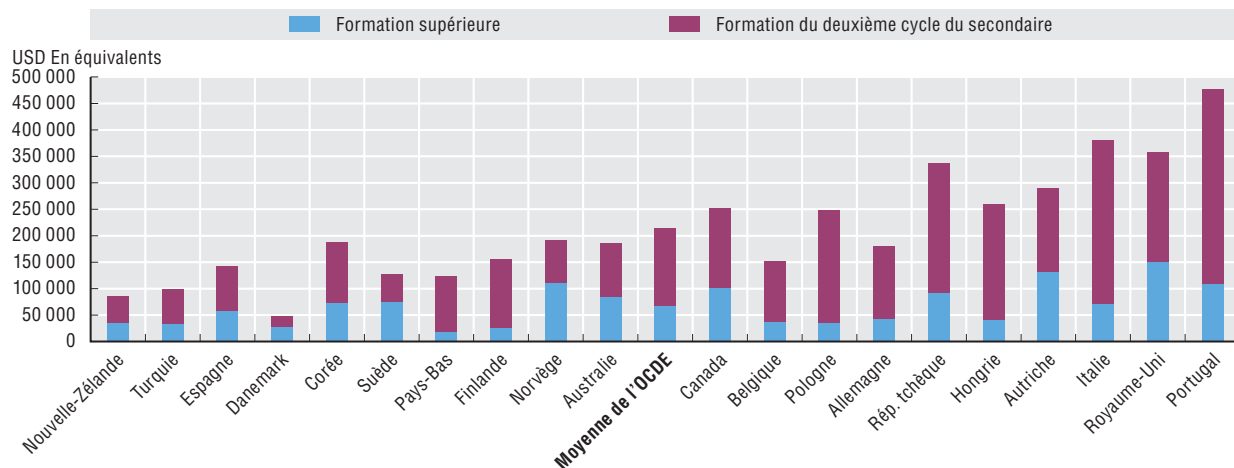
Des informations et des notes complémentaires, une explication détaillée des sources et des méthodes ainsi qu'une explication technique du calcul du VANP sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A8).

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quels facteurs incitent les individus à investir dans l'éducation ?

Graphique 2.5. **Retombées économiques liées à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, 2006**

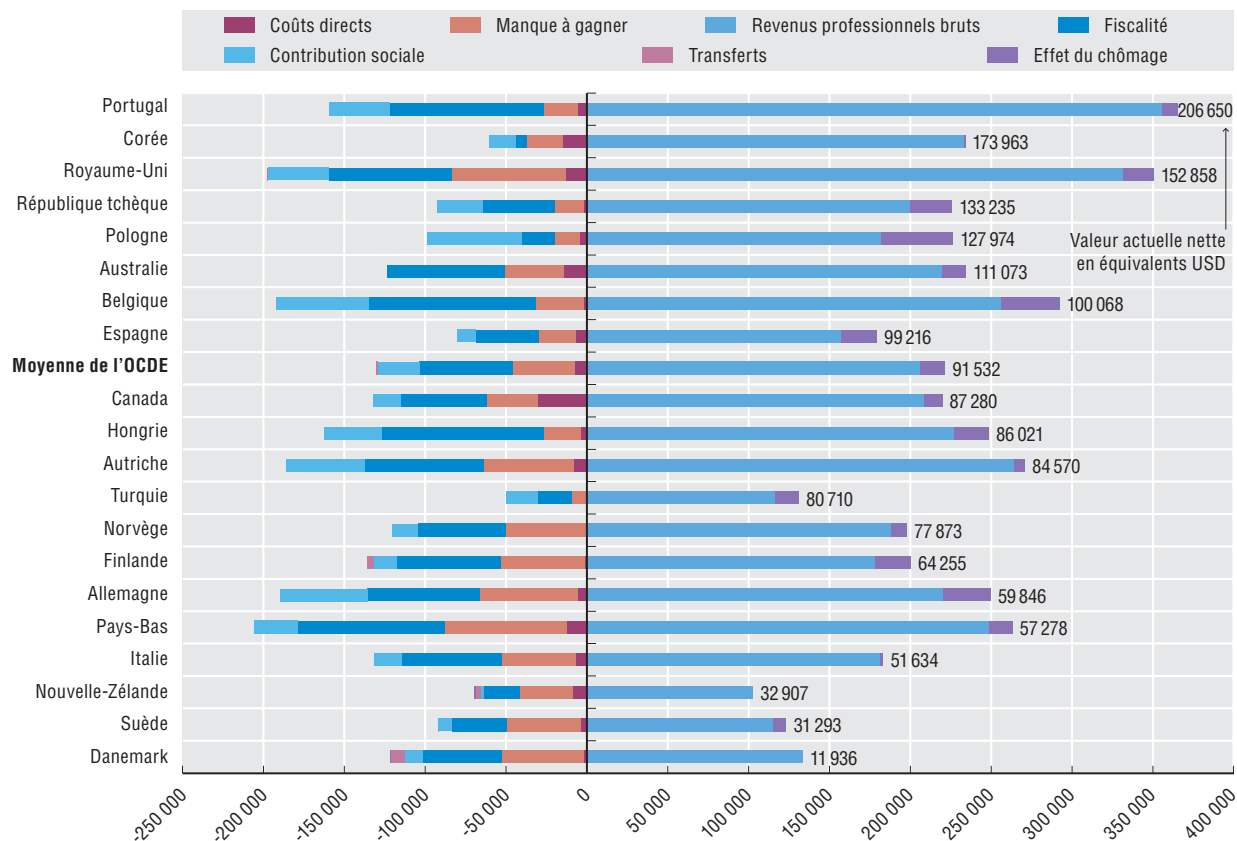
Ce graphique montre les rendements financiers privés – en forme de la valeur actuelle nette – pour les hommes ayant obtenu un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non supérieures, dans un premier temps, et un diplôme de fin d'études supérieures, dans un deuxième temps, lors de la formation initiale.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableaux A.8.1 et A.8.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>.

Graphique 2.6. **Composantes de la valeur actuelle nette privée liée à l'obtention d'un diplôme de fin d'études supérieures chez les individus de sexe féminin, 2006**

Ce graphique montre l'équilibre des coûts et des recettes qui détermine les avantages pour les femmes qui s'engagent dans des études supérieures.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau A.8.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>.

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quels facteurs incitent la société à investir dans l'éducation ?

- Le rendement public net pour un individu de sexe masculin qui suit une formation supérieure s'élève à 86 000 USD en moyenne dans les pays de l'OCDE.
- Le rendement public net correspond à près du triple de l'investissement public dans l'enseignement supérieur, ce qui, en soi, incite fortement les gouvernements à développer l'enseignement supérieur.
- Tout comme le rendement financier individuel, les bénéfices pour les finances publiques sont plus importants lorsque les personnes sont diplômées de l'enseignement supérieur que lorsqu'elles le sont du deuxième cycle du secondaire.

Description

Les retombées économiques de la formation ne concernent pas uniquement les individus, mais aussi les pouvoirs publics à travers des recettes fiscales supplémentaires lorsque les diplômés entrent sur le marché du travail. Ces revenus publics, qui tiennent également compte du coût de la formation pour les finances publiques, offrent une perspective supplémentaire sur les retombées globales de l'éducation. Bien sûr, il convient également de les étudier dans le contexte plus large des avantages que l'amélioration des niveaux de formation procure à la société et à l'économie.

Résultats

En moyenne, le rendement public net de l'investissement dans une formation supérieure, compte tenu des principaux coûts et bénéfices de ce niveau d'enseignement, représente plus de 86 000 USD chez les hommes. Ce rendement correspond à un peu moins du triple de l'investissement public dans l'enseignement supérieur, ce qui, en soi, incite fortement les gouvernements à développer l'enseignement supérieur.

Les coûts de l'éducation à la charge du secteur public comprennent les dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement (telles que la rémunération des enseignants), les transferts aux entités privées et les pertes fiscales dues au manque à gagner des individus préférant étudier que travailler. Côté bénéfices, le secteur public tire profit de l'investissement dans l'éducation : lorsque les salaires sont plus élevés, les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu augmentent tandis que les prestations sociales diminuent. Mais, en réalité, l'élévation du niveau de formation génère une gamme plus étendue – mais aussi plus complexe – d'effets positifs. Les individus plus instruits ont par exemple tendance à être en meilleure santé, ce qui réduit le budget public des soins de santé. Les revenus du travail augmentant généralement avec le niveau de formation, les individus plus instruits consomment davantage de biens et services, créant une hausse de revenus de la TVA, ce qui vient s'ajouter aux bénéfices économiques. Toutefois, les

données relatives à ces effets indirects ne sont pas facilement disponibles.

Le coût global de l'investissement public est calculé sur la base des coûts directs et des coûts indirects, c'est-à-dire le manque à gagner public en termes d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales. Pour un individu de sexe masculin, le coût de l'investissement public s'élève à plus de 50 000 USD en Autriche, au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède, mais ne représente pas plus de 15 000 USD en Corée et en Turquie. La valeur actuelle nette du coût public de l'investissement consenti pour un individu de sexe masculin qui suit une formation supérieure s'élève à 33 000 USD en moyenne, dans les pays de l'OCDE. Les investissements publics sont importants, mais ils sont dépassés par la part privée de l'investissement dans l'éducation dans la plupart des pays.

Définitions

Les retombées économiques de l'éducation sont mesurées par la valeur actuelle nette (voir l'indicateur précédent). Les coûts publics comprennent le manque à gagner fiscal pendant les années d'études et les dépenses publiques. Sont imputées dans les bénéfices publics l'augmentation des recettes fiscales et des cotisations sociales et la diminution des prestations sociales (allocations d'aide au logement et aides sociales qui ne sont plus versées au-delà d'un certain niveau de revenus) qui résultent de l'élévation du niveau de revenus.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A8).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Les taux de rendement public pour un individu diplômé de l'enseignement supérieur, dans le cadre de la formation initiale.
- Les taux de rendement public pour un individu diplômé du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement post-secondaire non supérieur, dans le cadre de la formation initiale.

Autres publications de l'OCDE

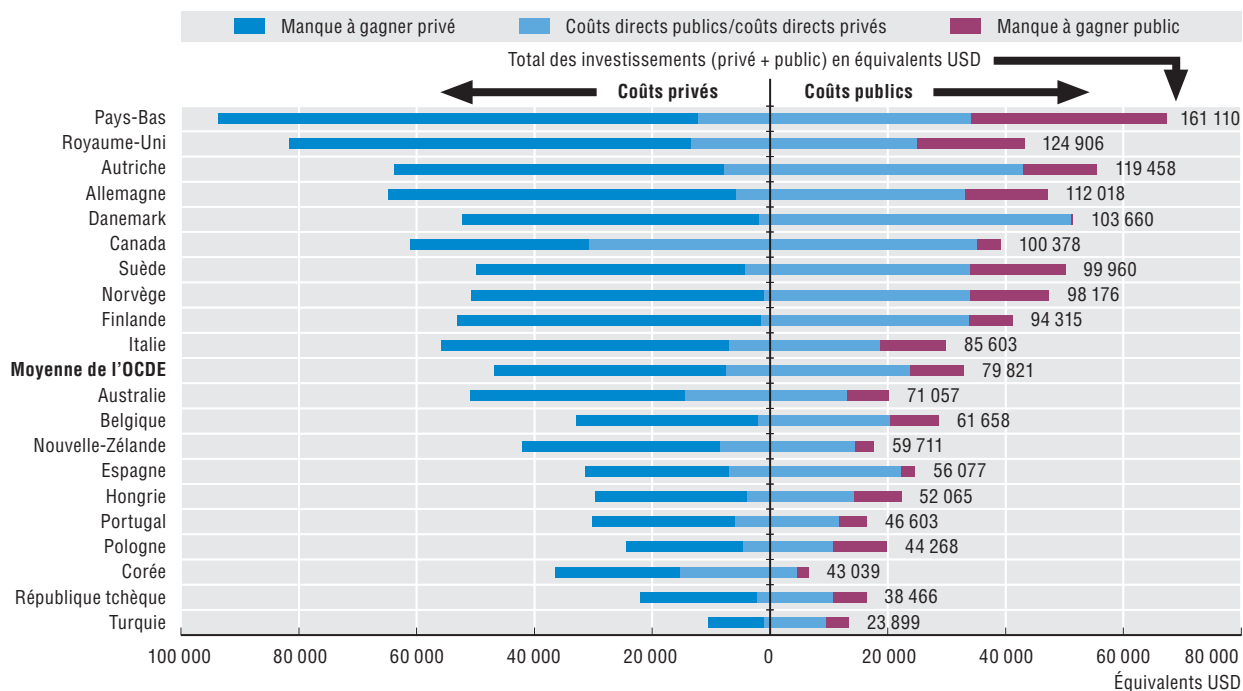
Comprendre l'impact social de l'éducation (2007).

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quels facteurs incitent la société à investir dans l'éducation ?

Graphique 2.7. **Comparaison de l'investissement public et privé lié à l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur, 2006**

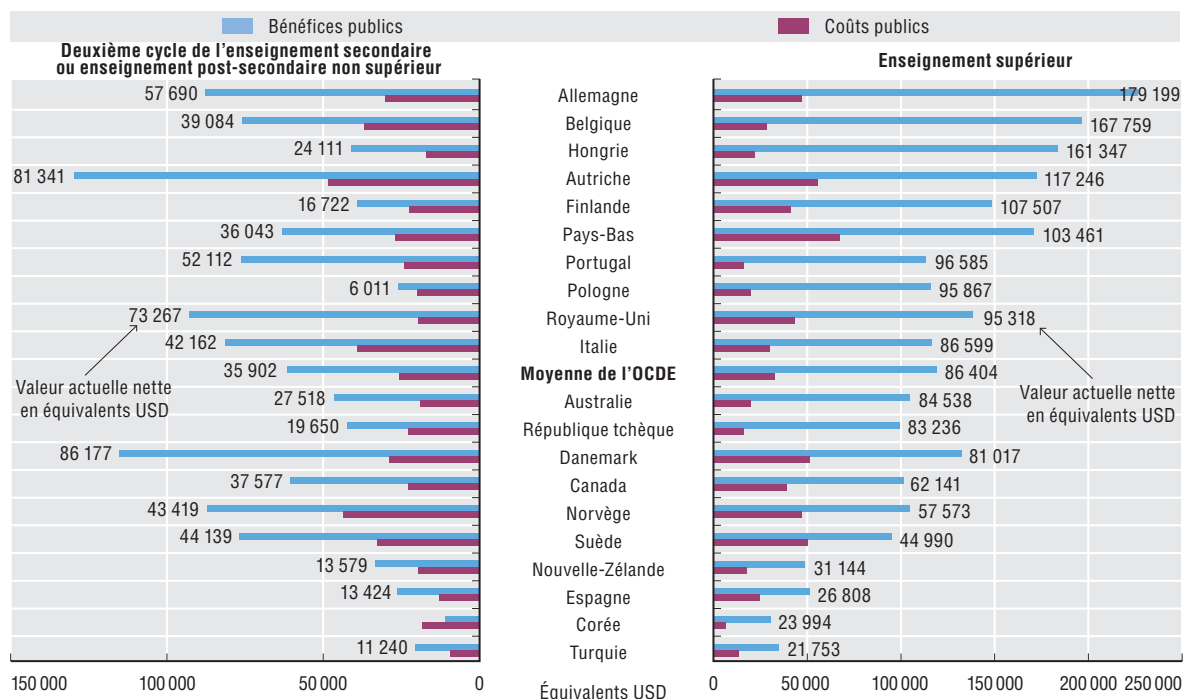
Ce graphique montre l'équilibre entre les coûts assumés par un individu et les coûts publics pour les hommes poursuivant des études supérieures.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableaux A8.2 et A8.4, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>.

Graphique 2.8. **Coûts et bénéfices publics de l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non supérieurs et supérieurs, 2006**

Ce graphique montre les coûts et les bénéfices publics liés à l'obtention d'un diplôme de deuxième cycle du secondaire et post-secondaire non supérieur ou de niveau supérieur chez les individus de sexe masculin.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableaux A8.3 et A8.4, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316742>.

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Combien les diplômés coûtent-ils aux employeurs ?

- En moyenne, le coût à charge des employeurs de diplômés de l'enseignement supérieur s'élève à 74 000 USD pour un homme et à 53 000 USD pour une femme.
- À l'autre extrémité de l'échelle, le coût annuel du travail des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire s'élève à 40 000 USD pour un homme et à 29 000 USD pour une femme.
- Le coût annuel du travail, tous niveaux de formation confondus, est inférieur de 20 000 USD au moins à la moyenne de l'OCDE en Hongrie, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque.

Description

Les compétences détenues par les travailleurs d'un pays constituent un avantage considérable qui peut être source de bénéfices économiques sur le long terme. Mais l'ampleur de cet avantage subit l'impact des coûts impliqués – ce qui renvoie à la question suivante : combien coûte l'emploi de travailleurs qualifiés ? Afin de répondre à cette question, cet indicateur examine les coûts relatifs à l'embauche de travailleurs disposant de différents niveaux de formation dans les pays de l'OCDE.

Résultats

Les coûts du travail des diplômés de l'enseignement supérieur varient considérablement selon les pays. En Islande, aux États-Unis, en Italie, en Norvège et aux Pays-Bas, les employeurs paient au moins 20 000 USD de plus par an que la moyenne de l'OCDE pour leurs employés hautement qualifiés. En revanche, ils paient au moins 20 000 USD de moins que la moyenne de l'OCDE en Hongrie, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque. Ces écarts montrent dans une certaine mesure les différentiels de productivité et de salaire entre les pays.

Le coût annuel du travail augmente nettement pour les travailleurs possédant de plus hauts niveaux de formation. En moyenne dans les pays de l'OCDE, le coût annuel du travail des individus dont le niveau de formation est inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire s'élève à 40 000 USD pour un homme et à 29 000 USD pour une femme. Ce coût augmente chez les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire : il s'établit à 48 000 USD chez les hommes et à 36 000 USD chez les femmes. C'est toutefois dans le segment supérieur de compétence que ce coût augmente le plus. En moyenne, le coût à charge des employeurs de diplômés de l'enseignement supérieur s'élève à 74 000 USD pour un homme et à 53 000 USD pour une femme.

Il existe entre les pays d'importantes différences de coûts du travail selon le niveau de formation des travailleurs. En Hongrie, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque, le coût annuel de la main-d'œuvre tous niveaux de formation confondus est inférieur de 20 000 USD au moins à la moyenne de l'OCDE. Même si

ces pays affichent les différentiels de revenus les plus importants en faveur des diplômés de l'enseignement supérieur, leur avantage relatif en termes de coût se situe dans le segment supérieur de compétence. L'avantage salarial est important aussi dans le segment supérieur de compétence en Espagne et en Nouvelle-Zélande ; toutefois les individus plus instruits y sont relativement peu coûteux par comparaison avec les individus moins instruits. Dans quelques pays où les coûts sont de manière générale plus importants, le coût de la main-d'œuvre diminue pour les niveaux de formation les plus élevés. Par comparaison avec les autres pays de l'OCDE, les diplômés de l'enseignement supérieur coûtent proportionnellement moins cher à leur employeur que les individus dont le niveau de formation est inférieur en Belgique, au Danemark, en Finlande et en Suède.

Le coût de la main-d'œuvre varie généralement moins parmi les 25-34 ans que dans l'ensemble de la population active (âgée de 25 à 64 ans). Le coût annuel du travail varie sensiblement d'un pays à l'autre et entre diplômés de l'enseignement tertiaire avec et sans expérience : il ne représente pas plus de 20 000 USD chez les jeunes diplômés (25-34 ans) en Pologne, mais dépasse 140 000 USD chez les diplômés expérimentés (45-54 ans) en Italie. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, un employeur peut s'attendre à payer 27 000 USD de plus par an pour un diplômé de l'enseignement supérieur expérimenté (voir le graphique A10.3 dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Définitions

Cet indicateur se base sur une nouvelle collecte de données sur les revenus des actifs qui travaillent à temps plein toute l'année. À ces données viennent s'ajouter les données sur les cotisations sociales et les prélèvements obligatoires non fiscaux, qui proviennent de la Base de données de l'OCDE relative aux impôts sur les salaires.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A10).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Les revenus annuels à temps plein et le coût annuel de la main-d'œuvre, selon le groupe d'âge.
- L'investissement direct étranger et le coût annuel de la main-d'œuvre pour la population diplômée de l'enseignement supérieur.

Autres publications de l'OCDE

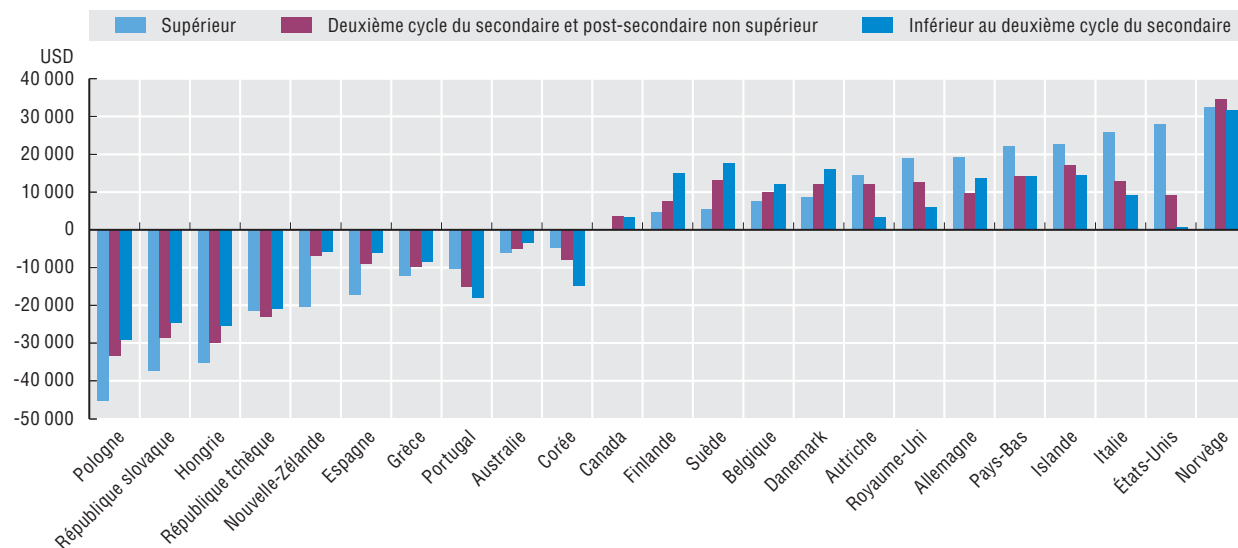
Les impôts sur les salaires (publication annuelle).

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Combien les diplômés coûtent-ils aux employeurs ?

Graphique 2.9. **Coût annuel de la main-d'œuvre, selon le niveau de formation**

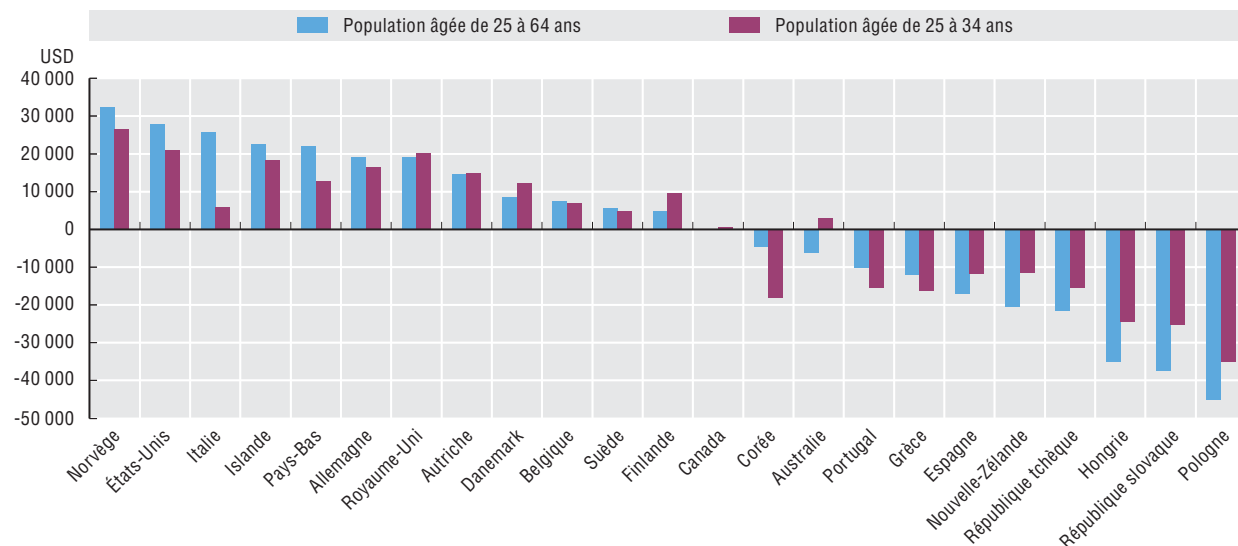
Ce graphique montre l'écart par rapport à la moyenne, et plus particulièrement la moyenne de l'OCDE, du coût annuel de la main-d'œuvre diplômée de l'enseignement supérieur, selon le niveau de formation



Source : OCDE (2010), Regards sur l'éducation 2010, tableaux A10.1 et A10.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>.

Graphique 2.10. **Coût annuel de la main-d'œuvre diplômée de l'enseignement supérieur, selon le groupe d'âge**

Ce graphique montre l'écart par rapport à la moyenne, et plus particulièrement la moyenne de l'OCDE, du coût annuel de la main-d'œuvre diplômée de l'enseignement supérieur, selon le groupe d'âge



Source : OCDE (2010), Regards sur l'éducation 2010, tableau A10.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316780>.

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quels sont les avantages sociaux de l'éducation ?

- Les adultes diplômés dont le niveau de formation est plus élevé sont plus enclins à s'estimer en bonne santé, à s'intéresser à la politique et à posséder un niveau plus élevé de confiance interpersonnelle.
- L'accroissement le plus important de la probabilité de s'estimer en bonne santé s'observe chez les titulaires d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire plutôt que chez les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En revanche, l'impact de l'élévation du niveau de formation sur l'intérêt pour la politique est plus important lors du passage au niveau de formation égal à l'enseignement supérieur qu'au passage au niveau de formation égal au deuxième cycle de l'enseignement secondaire.
- Le niveau de formation et les retombées sociales restent corrélés même après contrôle de l'âge et du sexe; cette corrélation est toujours vraie, mais moins forte, après contrôle du revenu.

Description

L'amélioration de la santé de la population et le renforcement de la cohésion sociale comptent parmi les grandes priorités de l'action publique dans tous les pays de l'OCDE. Il existe un consensus sur l'importance du rôle que l'éducation peut jouer pour atteindre ces objectifs mais les certitudes quant aux moyens de parvenir à ce but sont beaucoup moins grandes. Cet indicateur analyse la relation entre le niveau de formation et des aspects du bien-être social (les « retombées sociales ») dans 27 pays de l'OCDE. Il étudie trois de ces retombées, qui sont en rapport avec la santé publique et la cohésion sociale : la perception de l'état de santé, l'intérêt pour la politique et la confiance interpersonnelle.

Résultats

Santé : l'éducation peut avoir un impact sur l'état de santé physique et mental des individus, car elle peut les amener à choisir des modes de vie plus sains, à mieux gérer leurs problèmes de santé et à éviter les situations qui pourraient porter atteinte à leur santé – travailler dans des conditions dangereuses, par exemple. L'éducation a un impact direct, dans la mesure où elle améliore les compétences des individus, et un impact indirect, au sens où les revenus qu'elle leur procure les aident à vivre dans de meilleures conditions.

Concernant la perception de l'état de santé, les différences les plus importantes s'observent entre diplômés et non-diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (ceci reste vrai même après contrôle du sexe et de l'âge).

Intérêt pour la politique : l'éducation peut contribuer directement à accroître l'engagement civique et social puisqu'elle est source d'informations et d'expériences pertinentes, et qu'elle dote les individus de compétences, de valeurs, d'attitudes et de convictions propices à la citoyenneté active. Quant à son influence indirecte dans ce domaine, elle tient à l'élévation du statut social des individus, qui facilite l'accès au pouvoir politique et social.

La plus forte progression en ce qui concerne la probabilité d'exprimer un intérêt pour la politique s'observe chez les

diplômés de l'enseignement supérieur. Au Canada, par exemple, la probabilité qu'ont les diplômés de l'enseignement supérieur de s'intéresser à la politique est supérieure de 25 points de pourcentage à celle des diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cette probabilité n'augmente que de 2 points de pourcentage entre les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et ceux dont le niveau de formation est inférieure.

Confiance interpersonnelle : l'éducation peut influencer directement sur la confiance interpersonnelle de l'individu en l'aidant à mieux comprendre les valeurs de la cohésion sociale et de la diversité, et à les faire siennes. Elle peut aussi avoir un impact indirect : les individus dont le niveau de formation est élevé sont plus susceptibles de vivre et travailler dans un environnement moins touché par la criminalité et les comportements antisociaux. L'inverse vaut pour les individus dont le niveau de formation est peu élevé.

Contrairement aux deux catégories précédentes, les différences de perception entre individus selon les niveaux de formation sont, dans le domaine de la confiance interpersonnelle, relativement comparables.

Définitions

Cet indicateur se base sur les travaux du Réseau de l'INES chargé d'élaborer des données relatives aux retombées de l'enseignement sur l'économie, le marché du travail et la société, en collaboration avec le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement. La méthodologie retenue est basée sur les travaux menés dans le cadre du projet du CERI « Les retombées sociales de l'éducation ». Les calculs se basent sur les microdonnées provenant de l'Enquête sociale européenne (ESS) de 2004, 2006 et 2008, du Programme international d'enquêtes sociales (ISSP) de 2006, de l'Enquête sociale générale (GSS) de 2008 (au Canada et en Nouvelle-Zélande), de l'enquête Social Capital Survey for Korea (KEDI) de 2008 (en Corée) et de l'enquête National Health Interview Survey (NHIS) de 2008 (aux États-Unis). Les lecteurs devront noter que, étant donné les biais significatifs qui ne sont pas à exclure entre les pays lorsque des individus rendent compte de leur état de santé, les comparaisons dans ce domaine sont à interpréter avec prudence.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur A9).

Autres publications de l'OCDE

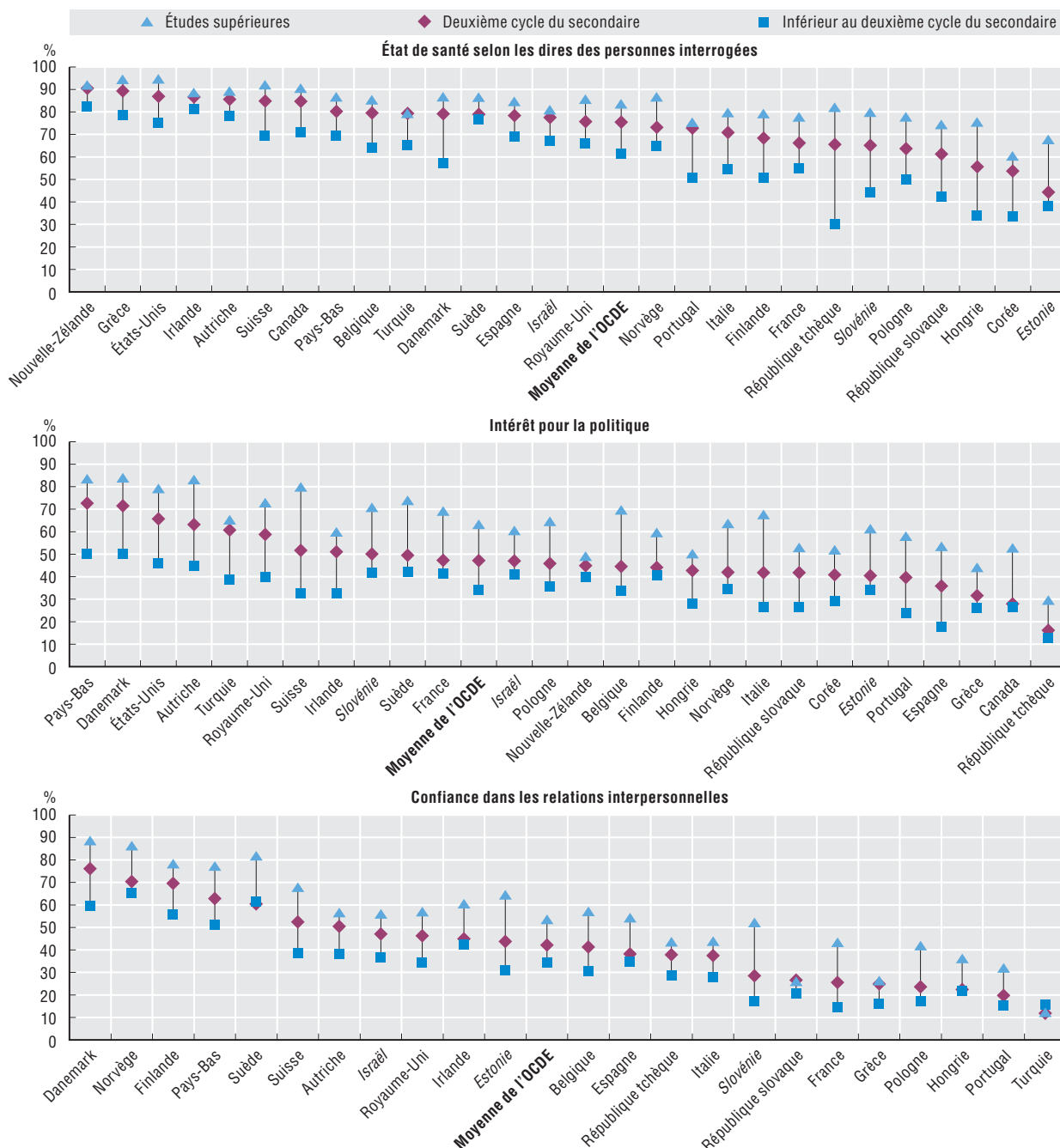
Improving Health and Social Cohesion through Education (à paraître, 2010).

2. LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ÉDUCATION

Quels sont les avantages sociaux de l'éducation ?

Graphique 2.11. **Proportion d'adultes faisant état de diverses conséquences sociales, selon niveau de formation, 2008**

Ces graphiques montrent le pourcentage d'adultes se déclarant en bonne santé, exprimant un intérêt pour la politique et exprimant de la confiance interpersonnelle, selon le niveau de formation.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableaux A9.1, A9.2 et A9.3, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316761>.





3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

| | |
|--|----|
| Quel est le montant des dépenses par élève/étudiant ? | 52 |
| Les dépenses par élève/étudiant ont-elles augmenté ? | 54 |
| Quelle part de leur richesse nationale les pays consacrent-ils à l'éducation ? | 56 |
| Quelle part des dépenses publiques est consacrée à l'éducation ? | 58 |
| Quel est le rôle des dépenses privées ? | 60 |
| Le montant des frais de scolarité des étudiants dans l'enseignement supérieur | 62 |
| À quoi les fonds destinés à l'éducation sont-ils utilisés ? | 64 |
| Que représentent les variations des dépenses consacrées aux coûts salariaux ? | 66 |

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Quel est le montant des dépenses par élève/étudiant ?

- Les pays de l'OCDE dépensent en moyenne 9 195 USD par an et par élève/étudiant, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur. Le niveau des dépenses varie toutefois considérablement d'un pays à l'autre.
- En moyenne, les pays de l'OCDE dépensent quasiment deux fois plus par étudiant dans l'enseignement supérieur que par élève dans le primaire.
- La plupart des dépenses d'éducation sont consacrées à la rémunération des enseignants et des autres personnels.

Description

Cet indicateur montre le niveau combiné des dépenses publiques et privées dans l'éducation. Dans les débats sur l'apprentissage, l'exigence de qualité – qui peut être synonyme d'accroissement des dépenses par élève/étudiant – est souvent tempérée par le désir de ne pas augmenter les impôts. S'il est difficile de déterminer le niveau de dépenses requis pour préparer un élève/étudiant à la vie active, des comparaisons internationales peuvent fournir des points de référence pour la comparaison des ressources de l'éducation.

Résultats

Considérés en bloc, les pays de l'OCDE dépensent en moyenne 9 195 USD par an et par élève/étudiant dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Cependant, ces dépenses varient beaucoup d'un pays à l'autre. Elles ne représentent pas plus de 4 000 USD/an au Chili, au Mexique, en République slovaque et au Brésil, mais dépassent la barre des 10 000 USD/an en Autriche, au Danemark, aux États-Unis, en Norvège, en Suède et en Suisse.

Les facteurs déterminant les dépenses d'éducation varient selon les pays : parmi les six pays où les dépenses des établissements d'enseignement sont les plus importantes par élève/étudiant de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, la Suisse présente, juste à la suite du Luxembourg, le niveau de salaire des enseignants le plus élevé dans l'enseignement secondaire, les États-Unis la part de dépenses privées dans l'enseignement supérieur la plus élevée et l'Autriche, le Danemark, la Norvège et la Suède se distinguent par des taux d'encadrement plus importants que partout ailleurs (voir page 72).

Dans chaque pays de l'OCDE, les dépenses montent en flèche du primaire à l'enseignement supérieur. Les pays de l'OCDE considérés en bloc dépensent, par an et par élève/étudiant, 6 756 USD dans l'enseignement primaire, 8 153 USD dans l'enseignement secondaire et 16 625 USD dans l'enseignement supérieur.

L'essentiel des dépenses dans l'éducation est consacré au salaire des personnels enseignants et autres. Au niveau supérieur, toutefois, d'autres services – notamment les

activités de recherche-développement (R-D) – représentent une large part des dépenses. Abstraction faite des activités de R-D et des services auxiliaires, les dépenses au titre des services d'éducation dans les établissements d'enseignement supérieur tombent en moyenne à 8 587 USD par an et par étudiant. Par contraste, les dépenses consacrées aux services auxiliaires aux niveaux primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur ne dépassent les 10 % que dans les pays suivants : Corée, Finlande, France, Hongrie, République slovaque, Royaume-Uni et Suède (voir le tableau B1.2 dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Pour finir, il convient de noter que l'examen des seules dépenses annuelles par élève/étudiant peut ne pas refléter entièrement la totalité des dépenses unitaires à chaque niveau d'enseignement. Par exemple, les dépenses unitaires annuelles au titre de l'enseignement supérieur sont assez similaires en Irlande (12 631 USD) et en France (12 773 USD). Toutefois, en raison des différences dans la structure de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur, les études supérieures durent en moyenne plus de six mois de plus en France qu'en Irlande. Il en résulte que les dépenses unitaires cumulées sur la durée des études supérieures de l'Irlande (40 925 USD) sont inférieures de plus de 10 000 USD à celles de la France (51 346 USD) (voir le graphique B1.5 dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009. Les dépenses unitaires à un niveau d'enseignement donné sont obtenues par division des dépenses totales des établissements d'enseignement de ce niveau par les effectifs correspondants (en équivalents temps plein).

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B1).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Les dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant, tous services confondus, et comparées au PIB par habitant.
- Les dépenses cumulées par élève/étudiant des établissements d'enseignement.

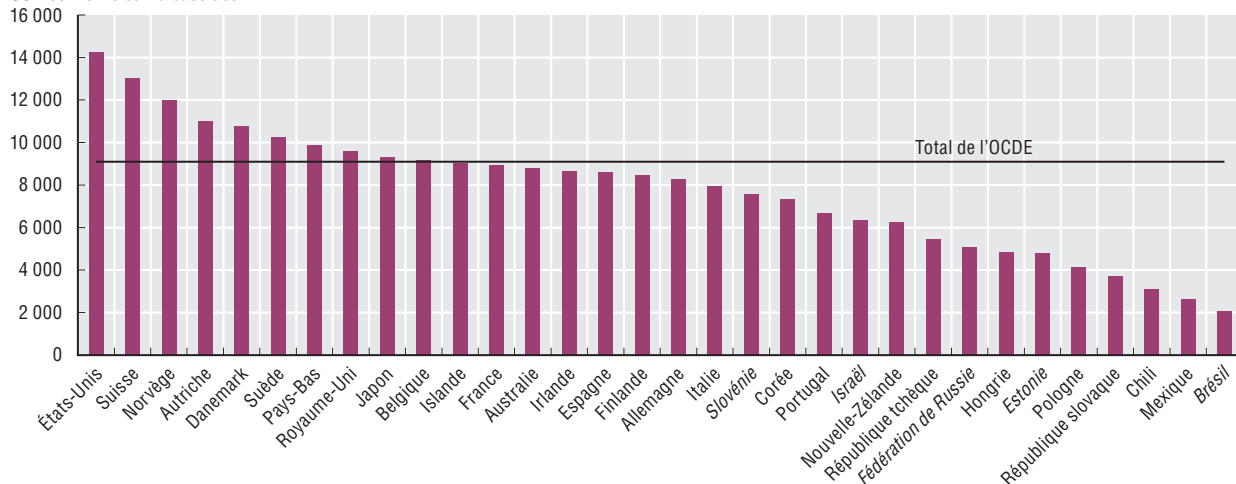
3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Quel est le montant des dépenses par élève/étudiant ?

Graphique 3.1. **Dépenses annuelles par élève/étudiant, 2007**

Ce graphique fait état des dépenses annuelles (au titre des établissements d'enseignement) par élève/étudiant du primaire au supérieur. Ces chiffres donnent une idée du coût unitaire de l'éducation formelle.

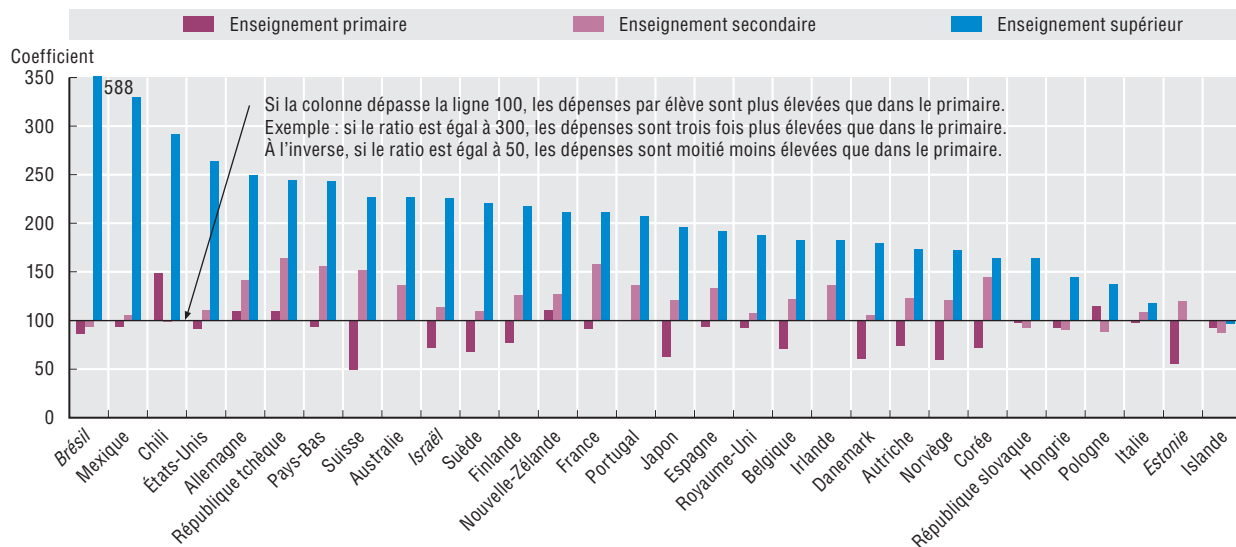
USD convertis sur la base des PPA



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B1.1a, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>.

Graphique 3.2. **Dépenses dans le secondaire ou dans le supérieur par rapport aux dépenses dans le primaire, 2007**

Ce graphique compare les dépenses annuelles (au titre des établissements d'enseignement) par élève/étudiant dans les différents niveaux d'enseignement aux dépenses dans le primaire.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B1.1a, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>.

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Les dépenses par élève/étudiant ont-elles augmenté ?

- Entre 1995 et 2007, période durant laquelle les niveaux d'inscription sont restés en règle générale constants, les dépenses unitaires des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur ont progressé de 43 % en moyenne.
- Toutefois, dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants a en général progressé; dans un certain nombre de cas cette augmentation n'a pas été accompagnée d'un accroissement équivalent des dépenses, ce qui a eu pour conséquence la diminution des dépenses unitaires.
- Toutefois, les dépenses des établissements d'enseignement par étudiant ont progressé de 14 points de pourcentage en moyenne dans les pays de l'OCDE entre 2000 et 2007, après une période de stabilité entre 1995 et 2000.

Description

Cet indicateur montre si les dépenses d'éducation ont progressé ou chuté au cours des dernières années. Les décideurs sont soumis à une pression constante pour trouver les moyens d'améliorer la qualité des services d'éducation tout en élargissant l'éventail des possibilités d'accès, notamment dans l'enseignement supérieur. Sur la durée, les dépenses au titre des établissements d'enseignement tendent effectivement à augmenter, en grande partie du fait de l'augmentation des salaires des enseignants, suivant en cela l'évolution générale des rémunérations. Toutefois, un coût consacré à l'instruction des élèves/étudiants qui ne s'accompagne pas d'une amélioration des résultats éducatifs laisse se profiler le spectre d'une chute des niveaux de productivité.

Résultats

Entre 1995 et 2007, période de relative stabilité des effectifs scolarisés, les dépenses unitaires des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur ont progressé de 43 % en moyenne dans tous les pays. On observe une augmentation assez similaire pour la première et la seconde moitié de cette période, sauf en Norvège, en République tchèque et en Suisse, où une diminution des dépenses entre 1995 et 2000 a été suivie par une hausse entre 2000 et 2007. L'évolution des effectifs des étudiants ne semble pas avoir été le facteur déterminant de l'évolution des dépenses à ces niveaux d'enseignement.

Le constat est différent dans l'enseignement supérieur : les dépenses unitaires ont diminué dans certains pays entre 1995 et 2007 parce que la progression des dépenses n'a pas suivi le même rythme que celle des effectifs scolarisés à ce niveau. Si ces dépenses sont restées stables entre 1995 et 2000, elles ont par contre augmenté de 14 % en moyenne entre 2000 et 2007 dans les pays de l'OCDE parce que les gouvernements ont investi massivement en réaction à l'accroissement du taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur. Cette tendance a été observée en Corée, en Islande, en Pologne, au Portugal, en République slovaque, en République tchèque, au Royaume-Uni et en Estonie, où les dépenses des établissements d'enseignement ont progressé de plus de 50 % entre 2000 et 2007. En

République slovaque et en République tchèque, l'augmentation des dépenses par étudiant observée entre 2000 et 2007 n'a toutefois pas totalement compensé la régression enregistrée dans ces pays entre 1995 et 2000.

Entre 2000 et 2007, Le Chili, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, les Pays-Bas et la Suisse ainsi que le Brésil et Israël ont observé une diminution de leurs dépenses par étudiant dans l'enseignement supérieur. Dans tous ces pays, la diminution a été le fait d'une croissance rapide (d'au moins 10 %) du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Parmi les pays qui ont connu une augmentation de plus de 20 % des inscriptions dans l'enseignement supérieur, cinq (les États-Unis, le Mexique, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque) ont assorti cette progression d'une augmentation au moins équivalente des dépenses au titre de l'enseignement supérieur; les autres (le Chili, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, les Pays-Bas, la Suisse ainsi que le Brésil et Israël) ne l'ont pas fait. L'Espagne est l'unique pays de l'OCDE qui, durant cette période, a connu une chute des inscriptions dans l'enseignement supérieur.

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009. Les pays de l'OCDE ont été invités à rassembler les données de 2000 en tenant compte des définitions et du champ d'application de l'exercice UOE de collecte de données mené au cours de l'année 2009. Toutes les données sur les dépenses et sur le PIB de 2000 ont été ajustées en fonction du niveau des prix de 2007 sur la base du déflateur des prix du PIB. Les dépenses unitaires à un niveau d'enseignement donné sont obtenues par division des dépenses totales des établissements d'enseignement de ce niveau par les effectifs correspondants (en équivalents temps plein).

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B1).

Parmi les domaines couverts figurent :

- L'évolution des dépenses des établissements d'enseignement par niveau d'enseignement.
- L'évolution des dépenses et du PIB par habitant.

Autres publications de l'OCDE

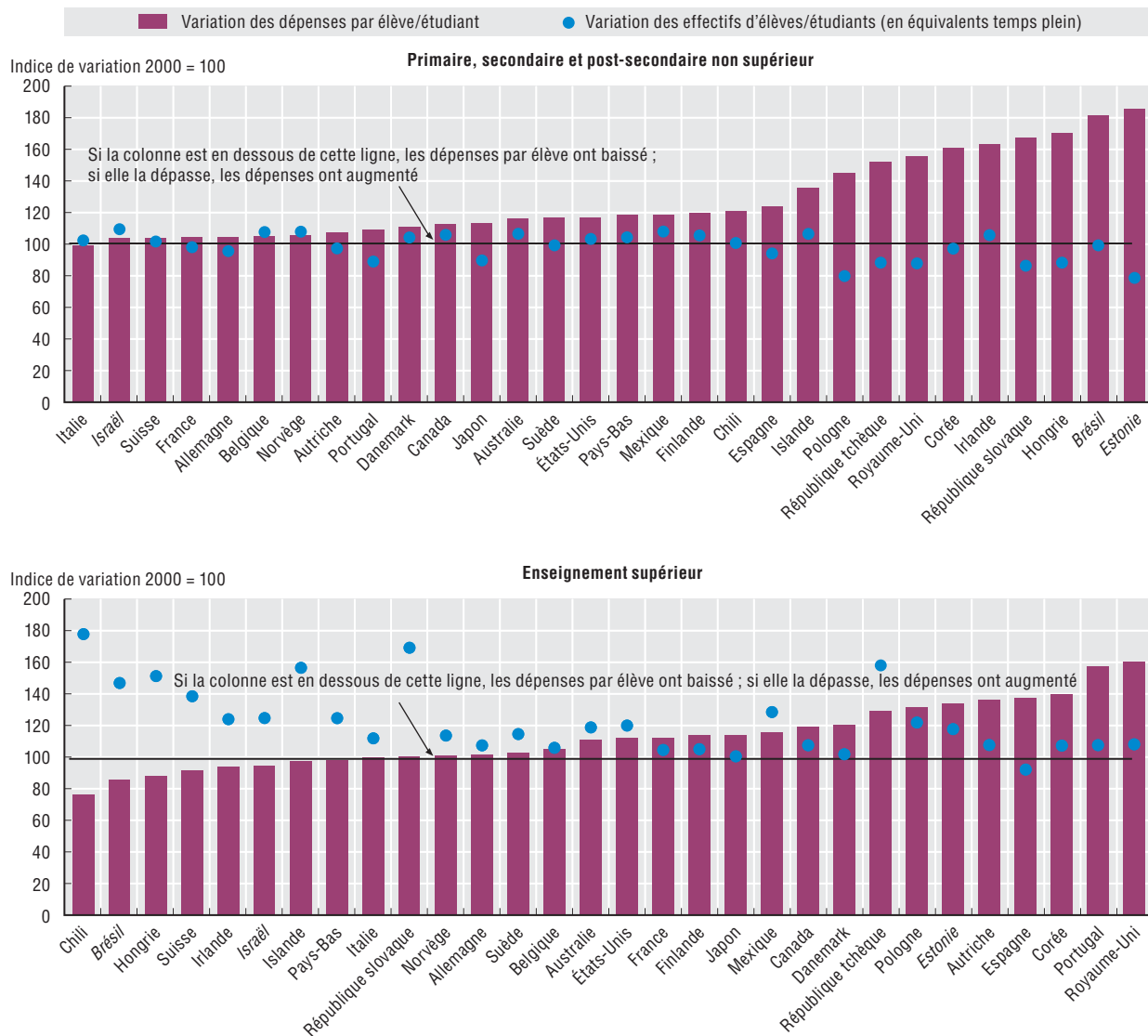
Les grandes mutations qui transforment l'éducation (2008).

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Les dépenses par élève/étudiant ont-elles augmenté ?

Graphique 3.3. Évolution des dépenses par élève/étudiant (2000, 2007)

Ces graphiques font état de l'augmentation – ou non – des dépenses en termes réels (au titre des établissements d'enseignement) par élève/étudiant.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B1.5, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316799>.

Quelle part de leur richesse nationale les pays consacrent-ils à l'éducation ?

- Les pays de l'OCDE consacrent collectivement 6.2 % de leur PIB au financement des établissements d'enseignement.
- Entre 1995 et 2007, les dépenses au titre des établissements d'enseignement tous niveaux d'éducation confondus ont augmenté en moyenne de 49 % dans les pays de l'OCDE, reflétant ainsi le fait que les diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur sont plus nombreux que jamais
- Au cours de la même période, les dépenses au titre des établissements d'enseignement tous niveaux d'enseignement confondus ont progressé à un rythme moins soutenu que le PIB dans plus de la moitié des 27 pays pour lesquels des données sont disponibles.

Description

Cet indicateur fait état de la part de la richesse nationale qui est investie dans l'éducation. En d'autres termes, il montre quelle priorité un pays (c'est-à-dire le gouvernement, les entreprises privées et les élèves/étudiants et leur famille) accorde à l'éducation par rapport aux dépenses globales.

Résultats

Les pays de l'OCDE consacrent collectivement 6.2 % de leur PIB au financement de l'éducation, mais le niveau des dépenses varie beaucoup d'un pays à l'autre. Il dépasse les 7 % au Danemark, aux États-Unis, en Islande, en Israël et en Fédération de Russie, mais atteint ou est inférieur à 4.5 % en Italie et en République slovaque.

Près de 59 % des dépenses cumulées à l'échelle de l'OCDE au titre des établissements d'enseignement, soit 3.6 % du PIB cumulé, sont consacrées au financement de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur. L'enseignement supérieur absorbe près d'un tiers des dépenses cumulées de l'OCDE dans l'éducation, soit 2.0 % du PIB cumulé. Le Canada, le Chili, la Corée et les États-Unis consacrent entre 2.0 % et 3.1 % de leur PIB aux établissements d'enseignement supérieur. La Belgique, la France, l'Islande, le Mexique, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suisse et le Brésil affectent aux établissements d'enseignement supérieur une part de leur PIB qui est inférieure à la moyenne de l'OCDE, mais comptent parmi les pays où la part du PIB consacrée aux établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur est plus élevée que la moyenne de l'OCDE.

C'est au niveau préprimaire que les dépenses varient le plus entre les pays. À ce niveau, elles représentent moins de 0.1 % du PIB en Australie et en Irlande, mais atteignent ou dépassent 0.8 % en Islande, en Israël et en Fédération de Russie (voir le tableau B2.2 dans *Regards sur l'éducation 2010*). Toutefois, étant donné que les pays organisent et financent souvent l'enseignement préprimaire de manières très différentes, une certaine prudence s'impose avant de tirer de ces données des conclusions sur les conditions d'accès et la qualité de l'encadrement à ce niveau.

Tendances

Étant donné que les diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur ont été plus nombreux que jamais entre 1995 et 2007, de nombreux pays ont investi massi-

vement dans l'éducation durant cette période. Ainsi, tous niveaux d'enseignement confondus, les investissements publics et privés dans l'éducation ont augmenté en moyenne de 49 % dans les pays de l'OCDE au cours de ces années. Dans les trois-quarts de ces pays, cette hausse a été généralement plus forte dans l'enseignement supérieur qu'aux niveaux primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur réunis (voir, uniquement disponible en ligne, le tableau B2.5 dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Toutefois, lorsque l'on rapporte ces chiffres à la proportion du PIB, ceux-ci sont moins frappants. Entre 1995 et 2007, les dépenses d'éducation tous niveaux d'enseignement confondus n'ont augmenté à un rythme plus soutenu que le PIB que dans 10 des 27 pays dont les données sont disponibles. Elles ont diminué dans les 17 pays restants. Ce déclin ne se répartit pas de manière uniforme entre les différents niveaux d'enseignement : de l'enseignement primaire à l'enseignement post-secondaire non supérieur, les dépenses ont régressé dans 18 des 27 pays ; cependant les dépenses au titre de l'enseignement supérieur n'ont nettement diminué que dans six pays : l'Australie, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Norvège et les Pays-Bas. Il convient toutefois de noter que l'évolution de la richesse nationale peut avoir un impact fort sur ces tendances. En Irlande, par exemple, les dépenses d'éducation, tous niveaux d'enseignement confondus, ont doublé entre 1995 et 2007, mais elles ont diminué en proportion du PIB, car celui-ci a plus que doublé durant cette période.

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009. Les dépenses au titre des établissements d'enseignement comprennent les dépenses au titre des établissements à vocation pédagogique (soit les établissements qui dispensent directement des cours à des individus dans un cadre collectif organisé ou qui pratiquent une forme d'enseignement à distance) et des organismes qui n'ont pas à proprement parler de vocation pédagogique (ceux qui fournissent des services de cabinet-conseil ou de nature administrative ou professionnelle aux établissements d'enseignement et qui ne se livrent pas directement à des activités d'enseignement).

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes se trouvent dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B2).

Parmi les domaines couverts figurent :

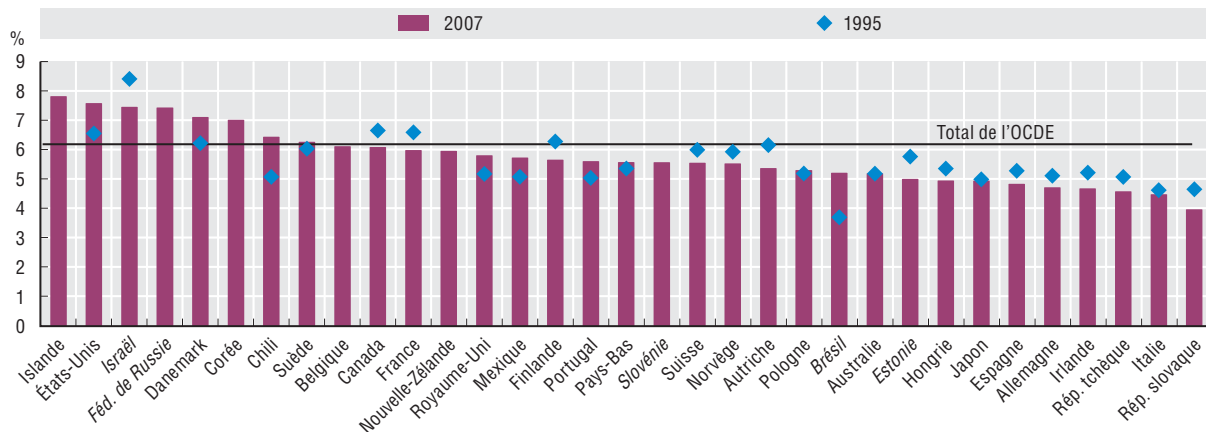
- Les dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB.
- L'évolution des dépenses, 1995-2006.

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Quelle part de leur richesse nationale les pays consacrent-ils à l'éducation ?

Graphique 3.4. Évolution des dépenses d'éducation en pourcentage du PIB (1995, 2007)

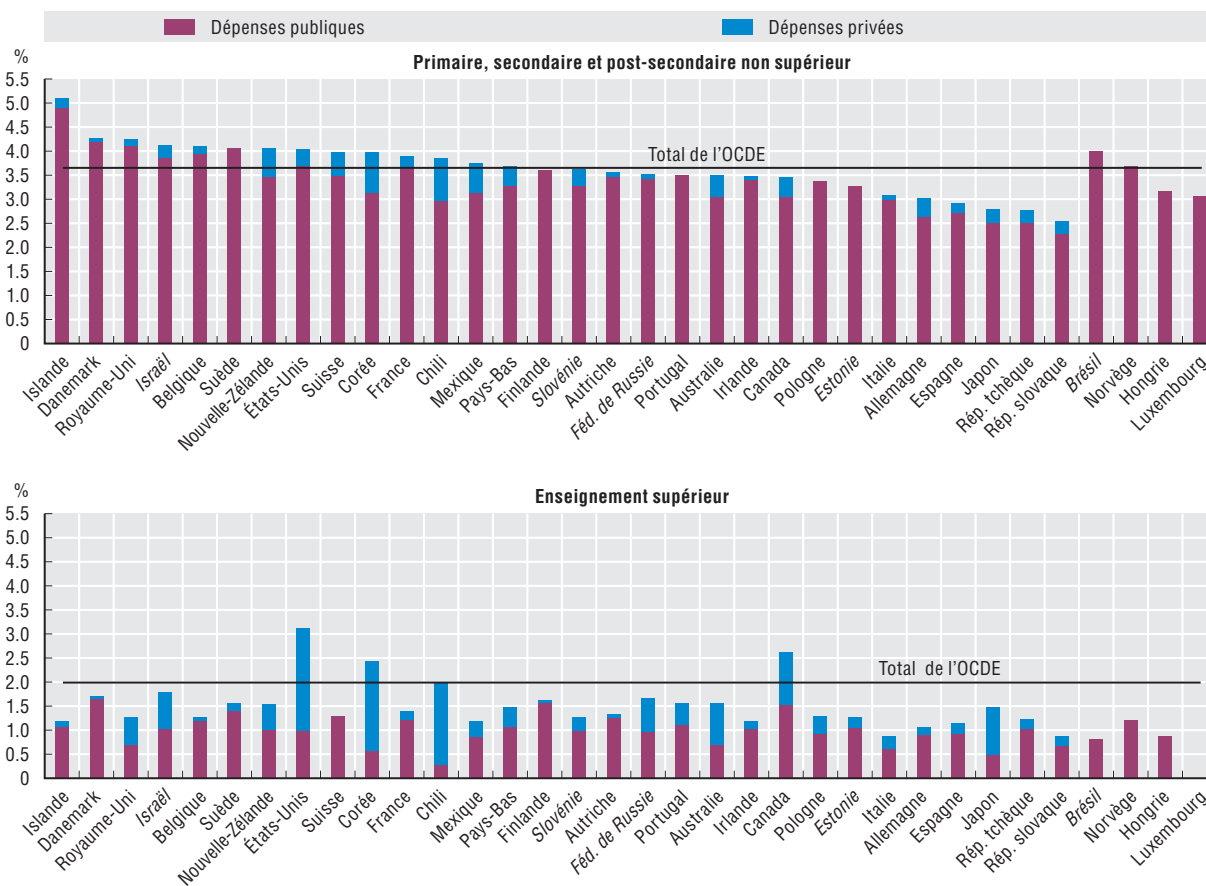
Ce graphique fait état de la part du revenu national consacrée par les pays au financement des établissements d'enseignement et de l'évolution de cette part.



Source : OCDE (2010), Regards sur l'éducation 2010, tableau B2.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316818>.

Graphique 3.5. Dépenses en pourcentage du PIB, 2007

Ce graphique fait état de la part du revenu national consacrée – dépenses publiques et privées – à chaque niveau de l'enseignement.



Source : OCDE (2010), Regards sur l'éducation 2010, tableau B2.4, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316818>.

Quelle part des dépenses publiques est consacrée à l'éducation ?

- Le financement public de l'éducation est une priorité sociale, même dans les pays de l'OCDE où l'engagement public est limité dans d'autres secteurs. Il représente en moyenne 13.3 % des dépenses publiques totales dans les pays de l'OCDE.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur représentent environ le triple de celles consacrées à l'enseignement supérieur.
- Entre 1995 et 2007, l'éducation a représenté une part croissante des dépenses publiques totales dans la plupart des pays.

Description

La part de l'éducation dans l'ensemble des dépenses publiques donne des indications sur l'importance accordée à l'éducation par rapport à d'autres domaines du secteur public, tels que la santé, la sécurité sociale et la sécurité nationale. Depuis 1995 environ, la plupart des pays de l'OCDE ont cherché à consolider les budgets publics et l'éducation a dû rivaliser avec de nombreux autres secteurs pour l'obtention des crédits publics. Cet indicateur évalue la variation des dépenses publiques d'éducation, en valeur absolue et par rapport à la taille des budgets publics.

Résultats

En 2007, les pays de l'OCDE ont consacré en moyenne 13.3 % de leurs dépenses publiques totales à l'éducation avec des niveaux de dépenses oscillant de 10 %, voire moins, en Italie, au Japon et en République tchèque, à près de 22 % au Mexique.

Même les pays qui accusent des niveaux assez faibles de dépenses publiques accordent une très grande priorité à l'éducation. Ainsi, la part de l'éducation dans les dépenses publiques du Chili, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la République slovaque et de la Fédération de Russie figure parmi les plus élevées des pays de l'OCDE. Pourtant, le total des dépenses publiques ne représente qu'une part relativement faible du PIB de ces pays.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le financement public de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur représente environ le triple de celui de l'enseignement supérieur, ce qui s'explique essentiellement par une scolarisation quasi universelle à ces niveaux, mais aussi par une contribution privée généralement plus élevée dans l'enseignement supérieur. Ce coefficient varie selon les pays : il est de deux ou moins au Canada, au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais de cinq au Chili et en Corée, ce qui montre que l'enseignement supérieur est largement financé par des fonds privés dans ces deux pays.

Tendances

Quoique la consolidation budgétaire exerce une pression sur tous les secteurs de la dépense publique, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté entre 1995 et 2007 à un rythme plus soutenu que les dépenses publiques totales. La principale augmentation des dépenses publiques d'éducation en proportion des dépenses publiques totales s'est produite entre 1995 et 2000; entre 2000 et 2007, les dépenses publiques d'éducation et celles consacrées aux autres domaines de l'action publique ont progressé dans les mêmes proportions.

Au cours de ces 12 années, en moyenne, la part de l'éducation dans les budgets publics est passée de 12.1 % à 13.3 % dans les pays de l'OCDE. Les augmentations relatives les plus fortes ont été enregistrées au Chili, qui a connu une progression de 14.5 % à 17.9 %, au Danemark (de 12.2 % à 15.4 %), aux Pays-Bas (de 9.1 % à 11.7 %), en République slovaque (de 14.1 % à 19.4 %), en Suède (de 10.7 % à 12.7 %) et au Brésil (de 11.2 % à 16.1 %).

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009. Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses d'éducation de toutes les entités publiques, dont les ministères autres que le ministère de l'Éducation, les exécutifs locaux et régionaux et les autres organismes publics. Les dépenses publiques totales correspondent à la somme des dépenses non remboursables (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) à tous les niveaux de l'exécutif.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes se trouvent dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B4).

Parmi les domaines couverts figurent :

- La répartition du total des dépenses publiques d'éducation.
- Provenance initiale du financement public de l'enseignement et destinataires des ressources d'éducation selon les niveaux de l'exécutif (en ligne).

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Quelle part des dépenses publiques est consacrée à l'éducation ?

Graphique 3.6. **Tendances des dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales (2000, 2007)**

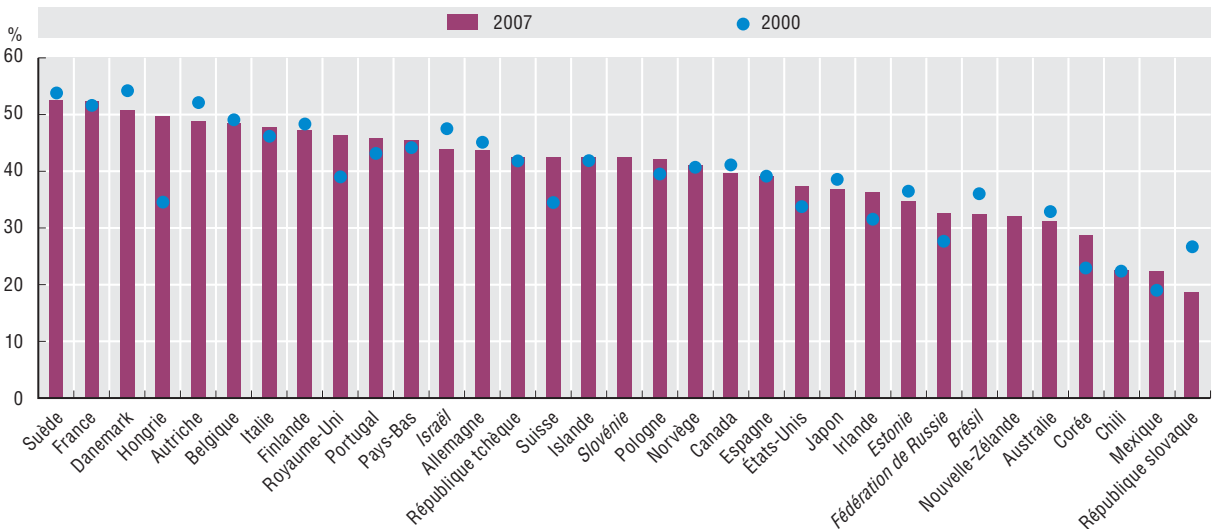
Ce graphique fait état des dépenses publiques totales d'éducation (qui comprennent les dépenses au titre des établissements d'enseignement et les dépenses telles que les aides publiques aux ménages) et de leur évolution.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B4.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>.

Graphique 3.7. **Total des dépenses publiques en pourcentage du PIB (2000, 2007)**

Ce graphique fait état de l'importance des dépenses publiques en pourcentage de l'économie nationale. Ces données apportent une base de réflexion sur la proportion des dépenses publiques consacrée à l'éducation.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B4.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>.

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Quel est le rôle des dépenses privées ?

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le financement des établissements d'enseignement, tous niveaux d'éducation confondus, provient à 83 % de sources publiques.
- Selon la moyenne calculée sur la base des pays de l'OCDE tous niveaux d'enseignement confondus, les dépenses unitaires publiques au titre des établissements publics (7 466 USD) représentent plus du double de celles relevées au titre des établissements privés (3 675 USD).
- Pour les 17 pays de l'OCDE dont les données tendanciennes sont disponibles, la part publique du financement des établissements d'enseignement supérieur a régressé depuis 1995 : elle est passée de 78 % en 1995 à 70 % en 2007.

Description

Cet indicateur montre que le financement des établissements d'enseignement est partagé entre entités publiques et privées, surtout au niveau de l'enseignement supérieur. Même si leur part reste considérable, les fonds publics apparaissent de moins en moins prépondérants dans les investissements en matière d'éducation, le financement privé prenant de plus en plus d'importance. Certains craignent que la balance ne se mette à trop pencher d'un côté, au point de décourager certains de ceux qui envisagent de suivre des études supérieures. Il est donc important d'observer la variation des parts publique et privée du financement afin de déterminer si ce phénomène influence l'évolution des modèles d'éducation et des taux de scolarisation.

Résultats

Dans tous les pays de l'OCDE pour lesquels il existe des données comparables, les crédits publics représentent, en moyenne, tous niveaux d'éducation confondus, 83 % de la totalité des fonds. C'est dans l'enseignement préprimaire et dans l'enseignement supérieur que les parts privées du financement sont les plus importantes. Au niveau préprimaire, ces fonds représentent en moyenne 20 % du financement total dans les pays de l'OCDE, soit un pourcentage supérieur à celui de tous les niveaux combinés (voir le graphique B3.2 dans *Regards sur l'éducation 2010*). Ce pourcentage connaît d'importantes variations : il est inférieur ou égal à 5 % en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède et en Estonie et supérieur à 50 % en Australie, en Corée et au Japon.

Au niveau supérieur, les fonds privés représentent 31 % en moyenne des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement. La part des dépenses au titre des établissements d'enseignement supérieur financée par les particuliers, les entreprises et d'autres entités privées – y compris les financements privés subventionnés – représente moins de 5 % au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais plus de 40 % en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni ainsi qu'en Israël et en Fédération de Russie, et atteint 75 % au Chili et en Corée.

Les entités privées autres que les ménages contribuent davantage, en moyenne, à l'enseignement supérieur qu'aux autres niveaux d'éducation. En Australie, au Canada, en Corée, aux États-Unis, au Japon, aux Pays-Bas, en République slovaque, au Royaume-Uni, en Suède ainsi qu'en Israël et en Fédération de Russie, 10 % ou plus des dépenses d'enseignement supérieur sont le fait d'entités privées autres que les ménages.

Les fonds publics financent principalement les établissements publics, mais une partie significative des fonds publics peut être consacrée aux établissements privés, bien que ces écarts varient en fonction des niveaux

d'enseignement. Pour l'accueil préprimaire, les dépenses unitaires publiques sont plus de deux fois plus élevées au titre des établissements publics (5 562 USD) qu'au titre des établissements privés (2 566 USD). Les dépenses unitaires publiques au titre des établissements publics représentent un peu moins du double de celles au titre des établissements privés dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur (7 262 USD contre 4 045 USD) et plus du triple de celles-ci dans l'enseignement supérieur (10 424 USD contre 3 417 USD).

Tendances

Entre 2000 et 2007, le financement public a augmenté, tous niveaux d'enseignement confondus, dans tous les pays pour lesquels des données comparables sont disponibles. Le financement privé a toutefois progressé davantage dans plus des trois quarts de ces pays. En conséquence, la part publique des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement a diminué de plus de 5 points de pourcentage au Canada, au Mexique, au Portugal, en République slovaque et au Royaume-Uni.

Il est intéressant de constater que la progression de la part privée dans les dépenses totales d'éducation, qui a entraîné la baisse de la part publique, n'est pas allée de pair avec une diminution des dépenses publiques d'éducation (en valeur réelle). En fait, de nombreux pays de l'OCDE affichant les hausses les plus importantes des dépenses privées sont parmi ceux qui ont également connu la plus forte augmentation du financement public de l'éducation. Ce constat suggère que les dépenses privées viennent s'ajouter aux investissements publics, et non s'y substituer.

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009. Les dépenses privées comprennent les dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement, qu'elles soient ou non compensées par des aides publiques.

Informations sur les données concernant Israël :

<http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B3).

Parmi les domaines couverts figurent :

- La part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus, et leur évolution.
- Dépenses unitaires publiques annuelles au titre des établissements d'enseignement par type d'établissement

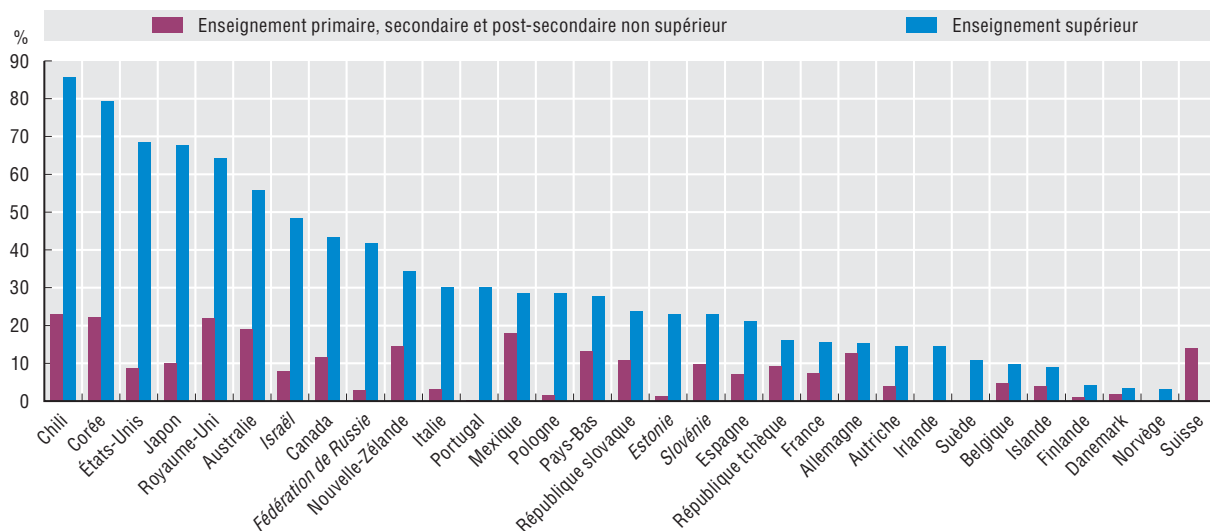
Autres publications de l'OCDE

OECD Reviews of Tertiary Education (série).

Politiques et gestion de l'enseignement supérieur (revue).

Graphique 3.8. **Part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement, 2007**

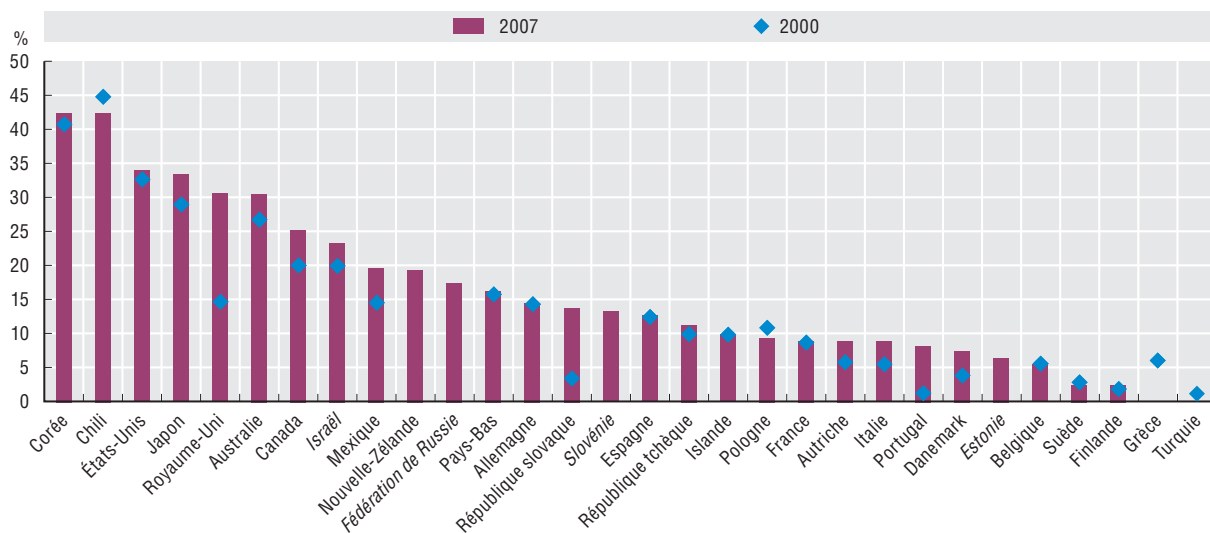
Ce graphique fait état du pourcentage des dépenses au titre des établissements d'enseignement provenant de sources privées.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableaux B3.2a et B3.2b, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>.

Graphique 3.9. **Tendances de la part des dépenses privées (2000, 2007)**

Ce graphique fait état de la progression – ou autre – des dépenses privées en pourcentage des dépenses totales, tous niveaux d'éducation confondus, de 2000 à 2007.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B3.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>.

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Le montant des frais de scolarité des étudiants dans l'enseignement supérieur

- Les établissements publics ne requièrent pas de frais de scolarité dans huit pays de l'OCDE, mais demandent aux ressortissants nationaux des frais de scolarité annuels d'un montant supérieur à 1 500 USD dans un tiers des pays dont les données sont disponibles.
- Au cours des dix dernières années, des réformes ont conduit le Luxembourg et certains Länder allemands à instaurer des frais de scolarité, tandis que l'Autriche, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni ont sensiblement augmenté ces mêmes frais.
- En moyenne, 21 % du budget public de l'enseignement supérieur est consacré aux aides aux étudiants, aux ménages et à d'autres entités privées.

Description

Cet indicateur examine la relation entre les frais de scolarité annuels, les dépenses publiques directes et indirectes d'éducation, et les aides publiques aux étudiants visant à couvrir leurs frais de subsistance. Les pouvoirs publics peuvent résoudre les questions d'accès à l'éducation et d'égalité des chances en subventionnant les frais de scolarité et en accordant des aides financières aux étudiants et à leur famille, en particulier aux étudiants issus de milieux modestes. Mais les modalités d'octroi de cette aide – sous forme de subvention, de bourse ou de prêt – sont un sujet de débat dans de nombreux pays.

Résultats

La question des frais de scolarité est l'objet de vifs débats, et au cours des dix dernières années des réformes considérables dans ce domaine ont été réalisées dans les pays de l'OCDE. Certains d'entre eux, tels que le Luxembourg, ainsi que certains Länder allemands, ont instauré des frais de scolarité, tandis que l'Autriche, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni ont sensiblement augmenté ces frais. D'autres pays, tels que le Danemark, l'Irlande et la République slovaque, ont revu à la hausse les frais de scolarité à charge des étudiants étrangers. Enfin, l'Irlande a supprimé les frais de scolarité à la charge de ses ressortissants nationaux. La querelle entre prêt et subvention comme moyen d'apporter un soutien financier aux étudiants du supérieur anime également le débat dans un certain nombre de pays. Les systèmes de subvention aux étudiants se sont particulièrement développés en Australie, au Chili, au Danemark, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, où au moins 25 % du budget public de l'enseignement supérieur est consacré au financement des aides aux étudiants.

De manière générale, il existe des différences importantes entre les pays de l'OCDE dans la moyenne des frais de scolarité perçus par les établissements d'enseignement supérieur. Ces frais sont négligeables ou peu élevés dans les pays nordiques, en Irlande, au Mexique et en République tchèque; à l'inverse, ils dépassent les 5 000 USD aux États-Unis. Néanmoins, les frais de scolarité ne constituent qu'une partie du tableau. Il convient aussi de se pencher sur les aides plus générales auxquelles peuvent prétendre les étudiants. Dans ce domaine, les pays peuvent être classés en quatre grands groupes :

1. Pays dans lesquels les frais de scolarité sont peu élevés, voire inexistantes, et qui octroient des aides généreuses aux étudiants : pays nordiques.

2. Pays dans lesquels les frais de scolarité sont élevés, et qui ont mis en place un système développé d'aide financière aux étudiants : Australie, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, et Royaume-Uni.
3. Pays dans lesquels les frais de scolarité sont élevés mais dont le système d'aide financière aux étudiants est moins développé : Corée et Japon.
4. Pays dans lesquels les frais de scolarité sont peu élevés et dont le système d'aide financière aux étudiants est moins développé : Autriche, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Pologne et République tchèque.

Même si les frais de scolarité dans l'enseignement supérieur sont généralement élevés (supérieurs à 1 500 USD) dans les pays du groupe 2, des aides publiques importantes sont accessibles aux étudiants. S'établissant à 69 %, le taux moyen d'accès à l'université dans ces pays est légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE et supérieur à celui de la plupart des pays possédant des frais de scolarités peu élevés, à l'exception des pays nordiques. Dans les pays où les frais de scolarité sont peu élevés et les aides publiques aux étudiants relativement faibles, comme les pays du groupe 4, le taux moyen d'accès au niveau supérieur reste relativement faible (48 %).

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2006 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2008. Les données sur les frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement et les aides financières aux étudiants se rapportent à l'année académique 2006-07 et proviennent d'une enquête spéciale réalisée en 2007 et mise à jour en 2008 et en 2009. Les aides publiques aux ménages comprennent : 1) les subventions et les bourses, 2) les prêts publics pour études, 3) les allocations familiales ou pour enfants scolarisés à charge, 4) les aides publiques en espèces ou en nature expressément destinées à couvrir les frais de logement et de transport, les frais de santé, l'achat de livres et de fournitures scolaires et les dépenses afférentes aux activités sociales, récréatives et autres, et 5) les subventions destinées à la prise en charge des intérêts sur les prêts privés.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B5).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Les frais de scolarité moyens perçus par les établissements d'enseignement supérieur (tertiaire de type A).
- La répartition de l'aide financière aux étudiants.
- La gouvernance des établissements d'enseignement supérieur

Autres publications de l'OCDE

OECD Reviews of Tertiary Education (série).

Politiques et gestion de l'enseignement supérieur (revue).

Graphique 3.10. **Frais de scolarité dans l'enseignement supérieur, 2006-07**

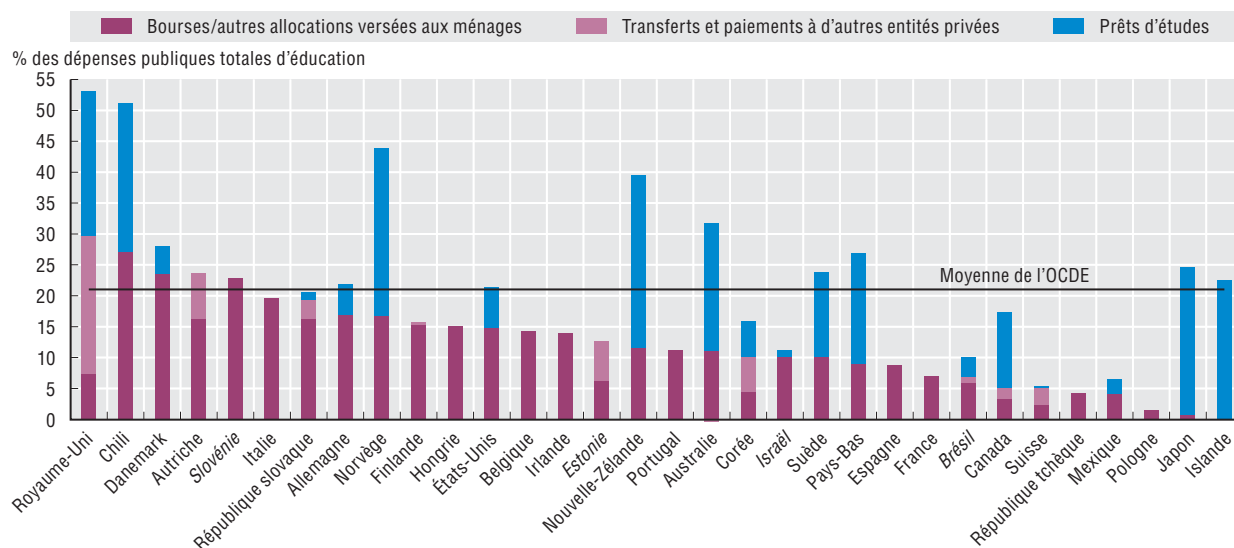
Ce graphique fait état de la moyenne des frais de scolarité annuels perçus par les établissements d'enseignement supérieur publics auprès des étudiants nationaux à temps plein pour une formation de niveau universitaire.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B5.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>.

Graphique 3.11. **Aides publiques aux études supérieures, 2007**

Ce graphique fait état des aides publiques octroyées aux ménages et aux autres entités privées pour l'éducation, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, ventilées par type de subvention.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B5.3, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>.

À quoi les fonds destinés à l'éducation sont-ils utilisés ?

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les dépenses de fonctionnement représentent 92 % des dépenses totales dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur.
- Les coûts de personnel représentent 79 % des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur.
- L'enseignement supérieur se distingue des autres niveaux d'enseignement par des dépenses importantes en matière de recherche et développement (R-D), qui représentent en moyenne plus d'un quart du budget à ce niveau.

Description

Cet indicateur montre à quoi les pays de l'OCDE consacrent leurs fonds destinés à l'éducation, notamment leur répartition entre dépenses d'investissement (qui sont des postes exceptionnels, comme les bâtiments) et dépenses de fonctionnement (qui sont des postes réguliers, comme les salaires des enseignants). La répartition des fonds entre les différents postes au sein de ces deux catégories de dépenses peut avoir une incidence sur la qualité de service, l'état des moyens à disposition et la capacité des systèmes d'éducation à s'adapter au changement démographique et à l'évolution des tendances en matière d'inscription.

Résultats

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les dépenses de fonctionnement représentent 92 % des dépenses totales dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur. Cela est en grande partie dû à la forte concentration de main-d'œuvre du secteur, où les salaires des enseignants représentent une large part des dépenses de fonctionnement – et des dépenses totales – d'éducation (voir ci-dessous). À ces niveaux, la répartition entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement varie beaucoup d'un pays à l'autre. La part des dépenses de fonctionnement varie de 84 % au Luxembourg à 97 % ou plus en Autriche, en Belgique, au Chili, au Mexique et au Portugal.

La part des dépenses en capital dans les dépenses totales est plus importante dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur (9.3 % contre 7.6 %), une différence qui s'explique généralement par l'utilisation d'équipements pédagogiques plus diversifiés et plus sophistiqués.

En moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les salaires du personnel représentent 79 % des dépenses de fonctionnement aux niveaux primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur; ce chiffre atteint 90 %, voire plus, au Mexique et au Portugal. Les pays de l'OCDE

consacrent en moyenne 0.3 % de leur PIB au financement des services auxiliaires fournis dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur, soit 7 % des dépenses totales au titre de ces établissements.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 32 % des dépenses de fonctionnement dans l'enseignement supérieur sont absorbés par des postes autres que les salaires des personnels, ce qui s'explique par le coût beaucoup plus élevé des infrastructures et des équipements à ce niveau d'enseignement.

Les écarts observés entre les pays de l'OCDE quant aux dépenses de R-D peuvent expliquer en grande partie les différences dans le niveau global des dépenses unitaires d'éducation dans l'enseignement supérieur. Les niveaux élevés des dépenses de R-D (entre 0.4 % et 0.8 % du PIB) dans les universités en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada, en Finlande, en France, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse impliquent que les dépenses unitaires d'éducation y seraient nettement inférieures si la part des activités de R-D en était exclue.

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009. Les dépenses de R-D comprennent toutes les dépenses afférentes aux activités de recherche menées par les universités et autres établissements d'enseignement supérieur, qu'elles soient financées par des fonds institutionnels, des subventions distinctes ou des contrats proposés par des entités publiques ou privées.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes se trouvent dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B6).

Parmi les domaines couverts figurent :

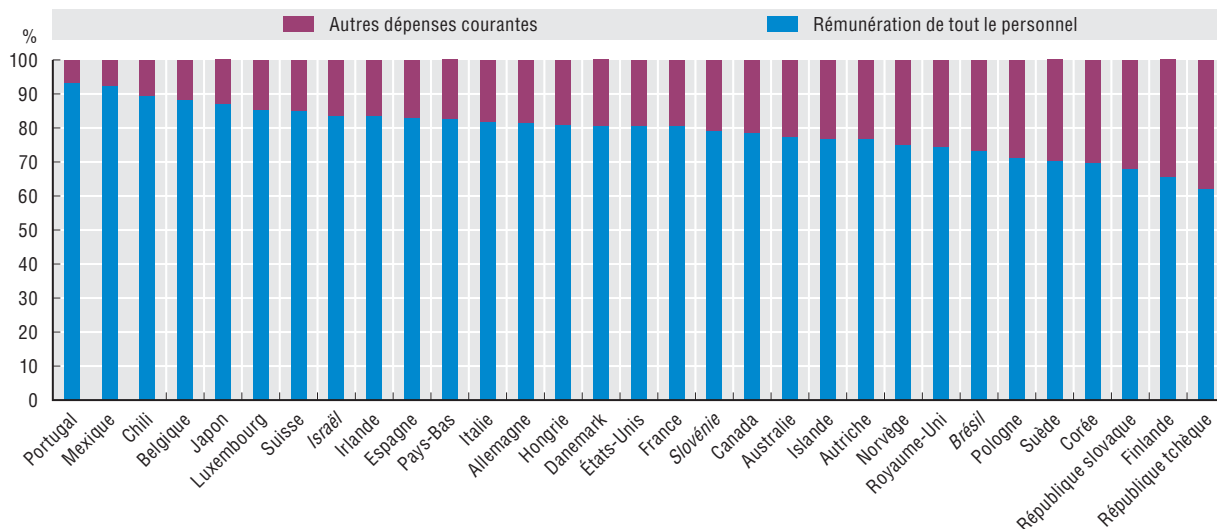
- Les dépenses au titre des établissements d'enseignement par catégorie de services, en pourcentage du PIB.
- La répartition des dépenses de fonctionnement au titre des établissements, selon le niveau d'enseignement.

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

À quoi les fonds destinés à l'éducation sont-ils utilisés ?

Graphique 3.12. **Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement de l'enseignement, 2007**

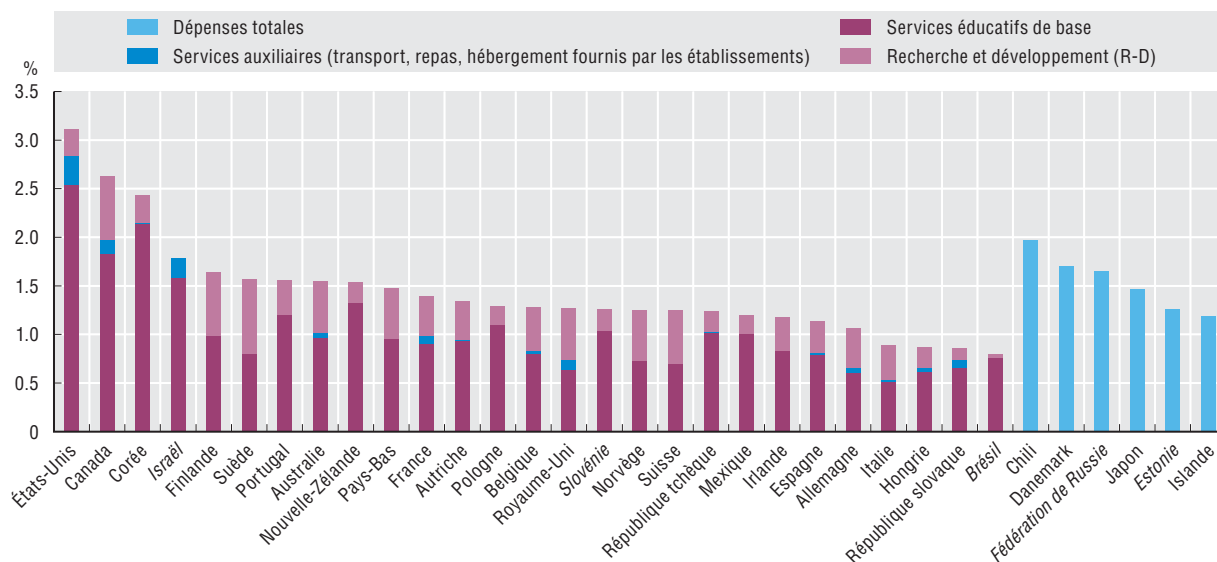
Ce graphique fait état de la part des dépenses de fonctionnement consacrée à la rémunération des personnels aux niveaux primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur. Les autres postes de dépenses de fonctionnement comprennent notamment : le transport, l'aide psychopédagogique, et les dépenses récurrentes en matière de matériel et de recherche pédagogiques.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B6.2b, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316894>.

Graphique 3.13. **Dépenses au titre des services et de la recherche dans l'enseignement supérieur, 2007**

Ce graphique fait état des dépenses au titre des services éducatifs, de la R-D et des services auxiliaires, dans les établissements d'enseignement supérieur, en pourcentage du PIB.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B6.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316894>.

Que représentent les variations des dépenses consacrées aux coûts salariaux ?

- Que des pays consacrent un budget comparable à l'enseignement primaire et secondaire peut occulter la diversité contrastée de leurs choix politiques. Cela explique dans une certaine mesure l'absence de relation directe entre le budget global de l'éducation et le rendement des élèves.
- Le coût salarial par élève dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie fortement entre les pays : de 528 USD au Chili à plus de 10 fois ce montant en Espagne, au Luxembourg et en Suisse.
- Plus le niveau d'enseignement est élevé, plus le coût salarial par élève subit l'influence du salaire des enseignants et moins il dépend de la taille des classes en pourcentage du PIB par habitant.

Description

Depuis quelques années, les responsables de la politique de l'éducation montrent un intérêt marqué pour la relation entre les moyens mobilisés en faveur de l'éducation et les résultats obtenus. L'objectif des gouvernements est de veiller à ce que les budgets publics financent les postes de dépenses de la manière la plus efficiente possible tout en satisfaisant les besoins en matière d'éducation de l'ensemble de la population et les exigences économiques. Les nombreuses réformes mises en œuvre au cours de la dernière décennie dans l'enseignement primaire et secondaire ont, de fait, eu un impact important dans ce domaine (voir l'encadré B7.2 dans *Regards sur l'éducation 2010*). Par conséquent, l'examen dans une perspective internationale des pratiques des différents systèmes d'éducation en matière d'utilisation des ressources revêt un intérêt considérable. Cet indicateur étudie ces questions en prenant pour référence le coût salarial par élève – calculé en prenant en compte quatre facteurs : le nombre d'heures de cours suivies par les élèves et données par les enseignants, l'estimation de la taille des classes et le salaire des enseignants. Le coût salarial par élève est calculé pour chaque pays puis comparé à la moyenne de l'OCDE.

Résultats

Le coût salarial par élève est établi grâce à des calculs complexes qui prennent en compte, tel qu'il est indiqué plus haut, quatre facteurs. Une illustration concrète de la manière dont ces facteurs interagissent peut être fournie par le cas de l'Espagne, exposé sur la page de droite. Le coût salarial par élève dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire y est supérieur de 2 481 USD à la moyenne de l'OCDE. Cet écart résulte du fait que dans ce pays, le salaire des enseignants est supérieur à la moyenne de l'OCDE (+369 USD), le temps d'instruction des élèves équivaut pratiquement à la moyenne de l'OCDE (-23 USD) et le temps d'enseignement des enseignants est supérieur à la moyenne de l'OCDE (-259 USD). Ces effets toutefois sont plus que compensés par le fait que la taille des classes est nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE (+2 394 USD).

De manière générale, le coût salarial par élève dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie fortement entre les pays. Il est par exemple plus de dix fois plus élevé en Espagne, au Luxembourg et en Suisse qu'au

Chili (528 USD). Ces montants cependant étant imputables aux quatre facteurs précédemment décrits il est important de considérer l'importance relative de chacun d'entre eux. Le coût salarial par élève s'établit par exemple à 3 913 USD au Japon et à 3 937 USD au Royaume-Uni, des valeurs toutes deux légèrement supérieures à la moyenne de l'OCDE (3 449 USD). Ce coût salarial unitaire s'explique essentiellement par un temps d'instruction inférieur à la moyenne au Japon et par une taille des classes inférieure à la moyenne de l'OCDE au Royaume-Uni.

Le niveau de salaire des enseignants dans les pays de l'OCDE dépend naturellement de la richesse relative de ces pays. Pour tenir compte de l'impact des différences de richesse nationale entre les pays lors de la comparaison de leur coût salarial par élève, il est utile de rapporter le coût salarial par élève au PIB par habitant (voir l'encadré B7.3 dans *Regards sur l'éducation 2010*). En moyenne dans les pays de l'OCDE le coût salarial par élève dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire représente 10.9 % du PIB par habitant. Le coût salarial par élève est le plus élevé en Espagne (20.1 %).

Les différences entre pays sont plus importantes dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et moins importantes pour les niveaux d'enseignement inférieurs. Ceci est plus visible dans les pays où le coût salarial par élève (en pourcentage du PIB par habitant) est plus éloigné de la moyenne de l'OCDE. À l'inverse, la différence entre les totaux par pays et la moyenne de l'OCDE augmente en règle générale pour les niveaux d'enseignement inférieurs.

Définitions

Les valeurs de ces variables sont en grande partie dérivées de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* et se rapportent à l'année scolaire 2006-07 ou à l'année civile 2006 pour ce qui est des indicateurs financiers. Toutefois, des variables ont été estimées sur la base des données publiées dans des éditions antérieures de *Regards sur l'éducation* en l'absence de données. Les valeurs manquantes qu'il s'est avéré impossible d'estimer ont été remplacées par la moyenne calculée sur la base de tous les pays de l'OCDE. Le coût salarial par élève est calculé en prenant en compte le salaire des enseignants, le nombre d'heures de cours suivies par les élèves, le nombre d'heures de cours données par les enseignants et la taille estimée des classes.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes se trouvent dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B7).

Parmi les domaines couverts figurent :

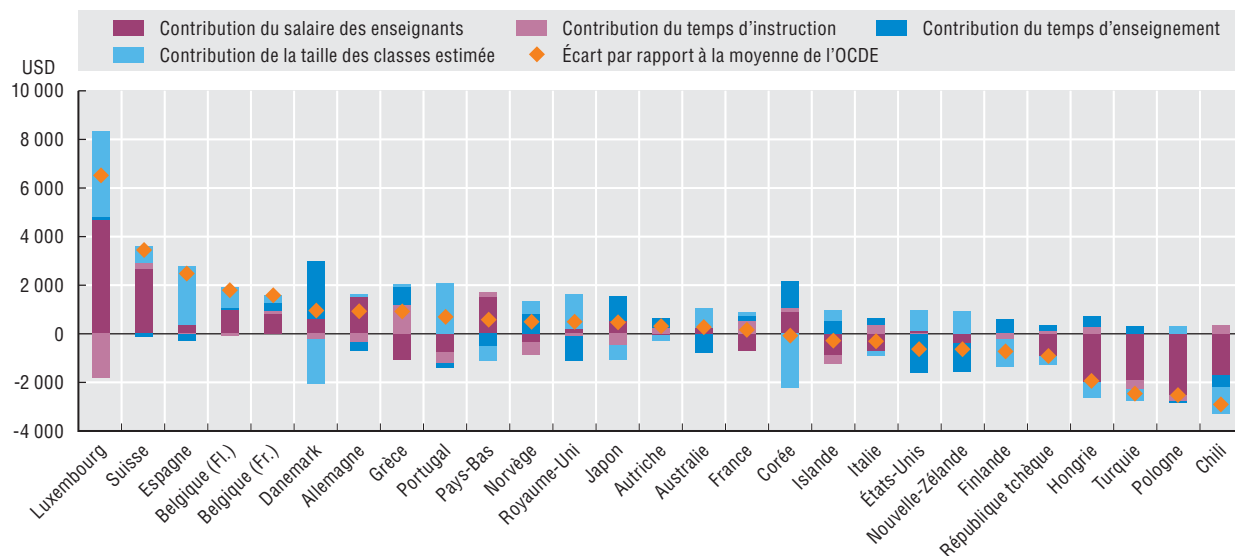
- Le coût salarial par élève par niveau d'enseignement.
- Le coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant.

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Que représentent les variations des dépenses consacrées aux coûts salariaux ?

Graphique 3.14. **Impact de différents facteurs sur le coût salarial des enseignants par élève dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, 2006**

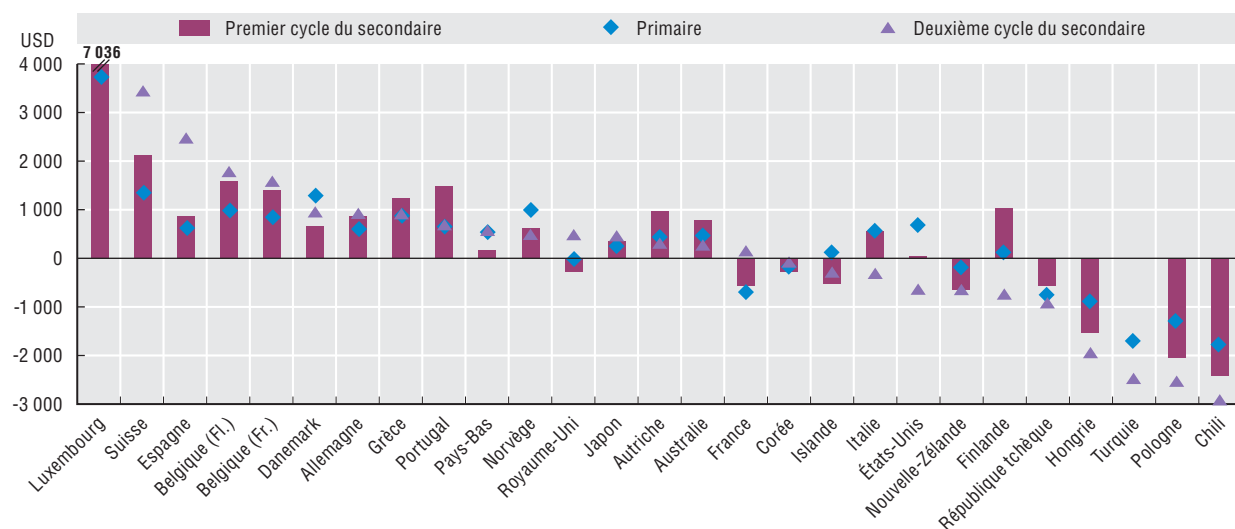
Ce graphique montre la contribution (en USD) des quatre facteurs à l'écart entre le coût salarial des enseignants par élève et compare le total de chaque pays à la moyenne de l'OCDE.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B7.3, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>.

Graphique 3.15. **Écart coût salarial par élève/étudiant, par niveau d'enseignement, 2006**

Ce graphique fait état de l'écart entre le coût salarial par élève/étudiant dans chaque pays (en pourcentage du PIB par habitant) et la moyenne de l'OCDE pour chaque niveau d'enseignement.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableaux B7.1, B7.2 et B7.3, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>.





4. L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

| | |
|--|----|
| Combien de temps les élèves passent-ils en classe ?..... | 70 |
| Combien y a-t-il d'élèves par classe ?..... | 72 |
| Combien les enseignants gagnent-ils ?..... | 74 |
| Quel est le temps de travail des enseignants ? | 76 |
| Qui sont les enseignants ? | 78 |

4. L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Combien de temps les élèves passent-ils en classe ?

- Dans les pays de l'OCDE, les élèves âgés de 7 et 8 ans suivent en moyenne 759 heures de cours obligatoires par an; le temps dédié aux cours obligatoires est d'environ 43 heures de plus pour les 9-11 ans et de 127 heures de plus pour les 12-14 ans.
- Dans les pays de l'OCDE, les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature, de mathématiques et de sciences absorbent 48 % du temps d'enseignement obligatoire des 9-11 ans, et 40 % de celui des 12-14 ans.
- La part du temps d'instruction obligatoire consacrée à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature chez les élèves de 9 à 11 ans varie de 16 % en Islande à au moins 30 % en France, au Mexique et aux Pays-Bas.

Description

Cet indicateur examine le temps que les élèves passent dans le système d'éducation formel entre les âges de 7 et 15 ans. Le choix que font les pays concernant la durée de l'enseignement obligatoire et les matières obligatoires est un reflet des priorités nationales dans le domaine de l'éducation. Étant donné qu'une part importante des investissements publics dans l'éducation est absorbée par l'enseignement dispensé dans le cadre formel de la classe, le temps que les élèves passent à l'école est un facteur important pour déterminer le montant des financements à consacrer à l'éducation.

Résultats

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le temps total d'enseignement prévu (composantes obligatoires et non obligatoires confondues) représente 6 777 heures entre l'âge de 7 et 14 ans. Toutefois, il varie selon la réglementation officielle : il est de moins de 4 715 heures en Pologne et de plus de 8 000 heures en Italie et en Israël.

Pour les élèves de 9 à 11 ans des pays de l'OCDE, 48 % du temps d'enseignement obligatoire est consacré à l'étude de trois matières fondamentales : la lecture, l'expression écrite et la littérature (23 %), les mathématiques (16 %) et les sciences (9 %). Mais la proportion du temps passé en cours consacré à chacune de ces matières varie considérablement d'un pays à l'autre. La lecture, l'expression écrite et la littérature, par exemple, représentent 16 % du temps d'enseignement en Islande, contre 30 % ou plus en France, au Mexique et aux Pays-Bas. Il y a également des différences considérables dans le temps passé à étudier les langues vivantes étrangères. En Angleterre, au Japon, au Mexique et aux Pays-Bas, 3 % ou moins du temps d'instruction obligatoire des 9-11 ans est consacré à l'apprentissage d'autres langues, contre 10 % en Allemagne, en Espagne, en Grèce, en Italie ainsi qu'en Estonie, en Israël et en Slovaquie, et 25 % au Luxembourg.

Dans les pays de l'OCDE, en moyenne 40 % du programme de cours obligatoires des 12-14 ans est consacré à trois

matières fondamentales, à savoir la lecture, l'expression écrite et la littérature (16 %), les mathématiques (13 %) et les sciences (12 %). Comparé aux élèves âgés de 9 à 11 ans, une part relativement importante du programme suivi par ce groupe plus âgé est consacrée aux sciences sociales (12 %) et aux langues étrangères modernes (13 %).

La plupart des pays de l'OCDE arrêtent un nombre précis d'heures d'instruction obligatoire. Dans le cadre de ce programme obligatoire, les élèves jouissent d'un degré variable de liberté pour choisir les matières qu'ils souhaitent suivre. L'Australie est le pays qui fait preuve de la plus grande flexibilité dans la composition des programmes d'instruction obligatoire : 57 % du contenu de ce programme peut-être décidé par les 9-11 ans, contre 41 % par les 12-14 ans.

Définitions

Les données relatives au temps d'instruction font la distinction entre temps d'instruction « obligatoire » et « prévu ». Le temps d'instruction obligatoire est le temps minimum d'instruction auquel sont tenus les établissements scolaires. Le temps total d'instruction prévu pour les élèves est une estimation du nombre d'heures de cours correspondant aux composantes obligatoire et non obligatoire du programme. Il ne constitue pas toutefois une indication de la qualité de l'instruction dispensée, ni de la quantité ou de la qualité des moyens matériels et humains mis en œuvre. Les données relatives au nombre d'heures d'instruction se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent de l'enquête OCDE-INES de 2009 sur les enseignants et les programmes.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur D1).

Parmi les domaines couverts figurent :

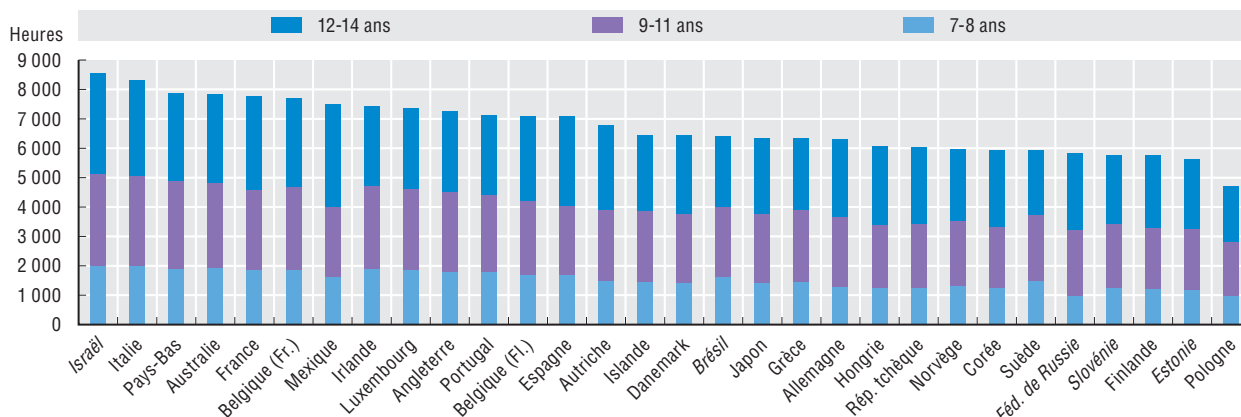
- Le temps d'instruction obligatoire et prévu dans les établissements publics.
- La répartition par matière du temps total d'instruction.

Autres publications de l'OCDE

21st Century Learning Environments (2006).

Graphique 4.1. **Nombre total d'heures d'enseignement dans les établissements publics, 2008**

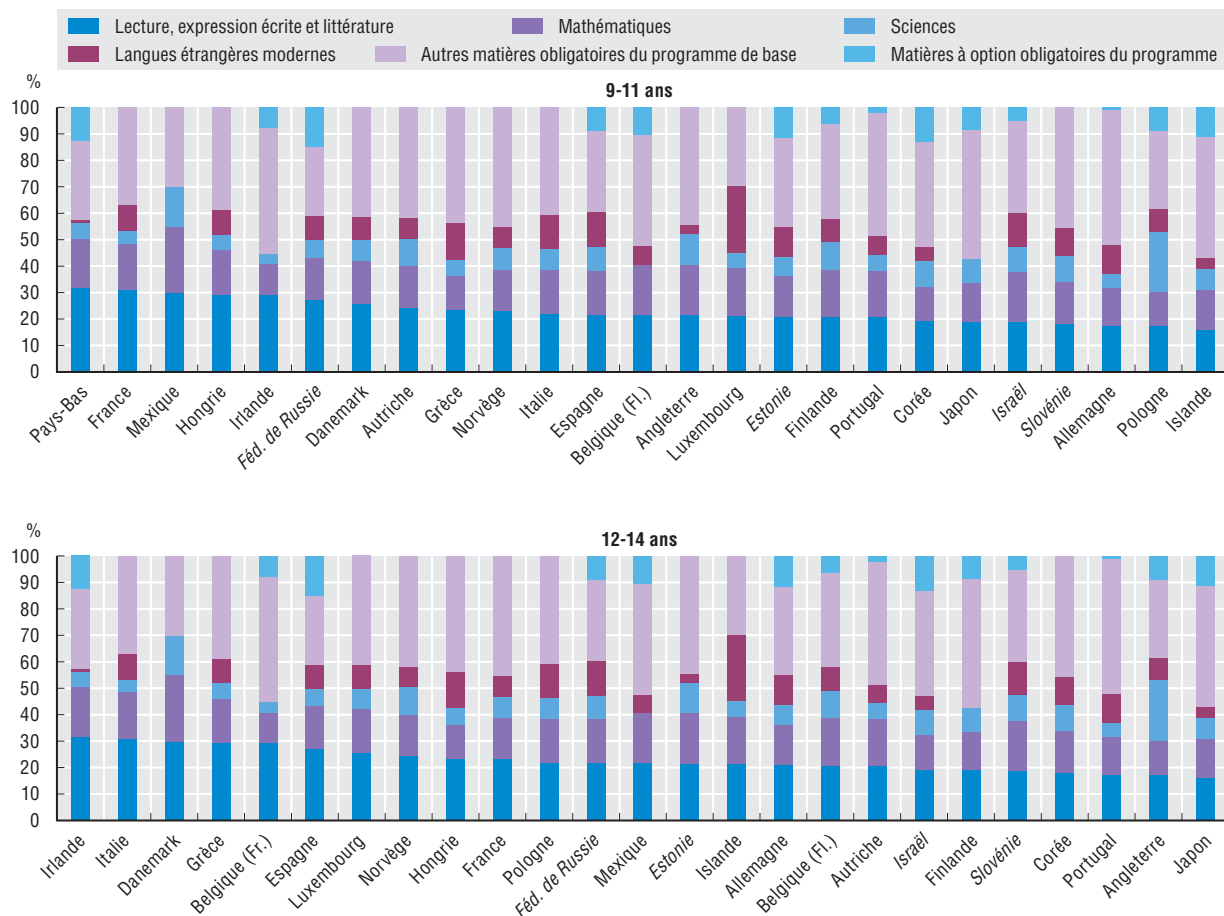
Ce graphique fait état du nombre d'heures de cours prévues dispensées aux élèves âgés de 7 à 14 ans (temps d'enseignement obligatoire auquel sont tenus les établissements scolaires publics et temps d'enseignement non obligatoire).



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau D1.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316989>.

Graphique 4.2. **Heures de cours par matière, 2008**

Ces graphiques font état du pourcentage d'heures de cours obligatoires consacrées à chaque matière.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableaux D1.2a et D1.2b, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316989>.

4. L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Combien y a-t-il d'élèves par classe ?

- On compte en moyenne environ 22 élèves par classe dans le primaire, mais ce chiffre varie d'au moins 30 élèves par classe au Chili et en Corée à près de la moitié de ce nombre au Luxembourg et en Fédération de Russie.
- Les effectifs des classes augmentent en moyenne de plus de deux élèves entre l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire.
- Le nombre d'élèves par enseignant dans le premier et le second cycle du secondaire est légèrement inférieur dans les établissements d'enseignement privés à ce qu'il est dans les établissements publics.

Description

Cet indicateur analyse la taille des classes, c'est-à-dire le nombre d'élèves par classe, dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, ainsi que le taux d'encadrement (soit le nombre d'élèves/étudiants par enseignant) à tous les niveaux d'enseignement. La taille des classes fait l'objet de vifs débats dans de nombreux pays de l'OCDE. Si des tailles de classes réduites sont généralement perçues comme favorisant un enseignement de meilleure qualité, les observations relatives à l'influence de la taille des classes sur les résultats des élèves restent mitigées.

Résultats

Dans les pays de l'OCDE, la taille moyenne des classes est d'environ 22 élèves dans l'enseignement primaire, allant de 30 élèves au moins au Chili et en Corée à moins de 20 élèves en Autriche, au Danemark, en Finlande, en Grèce, en Islande, en Italie, au Luxembourg, au Mexique, en Pologne, au Portugal, en République slovaque, en République tchèque et en Suisse ainsi qu'en Estonie, en Fédération de Russie et en Slovaquie.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la moyenne est de 24 élèves par classe. Les élèves sont près de 35 par classe en Corée, mais pas plus de 20 par classe au Danemark, en Islande, au Luxembourg et en Suisse, ainsi qu'en Fédération de Russie.

Dans l'enseignement primaire, le taux d'encadrement (prenant en compte à la fois les enseignants à temps plein et les enseignants à temps partiel, et exprimé en équivalents temps plein) est égal ou supérieur à 24 élèves par enseignant au Chili, en Corée, au Mexique, en Turquie et au Brésil, mais inférieur à 11 élèves par enseignant en Hongrie, en Italie, en Norvège et en Pologne. À ce niveau d'enseignement, on compte 16 élèves en moyenne par enseignant dans les pays de l'OCDE, et 14 dans le secondaire (voir le graphique D2.3 dans *Regards sur l'éducation 2010*).

Dans les pays de l'OCDE, l'effectif moyen par classe au niveau du primaire et du premier cycle du secondaire ne diffère pas de plus d'un élève entre les établissements d'enseignement publics et privés. Il existe toutefois des différences d'un pays à l'autre. Dans l'enseignement primaire la taille moyenne des classes est nettement supérieure dans les établissements publics que dans les établissements privés (au moins quatre élèves de plus par classe) aux États-Unis, en Pologne, au Royaume-Uni et en Turquie ainsi qu'au Brésil et en Fédération de Russie.

À l'inverse, la taille des classes est plus importante dans les établissements privés que dans les établissements publics en Espagne et au Japon. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, où la part des établissements privés est plus importante que dans l'enseignement primaire, la taille des classes est plus élevée dans les établissements privés que dans les établissements publics dans 13 pays.

Tendances

Dans les deux-tiers des pays pour lesquels des données comparables existent, la taille des classes a eu tendance à légèrement diminuer entre 2000 et 2008. Ceci est particulièrement notable dans des pays qui avaient des effectifs par classe importants en 2000, comme la Corée et la Turquie. À l'inverse, la taille des classes a eu tendance à augmenter dans des pays qui avaient des effectifs par classe relativement peu élevés en 2000, comme l'Islande.

Définitions

Les données portent sur l'année scolaire 2007-08 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé en 2009 par l'OCDE. La taille des classes est obtenue par division du nombre d'élèves inscrits par le nombre de classes. Le nombre d'élèves/étudiants par enseignant (ou taux d'encadrement) est obtenu par division du nombre d'élèves/étudiants, exprimé en équivalents temps plein, à un niveau d'enseignement donné, par le nombre d'enseignants, également en équivalents temps plein, au même niveau d'enseignement. Les données pour la Suisse concernent les établissements publics.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur D2).

Parmi les domaines couverts figurent :

- La taille moyenne des classes selon le type d'établissement et le niveau d'enseignement.
- Le nombre d'élèves/étudiants par enseignant (taux d'encadrement).
- Le personnel enseignant et le personnel non enseignant employés dans les établissements d'enseignement.

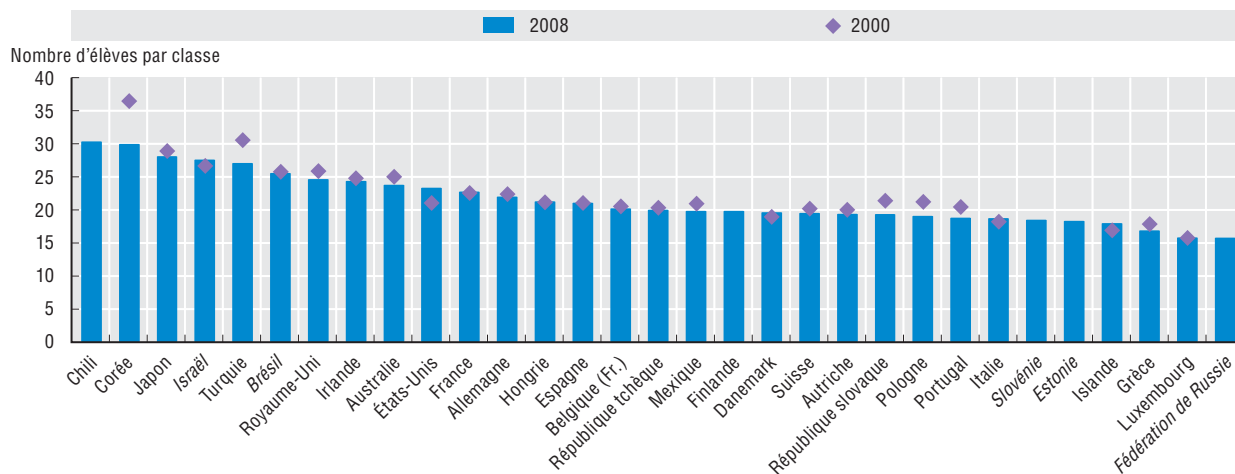
Autres publications de l'OCDE

Améliorer la direction des établissements scolaires, volume 1 : Politiques et pratiques (2008).

21st Century Learning Environments (2006).

Graphique 4.3. **Tendances du nombre moyen d'élèves par classe dans l'enseignement primaire (2000, 2008)**

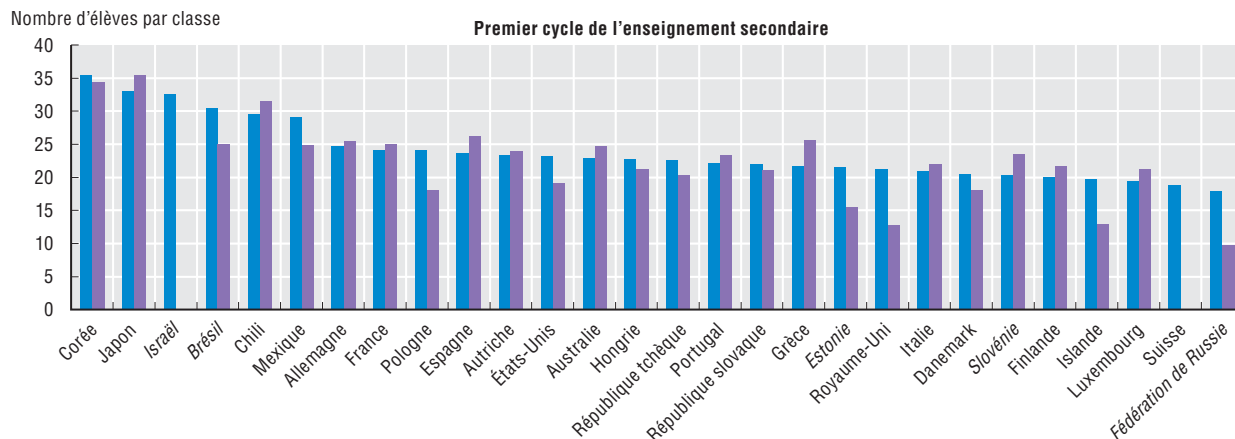
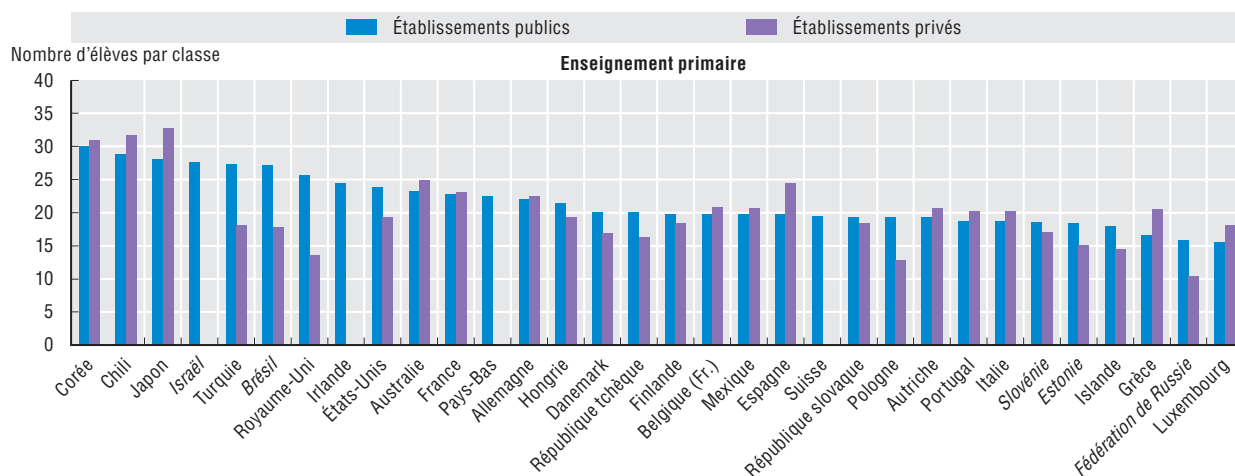
Ce graphique fait état du nombre moyen d'élèves par classe dans l'enseignement primaire et de l'évolution à la hausse ou à la baisse de ce nombre.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableaux D2.1 et D2.4, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317008>.

Graphique 4.4. **Effectif moyen par classe dans les établissements d'enseignement publics et privés, 2008**

Ces graphiques indiquent si la taille moyenne des classes diffère entre les établissements d'enseignement publics et privés.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau D2.1, voir <http://dx.doi.org/10.1787/888932317008>.

4. L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Combien les enseignants gagnent-ils ?

- Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire annuel des enseignants ayant au moins 15 ans d'expérience est de moins de 16 000 USD en Hongrie et en Estonie alors qu'il dépasse 98 000 USD au Luxembourg.
- En moyenne, le salaire des enseignants au sommet de l'échelle barémique est d'environ 70 % supérieur à celui des enseignants en début de carrière, tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire.
- Les salaires dans l'enseignement primaire et secondaire ont augmenté en termes réels depuis 1996 dans pratiquement tous les pays de l'OCDE, les plus fortes augmentations ayant été enregistrées en Finlande, en Hongrie, au Mexique et en Estonie.

Description

Cet indicateur compare le salaire statutaire des enseignants en début de carrière, en milieu de carrière et à l'échelon maximal, dans l'enseignement public primaire et secondaire. Étant donné que les salaires des enseignants sont le principal poste de dépenses dans le budget de l'éducation, leur rémunération est un élément clé à considérer par les décideurs soucieux de préserver tant la qualité de l'enseignement que l'équilibre du budget de l'éducation.

Résultats

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le salaire des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement auquel ils exercent. Ainsi, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Pologne et en Suisse, les enseignants ayant 15 ans d'expérience à leur actif gagnent au moins 25 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Cet écart est toutefois de moins de 5 % en Angleterre, en Australie, en Corée, en Écosse, en Grèce, en Irlande, au Japon, en Nouvelle-Zélande, au Portugal ainsi qu'en Estonie et en Slovaquie.

En moyenne, le salaire des enseignants au sommet de l'échelle barémique est supérieur d'environ 70 % au salaire des enseignants en début de carrière, tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire. Toutefois, cet écart varie beaucoup selon les pays, principalement parce que le nombre d'années d'ancienneté requises pour progresser dans l'échelle des salaires diffère d'un pays à l'autre. Ainsi, en Corée et au Portugal, le salaire maximal représente plus de 2.5 fois le salaire de départ, mais il faut respectivement 37 et 31 années d'exercice pour atteindre le sommet de l'échelle barémique.

Pour saisir la valeur relative du salaire des enseignants dans les différents pays, un certain nombre de comparaisons se révèlent utiles comme celle consistant à rapporter les salaires des enseignants au PIB par habitant (voir le graphique D3.2 dans *Regards sur l'éducation 2010*). Ces salaires peuvent également être comparés à ceux des autres diplômés de l'enseignement supérieur. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants ayant 15 ans d'ancienneté gagnent davantage (+ 26 %) que les diplômés de l'enseignement supérieur qui travaillent en Espagne, mais moins de 60 % qu'eux en Hongrie, en Islande, en Italie, en République tchèque ainsi qu'en Israël et en Slovaquie.

Tendances

Les salaires des enseignants ont progressé en termes réels dans l'enseignement primaire et dans l'enseigne-

ment secondaire dans presque tous les pays de l'OCDE entre 1996 et 2008. C'est en en Hongrie et en Estonie qu'ils ont connu la plus forte progression. Dans ces pays toutefois, les salaires des enseignants restent peu élevés, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. Les salaires des enseignants à l'échelon maximum ont augmenté à un rythme plus soutenu que ceux en début ou milieu de carrière en Finlande, en Grèce et au Mexique (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire) ainsi qu'en Estonie. Les salaires des enseignants en début de carrière ont augmenté à un rythme plus soutenu que ceux en milieu de carrière ou à l'échelon maximum, à tous les niveaux d'enseignement, en Angleterre, en Australie, au Danemark, en Écosse et en Nouvelle-Zélande.

Définitions

Les données se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent de l'enquête OCDE-INES de 2010 sur les enseignants et les programmes. Les salaires bruts ont été convertis en USD sur la base des chiffres du PIB et des parités de pouvoir d'achat (PPA) tels qu'ils figurent dans la Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux. Le salaire (traitement) en début de carrière correspond au salaire annuel brut moyen prévu pour un enseignant pleinement qualifié et travaillant à temps plein. Les revenus professionnels des diplômés de l'enseignement supérieur correspondent à la moyenne des revenus du travail des titulaires d'un diplôme du niveau 5A, 5B ou 6 de la CITE âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année. Les données présentées ici donnent une image simplifiée des comparaisons internationales de la rémunération des enseignants. Il convient également de comparer les avantages associés à la profession et il faut tenir compte pour cela des écarts importants en matière d'imposition, d'avantages sociaux, d'allocations et de paiements complémentaires, ainsi que des variations dans la charge d'enseignement, la charge de travail, et de l'emploi d'enseignants à temps partiel. Il est donc important de faire preuve de prudence dans l'interprétation des comparaisons des salaires des enseignants.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur D3).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Les salaires des enseignants et les tendances.
- Les paiements complémentaires perçus par les enseignants.

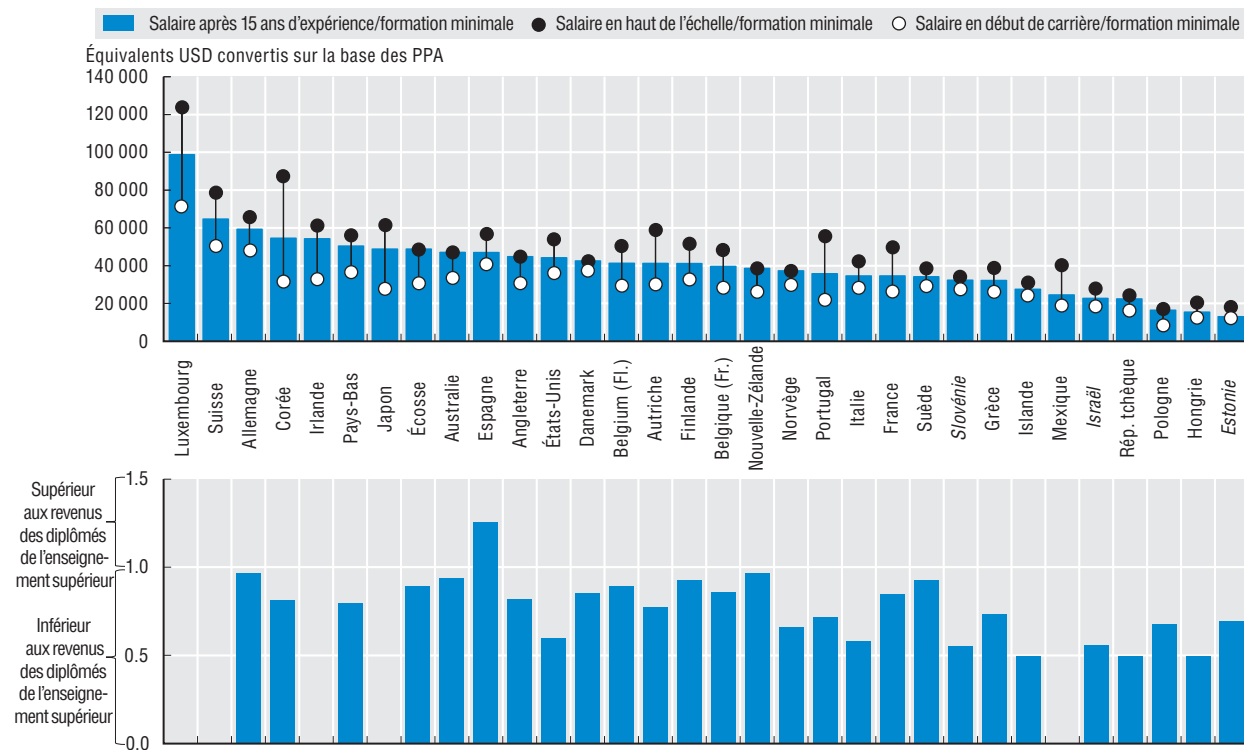
Autres publications de l'OCDE

Evaluating and Rewarding the Quality of Teachers: International Practices (2009).

Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité (2005).

Graphique 4.5. **Salaire des enseignants dans le premier cycle du secondaire, 2008**

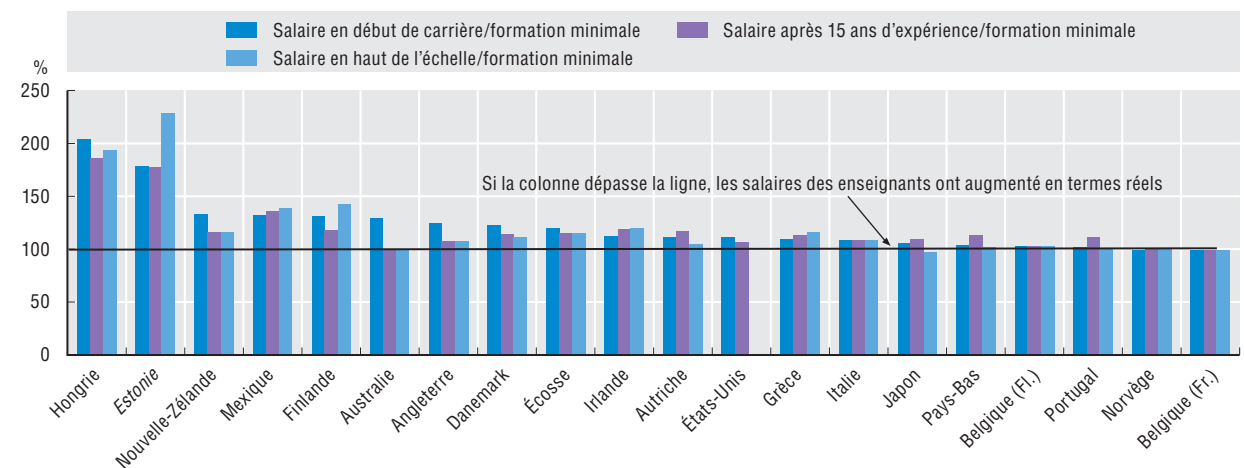
Le graphique du haut fait état du salaire des enseignants et de sa variation en fonction du nombre d'années d'expérience. Le graphique du bas compare le salaire des enseignants (ayant 15 ans d'expérience) et les revenus d'un diplômé de l'enseignement supérieur travaillant à temps plein.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau D3.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317027>.

Graphique 4.6. **Évolution du salaire des enseignants dans le premier cycle du secondaire (1996, 2008)**

Ce graphique fait état de l'évolution en termes réels du salaire des enseignants selon les différents niveaux d'expérience entre 1996 et 2008.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau D3.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317027>.

4. L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Quel est le temps de travail des enseignants ?

- Dans les établissements publics d'enseignement primaire, les enseignants donnent en moyenne 786 heures de cours par an. Toutefois, leur temps d'enseignement ne représente pas plus de 650 heures au Danemark, en Grèce, en Hongrie, en Pologne et en Estonie, mais atteint 1 097 heures aux États-Unis.
- Dans le deuxième cycle du secondaire, les enseignants donnent en moyenne 661 heures de cours par an. Leur temps d'enseignement n'y représente pas plus de 364 heures au Danemark, mais atteint 1 051 heures aux États-Unis.
- La réglementation du temps de travail des enseignants varie beaucoup d'un pays à l'autre.

Description

Cet indicateur analyse le temps de travail des enseignants, c'est-à-dire leur charge d'enseignement plus le temps qu'ils consacrent aux autres tâches qui ne sont pas l'enseignement proprement dit, telles que la préparation des cours et l'évaluation des élèves. Bien que les temps de travail et d'enseignement ne déterminent qu'en partie la charge de travail réelle des enseignants, ces deux variables permettent de mieux comparer les exigences des pays envers leurs enseignants et un rapport peut donc être établi entre ces dernières et l'attraction exercée par la profession. Le temps que les enseignants passent en classe est également l'un des facteurs qui influent sur les ressources financières que les pays doivent consacrer à l'éducation.

Résultats

Les enseignants qui exercent dans le primaire passent généralement plus de temps en classe que ceux qui exercent dans le secondaire, mais l'écart de temps varie beaucoup d'un pays à l'autre. Dans l'enseignement primaire, les enseignants donnent plus de 200 heures de cours de plus par an que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Corée, en France et en République tchèque, et 200 heures de plus que dans le deuxième cycle du secondaire au Danemark, au Japon, en Norvège et en Israël. En revanche, le nombre annuel d'heures de cours ne varie pas de plus de 60 heures, voire pas du tout entre l'enseignement primaire et le premier cycle, et parfois le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Allemagne, au Danemark, en Écosse, aux États-Unis, en Hongrie, en Islande, en Nouvelle-Zélande, en Pologne ainsi qu'en Estonie et en Slovaquie.

La répartition du temps d'enseignement annuel des enseignants en nombre de jours, de semaines et d'heures de cours par jour varie considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, c'est en Corée que le nombre de jours de cours est le plus élevé (220) dans l'enseignement primaire. Dans ce pays toutefois, les enseignants ne donnent que 3.8 heures de cours par jour en moyenne, un chiffre inférieur à la moyenne de l'OCDE (4.2 heures). Au Danemark, les enseignants doivent donner 200 jours de cours étalés sur 42 semaines, contre 180 jours de cours répartis sur 36 semaines en Islande. Le nombre d'heures de cours données par jour explique cette différence entre les deux pays. Dans l'enseignement primaire, on compte 20 jours de cours de moins en Islande qu'au Danemark, mais les enseignants donnent en moyenne une demi-heure de cours de plus par jour en Islande.

Dans certains pays, seul le nombre d'heures de cours des enseignants est spécifié dans les textes, tandis que dans d'autres pays, le temps de travail l'est également. Dans la plupart des pays, les enseignants sont également tenus de travailler pendant un certain nombre d'heures par semaine pour percevoir leur rémunération à temps plein. Ce temps de travail comprend les heures consacrées à l'enseignement et celles consacrées à d'autres activités. Ce nombre d'heures varie d'un pays à l'autre, tout comme la répartition du temps de travail entre l'enseignement proprement dit et les autres activités. En règle générale, le nombre d'heures d'enseignement est spécifié à l'échelle nationale. Toutefois, certains pays fixent également le temps de présence obligatoire des enseignants dans les établissements.

En Belgique (Communauté française), en Finlande, en France, en Italie ainsi qu'en Fédération de Russie et en Slovaquie, le temps que les enseignants doivent consacrer dans l'enseignement primaire et secondaire à des activités autres que l'enseignement n'est pas réglementé, mais cela ne signifie pas qu'une totale liberté leur soit acquise.

Définitions

Les données se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent de l'enquête OCDE-INES de 2009 sur les enseignants et les programmes. Le temps d'enseignement annuel correspond au nombre annuel d'heures de cours qu'un enseignant travaillant à temps plein donne à un groupe ou à une classe d'élèves/étudiants. Le temps de travail correspond au nombre d'heures de travail normal d'un enseignant exerçant à temps plein et comprend les heures directement consacrées à l'enseignement et celles consacrées à d'autres activités liées à l'enseignement, telles que la préparation des cours, l'orientation des élèves, la correction des devoirs et des contrôles, les réunions avec les parents et les autres membres du personnel (enseignant ou autre).

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur D4).

Parmi les domaines couverts figurent :

- L'organisation du temps de travail des enseignants.
- Le nombre annuel d'heures d'enseignement, selon le niveau d'enseignement.

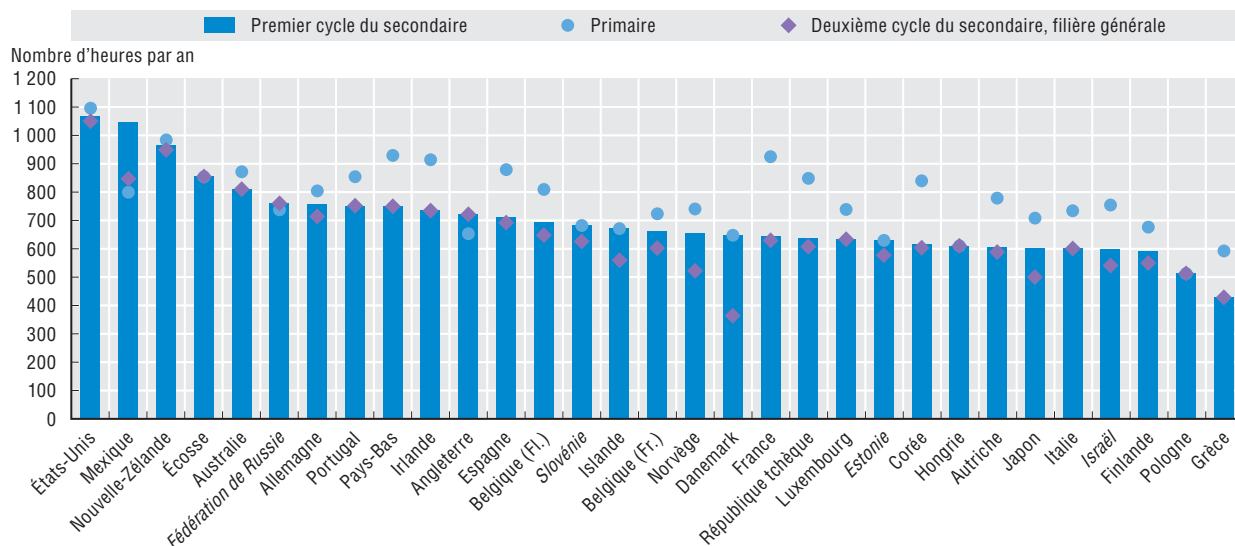
Autres publications de l'OCDE

21st Century Learning Environments (2006).

Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité (2005).

Graphique 4.7. Nombre annuel d'heures de cours par niveau d'enseignement, 2008

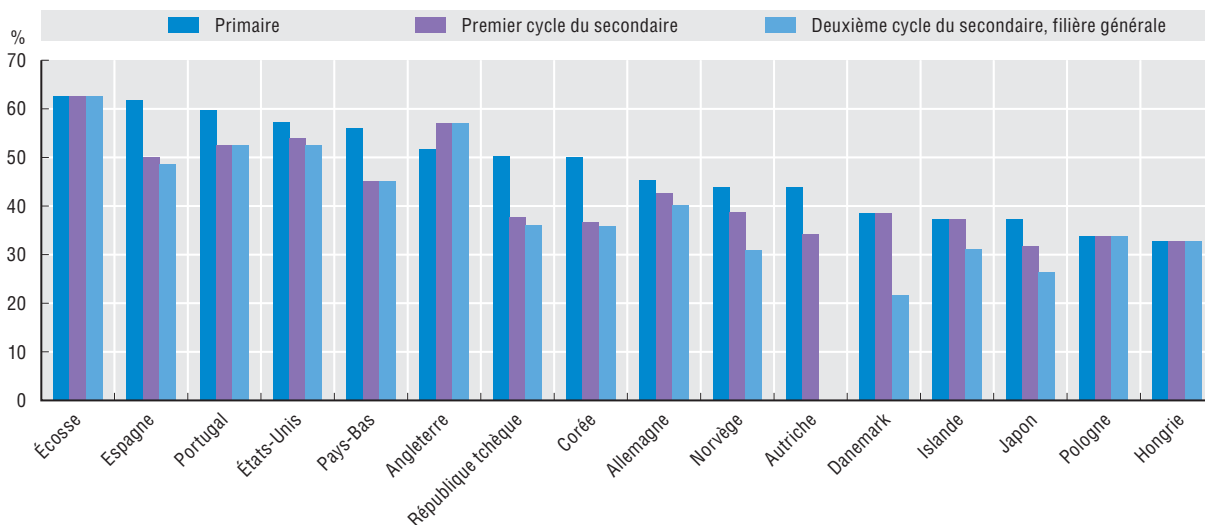
Ce graphique fait état de la variation du nombre d'heures annuelles de cours que donnent les enseignants aux différents niveaux d'enseignement.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau D4.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>.

Graphique 4.8. Part de l'enseignement dans le temps de travail des enseignants, 2008

Ce graphique fait état de la part de leur temps de travail que les enseignants consacrent à l'enseignement. Le temps que les enseignants passent en classe représente une part importante de leur charge de travail, mais leurs obligations s'étendent également à la préparation des cours et à la correction des copies.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau D4.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>.

4. L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Qui sont les enseignants ?

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 30 % des enseignants dans le primaire, 33 % des enseignants dans le premier cycle du secondaire et presque 36 % des enseignants dans le second cycle du secondaire sont âgés de 50 ans ou plus.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, un peu plus de 80 % des enseignants dans le primaire sont des femmes.
- La proportion de femme au sein du corps enseignant a tendance à diminuer aux niveaux d'enseignement plus élevés. Elle atteint juste un peu plus de 40 % dans l'enseignement supérieur.

Description

Cet indicateur présente un profil de la main-d'œuvre enseignante. Mieux comprendre la main-d'œuvre enseignante permet aux pays d'anticiper les pénuries d'enseignants et d'œuvrer à rendre la profession plus attractive en tant que choix de carrière.

Résultats

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 30 % des enseignants dans le primaire ont 50 ans ou plus, mais ce pourcentage est beaucoup plus élevé dans certains pays : 50 % en Allemagne, 49 % en Suède et 42 % en Italie. Hormis la Suède, ces deux pays ont également un pourcentage élevé d'enseignants âgés de plus de 50 ans dans le premier cycle de l'enseignement secondaire : 52 % en Allemagne et près de 60 % en Italie. En Italie, moins d'1 % des enseignants dans le premier cycle du secondaire se situent dans la tranche d'âge des moins de 30 ans, contre une moyenne OCDE qui s'établit à 12 %.

S'agissant de la répartition générale des enseignants par âge dans les pays de l'OCDE, le pourcentage moyen d'enseignants se situant dans la tranche d'âge des 40-49 ans est à peu près le même dans le primaire et dans le premier cycle du secondaire (entre un peu plus de 27 % et un peu moins de 30 %). Les enseignants âgés de 39 ans ou moins tendent à être plus nombreux dans l'enseignement primaire, où ils représentent en moyenne 42 % de la main-d'œuvre enseignante. Au niveau du premier cycle du secondaire, ils représentent un peu plus de 38 % de la

main-d'œuvre enseignante et un peu moins de 35 % de celle-ci dans le second cycle de l'enseignement secondaire.

Si l'on considère l'ensemble des niveaux d'enseignement, y compris le supérieur, les femmes représentent juste un peu plus de 66 % de la population enseignante de la zone OCDE. Toutefois, ce pourcentage diminue d'un niveau d'enseignement à l'autre : en moyenne, dans la zone OCDE, les femmes représentent presque 97 % des enseignants au niveau préprimaire, juste un peu plus de 80 % au niveau primaire; juste un peu moins de 67 % dans le premier cycle du secondaire; un peu plus de 53 % dans le second cycle du secondaire; et juste un peu plus de 40 % dans l'enseignement supérieur.

Définitions

Les données portent sur l'année scolaire 2007-08 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé en 2009 par l'OCDE.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires sont disponibles à l'adresse www.oecd.org/edu/eag2010 (indicateur D7).

Parmi les domaines couverts figurent :

- La répartition des enseignants par tranche d'âge selon les pays et les niveaux d'enseignement.
- La répartition des enseignants par sexe selon les pays et les niveaux d'enseignement.

Autres publications de l'OCDE

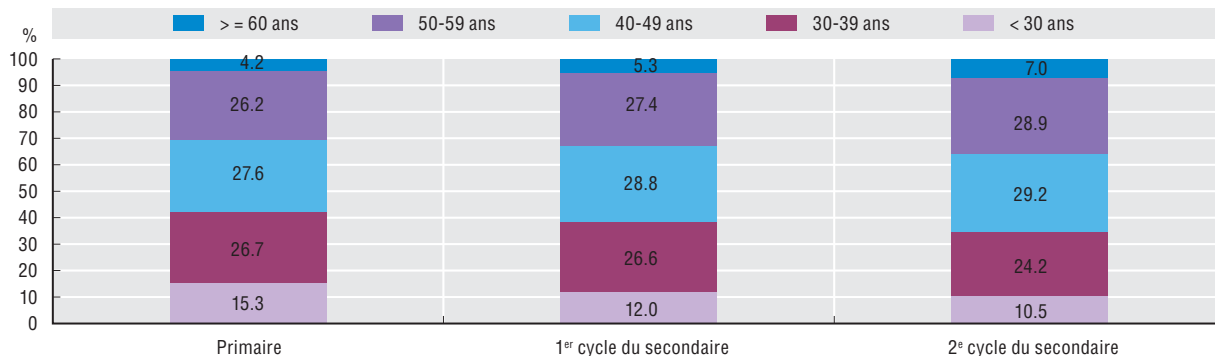
Educating Teachers for Diversity: Meeting the Challenge (2010).

Evaluating and Rewarding the Quality of Teachers: International Practices (2009).

Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité (2005).

Graphique 4.9. Répartition par âge des enseignants, moyenne de l'OCDE, 2008

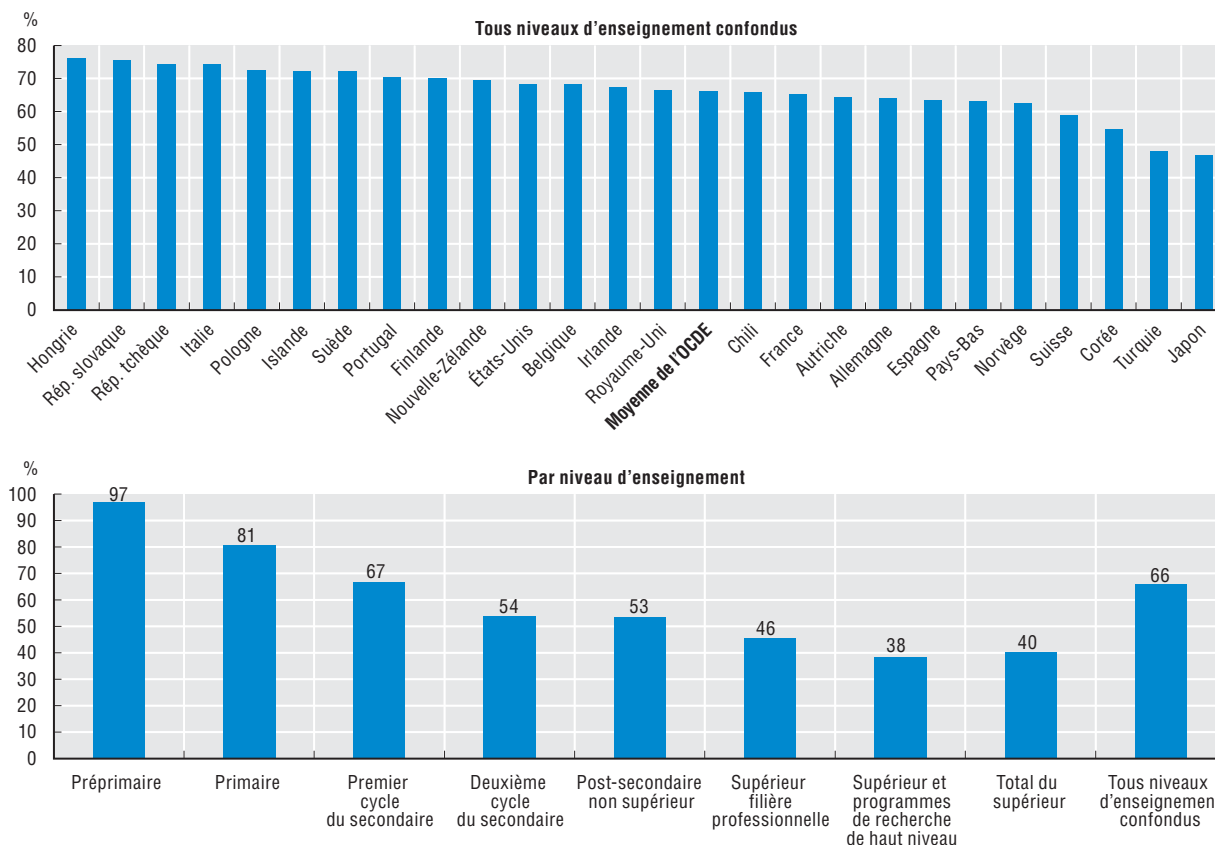
Ce graphique fait état du pourcentage moyen d'enseignants appartenant à chaque groupe d'âge exerçant aux différents niveaux d'enseignement (primaire, premier cycle du secondaire et deuxième cycle du secondaire).



Source : OCDE (2010), Regards sur l'éducation 2010, tableau D7.1 (uniquement disponible en ligne), voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317103>.

Graphique 4.10. Répartition par sexe des enseignants dans les pays de l'OCDE, 2008

Ces graphiques font état du pourcentage de femmes dans le corps enseignant, tous niveaux d'enseignement confondus et pour chaque niveau d'enseignement, dans les pays de l'OCDE.



Source : OCDE (2010), Regards sur l'éducation 2010, tableau D7.2 (uniquement disponible en ligne), voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317103>.





5. SECTION SPÉCIALE : DROIT AU LIBRE CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT ET INFLUENCE DES PARENTS

| | |
|---|----|
| Quels choix s'offrent aux parents en matière d'établissements d'enseignement ? | 82 |
| Les établissements sont-ils très réglementés ou autonomes ? | 84 |
| Les parents peuvent-ils influencer sur les structures d'éducation de leur enfant ? | 86 |

Quels choix s'offrent aux parents en matière d'établissements d'enseignement ?

- Dans la plupart des pays, l'enseignement obligatoire est en grande partie dispensé dans des établissements publics, mais d'autres possibilités existent également dans le privé.
- Au cours des 25 dernières années, l'éventail d'options offertes aux parents quant au choix de l'établissement s'est élargi. Plus de la moitié des pays ayant fourni des données font état d'un assouplissement des restrictions concernant le choix d'un établissement public.

Description

Cet indicateur analyse la nature et l'étendue du droit des parents au libre choix de l'établissement. Il examine tout d'abord l'étendue des choix offerts en matière d'enseignement en dehors des établissements publics avant de s'intéresser au degré de liberté laissé aux parents en matière de choix entre les possibilités offertes par l'enseignement public et l'enseignement privé. La question du libre choix de l'établissement a été l'objet de débats passionnés dans de nombreux pays. Ses partisans soutiennent que, parmi les nombreux avantages offerts, ce système laisserait la liberté aux parents de pouvoir quitter un établissement qui ne fournirait pas les résultats escomptés et permettrait aux établissements d'enseignement de mieux adapter leur offre de services aux besoins des élèves/étudiants. Les opposants au système y voient quant à eux une manière d'encourager un système éducatif à deux vitesses, dont bénéficieraient plus particulièrement les familles les plus aisées.

Résultats

Dans la plupart des pays, établissements publics et privés sont autorisés à dispenser l'enseignement obligatoire. Dans les quatre cinquièmes des 28 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, les établissements privés subventionnés par l'État et les établissements privés indépendants sont autorisés à fournir des services d'éducation dans le cadre de l'enseignement obligatoire. Par ailleurs, l'instruction à domicile est autorisée dans le cadre de l'enseignement obligatoire dans plus de 70 % des pays de l'OCDE.

Dans les faits, toutefois, l'enseignement obligatoire est majoritairement assuré par des établissements publics. Les établissements privés subventionnés par l'État n'accueillent plus de 10 % des effectifs que dans sept pays (Belgique, Chili, Danemark, Espagne, France, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas). Quant aux établissements privés indépendants, ils n'en accueillent plus de 10 % que dans trois pays (Mexique, Portugal et Brésil). La moitié seulement des pays déclarent des enfants instruits à domicile, une proportion qui ne représente que 0,4 % en moyenne des effectifs scolarisés.

Dans près des cinq sixièmes des pays de l'OCDE, la localisation géographique, c'est-à-dire la proximité existant entre le lieu de résidence de la famille et l'établissement scolaire, est le critère principal pour l'affectation des élèves dans les établissements. Les établissements publics n'appliquent des critères sélectifs d'admission que dans 12 pays de l'OCDE sur 30 dans l'enseignement primaire, et dans 17 pays sur 30 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D5.5 dans *Regards sur l'éducation 2010* disponible en ligne). Par contraste, ce sont les établissements privés indépendants qui jouissent de la plus grande liberté dans la fixation des critères d'admission, à la fois dans l'enseignement primaire (dans 16 pays de l'OCDE sur 19) et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (dans 16 pays de l'OCDE sur 18). Les critères d'admission d'ordre académique et

confessionnel, et des critères relatifs au sexe des candidats, sont parmi les plus couramment rencontrés.

Depuis 1985, des progrès ont été accomplis sur la voie de l'élargissement de l'éventail d'établissements publics couverts par le droit au libre choix dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Le nombre d'établissements concernés a augmenté dans l'enseignement primaire dans 17 des 30 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles et dans 18 pays de l'OCDE sur 30 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. De nouveaux mécanismes de financement visant à promouvoir le libre choix de l'établissement ont été créés dans le cadre des réformes mises en œuvre en Angleterre, aux États-Unis, en Finlande, en Hongrie, en Italie, au Luxembourg (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Pologne, au Portugal (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en République slovaque et en Suède ainsi qu'en Estonie et en Israël (voir le tableau D5.6 disponible en ligne dans *Regards sur l'éducation 2010*).

De la même manière, le libre choix de l'établissement s'est étendu aux établissements privés subventionnés par l'État dans 11 des 23 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles dans l'enseignement primaire et dans 12 pays sur 24 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. De nouveaux mécanismes de financement favorisant le libre choix de l'établissement ont également été mis en place en Angleterre, en Finlande, en Hongrie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Suède ainsi qu'en Israël et en Slovaquie.

Définitions

Les données se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent d'une Enquête menée par l'OCDE-INES en 2009 sur le droit au libre choix de l'établissement et l'influence des parents (2009 Survey on School Choice and Parent Voice). Les données sur les effectifs se rapportent à l'année académique 2007-08 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé chaque année par l'OCDE. Les établissements d'enseignement sont soit publics, soit privés. Les établissements publics sont directement dirigés et gérés par des instances publiques ou gouvernementales ou par un conseil de direction dont les membres sont désignés par une instance publique ou élus au suffrage public. Les établissements privés sont dirigés et gérés par un organisme non gouvernemental ou par un conseil de direction dont la plupart des membres ne sont pas désignés par une instance publique. Le secteur privé de l'éducation recouvre trois catégories : 1. Les établissements privés subventionnés par l'État – leur budget est financé à hauteur de 50 % au moins par les pouvoirs publics ou leur personnel enseignant est rémunéré par une instance publique ; 2. Les établissements privés indépendants – leur budget est financé à hauteur de moins de 50 % par les pouvoirs publics et leur personnel enseignant n'est pas rémunéré par une instance publique ; 3. L'instruction à domicile – l'enseignement est dispensé aux enfants chez eux, par les parents ou parfois des précepteurs, et se substitue à la scolarisation obligatoire dans le cadre institutionnel.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

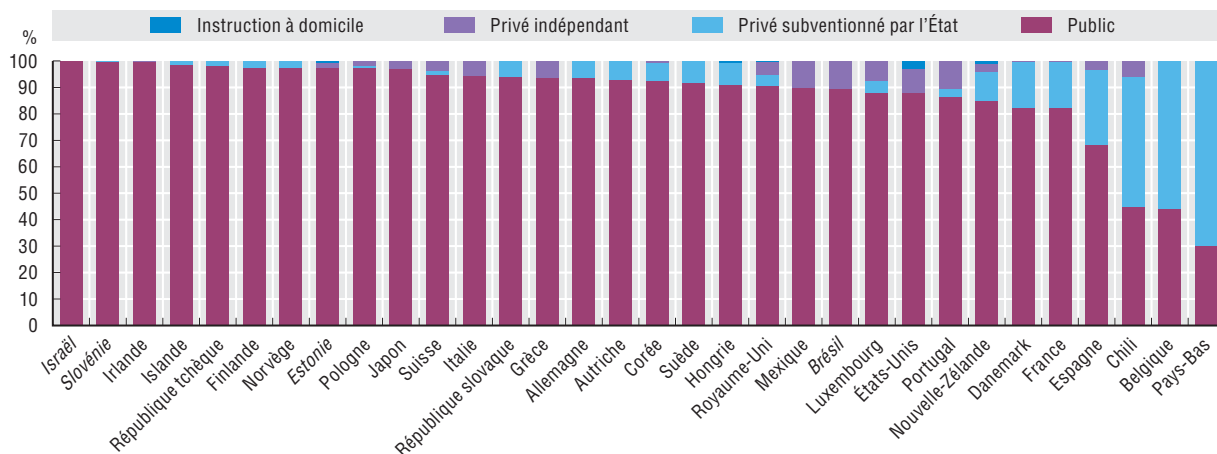
Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur D5).

Quels choix s'offrent aux parents en matière d'établissements d'enseignement ?

Graphique S.1. Répartition des inscriptions entre les différents types d'établissements scolaires, 2008

Ce graphique détaille la répartition des élèves/étudiants entre établissements publics et établissements privés (cette dernière catégorie regroupant les établissements privés subventionnés par l'État, les établissements privés indépendants ainsi que l'instruction à domicile).



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau D5.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317065>.

Tableau S.1. Liberté des parents de choisir un établissement scolaire public pour leurs enfants, 2008

Ce tableau montre l'étendue du choix dont disposent les parents en matière d'établissements publics dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle du secondaire (x = non, ✓ = oui).

| | Affectation initiale en fonction de la localisation géographique des établissements | | Les familles ont le droit général d'inscrire leur(s) enfant(s) dans l'établissement public traditionnel de leur choix | | Le choix d'un autre établissement public est limité au district ou à la municipalité | | Le choix d'un autre établissement public est limité à la région | | Les familles doivent faire une demande pour inscrire leur(s) enfant(s) dans un autre établissement public que celui qui leur a été assigné | | Les familles peuvent choisir librement d'autres établissements publics, sous réserve de places disponibles | | Autres restrictions ou conditions | |
|------------------|---|-------------------------------------|---|-------------------------------------|--|-------------------------------------|---|-------------------------------------|--|-------------------------------------|--|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| | Primaire | 1 ^{er} cycle du secondaire | Primaire | 1 ^{er} cycle du secondaire | Primaire | 1 ^{er} cycle du secondaire | Primaire | 1 ^{er} cycle du secondaire | Primaire | 1 ^{er} cycle du secondaire | Primaire | 1 ^{er} cycle du secondaire | Primaire | 1 ^{er} cycle du secondaire |
| Angleterre | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| Allemagne | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | x | ✓ | x | ✓ | ✓ | x | ✓ | x | ✓ |
| Autriche | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Belgique (Fl.) | x | x | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | x | x |
| Belgique (Fr.) | x | x | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | x | x |
| Brésil | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Chili | x | x | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | x | x | x |
| Corée | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Danemark | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| Écosse | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Espagne | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| Estonie | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| États-Unis | ✓ | ✓ | m | m | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ |
| Finlande | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ |
| France | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | x | x | x | ✓ | x | x |
| Grèce | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |
| Hongrie | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| Irlande | ✓ | ✓ | x | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| Islande | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| Israël | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | x | x |
| Italie | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | m | m |
| Japon | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x |
| Luxembourg | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| Mexique | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| Norvège | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | m | m |
| Nouvelle-Zélande | x | x | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| Pays-Bas | x | x | ✓ | x | x | x | x | x | x | x | ✓ | x | x | ✓ |
| Pologne | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Portugal | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| Rép. slovaque | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | x | x |
| Rép. tchèque | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | x | x |
| Slovenie | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x |
| Suède | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | x | x |
| Suisse | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x |

Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau D5.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317065>.

Les établissements sont-ils très réglementés ou autonomes ?

- Les établissements publics sont dans l'obligation de dispenser des programmes de cours normalisés en tout ou partie dans la plupart des pays de l'OCDE; cette obligation s'applique de manière moins généralisée dans les établissements privés indépendants.
- Près de la moitié des pays de l'OCDE autorisent les établissements publics à faire du prosélytisme ou à promouvoir des pratiques religieuses; presque tous permettent aux établissements privés indépendants de faire de même.

Description

Cet indicateur s'intéresse à l'autonomie des établissements d'enseignement – c'est-à-dire le degré de liberté dont ils disposent pour créer leurs programmes d'enseignement, promouvoir un point de vue religieux et fixer leurs règles d'admission, ainsi que la nécessité pour leurs élèves de passer les examens nationaux, entre autres questions. Pour qu'un véritable choix en matière d'établissement d'enseignement puisse avoir lieu, il faut que ces derniers affichent de réelles différences. Les parents peuvent ainsi prendre des décisions motivées, basées sur les profils scolaires ou les méthodes pédagogiques. Si les établissements sont tous les mêmes, ou à tout le moins, très similaires, le libre choix ne présente pas autant d'attrait et perd de sa substance. Les établissements fortement réglementés sont censés être plus similaires, avec pour conséquence le fait que la nature et la portée de la réglementation réduisent l'étendue du libre choix et son bien-fondé.

Résultats

L'autonomie des établissements est ici examinée dans cinq domaines : l'obligation de dispenser des programmes de cours normalisés, l'obligation d'administrer un examen national obligatoire, le prosélytisme, l'obligation de respecter les normes de certification prévues pour les enseignants et les restrictions en matière de dotation en personnel et de taille des classes.

Obligation de dispenser des programmes de cours normalisés : dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les établissements publics sont tenus de dispenser des programmes de cours normalisés en tout ou partie dans 93 % des pays de l'OCDE ayant fourni des données. Pour les établissements privés subventionnés par l'État, ce pourcentage est de 91 %, pour les établissements privés indépendants, de 59 % et pour l'instruction à domicile, de 61 %. Les tendances sont similaires dans l'enseignement primaire.

Obligation d'administrer un examen national obligatoire : dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les établissements publics doivent administrer des examens nationaux obligatoires dans 36 % des pays de l'OCDE. Pour les établissements privés subventionnés par l'État, ce pourcentage est de 32 %, pour les établissements privés indépendants, de 30 % et pour l'instruction à domicile, de 18 %. Les examens obligatoires sont moins courants dans l'enseignement primaire : les établissements publics y sont tenus dans 14 % des pays de l'OCDE et ce chiffre décroît jusqu'à 5 % des pays lorsqu'il s'agit de l'instruction à domicile.

Prosélytisme et promotion des pratiques religieuses : le profil religieux des établissements est un important critère de choix. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 46 % des pays de l'OCDE autorisent les établissements publics à faire du prosélytisme ou à promouvoir des pratiques religieuses. Ce chiffre atteint les 83 % pour les établissements privés subventionnés par l'État, 95 % pour les établissements privés indépendants et 83 %

pour l'instruction à domicile. Ces tendances sont similaires dans l'enseignement primaire.

Normes de certification et conditions de travail : tous les pays, sauf le Chili, imposent aux établissements publics de respecter dans l'enseignement primaire les normes de certification et les conditions de travail applicables au personnel de l'éducation. Cette obligation s'étend aux établissements privés subventionnés par l'État dans tous les pays, si ce n'est au Danemark. Elle s'applique moins souvent aux établissements privés indépendants (16 pays de l'OCDE sur 21 appliquent cette obligation dans l'enseignement primaire et 14 sur 20 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire). Parmi les pays où l'instruction à domicile est autorisée, la République slovaque, la République tchèque et la Suisse ainsi que l'Estonie imposent aux personnes qui pratiquent cette forme d'enseignement de respecter cette obligation.

Restrictions en matière de dotation en personnel et de taille des classes : elles existent dans près de 70 % des pays de l'OCDE en ce qui concerne les établissements publics et s'appliquent à environ la moitié des établissements privés subventionnés par l'État et à environ un tiers des établissements privés indépendants. La Suisse et l'Estonie sont les seuls pays où ces restrictions s'appliquent également à l'instruction à domicile. Ces restrictions s'appliquent plus souvent dans l'enseignement primaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Définitions

Les données se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent d'une Enquête menée par l'OCDE-INES en 2009 sur le droit au libre choix de l'établissement et l'influence des parents (2009 *Survey on School Choice and Parent Voice*). Les établissements d'enseignement sont soit publics, soit privés. Les établissements publics sont directement dirigés et gérés par des instances publiques ou gouvernementales ou par un conseil de direction dont les membres sont désignés par une instance publique ou élus au suffrage public. Les établissements privés sont dirigés et gérés par un organisme non gouvernemental ou par un conseil de direction dont la plupart des membres ne sont pas désignés par une instance publique. Le secteur privé de l'éducation recouvre trois catégories : 1. Les établissements privés subventionnés par l'État – leur budget est financé à hauteur de 50 % au moins par les pouvoirs publics ou leur personnel enseignant est rémunéré par une instance publique ; 2. Les établissements privés indépendants – leur budget est financé à hauteur de moins de 50 % par les pouvoirs publics et leur personnel enseignant n'est pas rémunéré par une instance publique ; et 3. L'instruction à domicile – l'enseignement est dispensé aux enfants chez eux, par les parents ou parfois des précepteurs, et se substitue à la scolarisation obligatoire dans le cadre institutionnel.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur D5).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Les obligations en matière d'évaluation au niveau national.

Tableau S.2. Réglementations gouvernementales relatives aux établissements d'enseignement, 2008

Ces tableaux montrent dans quelle mesure les réglementations s'appliquant à cinq domaines majeurs sont mises en œuvre dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (x = non, ✓ = oui).

E.P. Établissements publics E.P.I. Établissements privés indépendants
E.P.S. Établissements privés subventionnés par l'État I.D. Instruction à domicile

| | Primaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------|---|--------|--------|------|--|--------|--------|------|---|------|--------|------|--|--------|--------|------|--|--------|--------|------|---|
| | Un programme scolaire standard ou partiellement normalisé est exigé | | | | Un examen national obligatoire est exigé | | | | Les établissements scolaires peuvent promouvoir une religion ou des pratiques religieuses | | | | Le personnel doit satisfaire à des normes d'emploi et de certification | | | | Il existe des restrictions sur la taille du personnel et des classes | | | | |
| | E.P. | E.P.S. | E.P.I. | I.D. | E.P. | E.P.S. | E.P.I. | I.D. | E.P. | I.D. | E.P.I. | I.D. | E.P. | E.P.S. | E.P.I. | I.D. | E.P. | E.P.S. | E.P.I. | I.D. | |
| Allemagne | ✓ | ✓ | m | a | x | x | m | a | x | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | |
| Angleterre | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | x | x | |
| Autriche | ✓ | ✓ | x | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | x | x | |
| Belgique(Fl.) | ✓ | ✓ | m | a | x | x | m | a | x | x | m | a | ✓ | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | |
| Belgique (Fr.) | ✓ | ✓ | m | a | x | x | m | x | x | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | |
| Brésil | ✓ | a | ✓ | a | x | a | x | a | x | a | ✓ | a | ✓ | a | x | a | x | a | x | a | |
| Chili | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | x | x | x | x | x | |
| Corée | ✓ | a | ✓ | a | x | a | x | a | x | a | x | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | |
| Danemark | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | ✓ | x | x | x |
| Écosse | m | m | x | x | m | m | x | x | m | m | ✓ | ✓ | ✓ | m | ✓ | x | ✓ | m | x | x | |
| Espagne | ✓ | ✓ | ✓ | a | x | x | x | a | x | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | |
| Estonie | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | |
| États-Unis | x | a | x | x | x | a | x | x | x | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | m | x | ✓ | a | x | x | |
| Finlande | ✓ | ✓ | a | ✓ | a | a | a | a | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | x | x | x | a | x | |
| France | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | x | x | x | x | a | |
| Grèce | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | m | a | m | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | |
| Hongrie | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | ✓ | x | m | a | |
| Islande | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | |
| Irlande | ✓ | a | ✓ | x | x | a | x | x | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | x | a | ✓ | a | x | a | |
| Israël | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | m | m | m | m | ✓ | ✓ | m | m | |
| Italie | ✓ | a | ✓ | a | x | a | ✓ | a | x | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | |
| Japon | ✓ | a | ✓ | a | x | a | x | a | x | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | |
| Luxembourg | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | ✓ | x | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | x | x | a | |
| Mexique | ✓ | a | ✓ | a | x | a | x | a | x | a | x | a | ✓ | a | ✓ | a | x | a | x | a | |
| Norvège | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | ✓ | x | |
| Nouvelle-Zélande | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | |
| Pays-Bas | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | x | x | x | a | |
| Pologne | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | ✓ | x | |
| Portugal | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | m | a |
| Rép. slovaque | ✓ | ✓ | a | a | x | x | a | a | ✓ | ✓ | a | a | ✓ | ✓ | a | a | ✓ | x | a | a | |
| Rép. tchèque | ✓ | ✓ | a | a | x | x | a | a | ✓ | ✓ | a | a | ✓ | ✓ | a | a | m | m | a | a | |
| Slovénie | ✓ | ✓ | x | ✓ | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | a | a | ✓ | ✓ | a | a | |
| Suède | ✓ | ✓ | a | ✓ | x | x | a | x | x | x | a | x | ✓ | ✓ | a | x | x | x | a | x | |
| Suisse | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

Premier cycle de secondaire

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Allemagne | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | ✓ | a | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | a |
| Angleterre | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | x |
| Autriche | ✓ | ✓ | x | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | x | x | x |
| Belgique(Fl.) | ✓ | ✓ | m | a | x | x | m | a | x | x | m | a | ✓ | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | a |
| Belgique (Fr.) | ✓ | ✓ | m | a | x | x | x | x | x | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | a |
| Brésil | ✓ | a | ✓ | a | x | a | x | a | x | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | x | a | x | a | a |
| Chili | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | x |
| Corée | ✓ | ✓ | a | a | x | x | a | a | x | x | a | a | ✓ | ✓ | a | a | ✓ | ✓ | a | a | a |
| Danemark | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | ✓ | x | x | x |
| Écosse | m | m | x | x | m | m | x | x | m | m | ✓ | ✓ | ✓ | m | ✓ | ✓ | ✓ | m | x | x | x |
| Espagne | ✓ | ✓ | ✓ | a | x | x | x | a | x | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | a |
| Estonie | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | x | a | ✓ | a | x | a | a |
| États-Unis | x | a | x | x | x | a | x | x | x | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | m | x | ✓ | a | x | x | x |
| Finlande | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ |
| France | ✓ | ✓ | a | ✓ | a | a | a | a | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | x | x | x | a | x | x |
| Grèce | ✓ | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | x | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | a |
| Hongrie | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | m | a | m | a | ✓ | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a |
| Islande | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | m | a | ✓ | ✓ | m | a | ✓ | x | m | a | a |
| Irlande | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x |
| Israël | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | m | m | m | m | ✓ | ✓ | m | m | m |
| Italie | ✓ | a | ✓ | a | x | a | ✓ | a | x | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | a |
| Japon | ✓ | a | ✓ | a | x | a | x | a | x | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | ✓ | a | a |
| Luxembourg | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | ✓ | x | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | x | x | a | a |
| Mexique | ✓ | a | ✓ | a | x | a | x | a | x | a | x | a | ✓ | a | ✓ | a | x | a | x | a | a |
| Norvège | ✓ | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x |
| Nouvelle-Zélande | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | x | x |
| Pays-Bas | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | a | x | x | x | a |
| Pologne | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x |
| Portugal | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | ✓ | m | a |
| Rép. slovaque | ✓ | ✓ | a | a | x | x | a | a | ✓ | ✓ | a | a | ✓ | ✓ | a | a | ✓ | x | a | a | a |
| Rép. tchèque | ✓ | ✓ | a | a | x | x | a | a | ✓ | ✓ | a | a | ✓ | ✓ | a | a | m | m | a | a | a |
| Slovénie | ✓ | ✓ | x | ✓ | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | a | ✓ | ✓ | a | a | ✓ | ✓ | a | a | a |
| Suède | ✓ | ✓ | a | ✓ | x | x | a | x | x | x | a | x | ✓ | ✓ | a | x | x | x | a | x | x |
| Suisse | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

Source : OCDE (2010), Regards sur l'éducation 2010, tableau D5.4, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317065>.

Les parents peuvent-ils influencer sur les structures d'éducation de leur enfant ?

- Dans de nombreux pays de l'OCDE, une implication des parents dans la gouvernance des établissements d'enseignement est demandée.
- À quatre exceptions près, tous les pays disposent d'une réglementation permettant de porter plainte de manière officielle dans les établissements publics.

Description

Cet indicateur examine l'influence des parents – c'est-à-dire la manière dont les parents peuvent faire usage de leur influence dans les établissements et la portée de cette influence. Il se concentre sur trois types de mise en application : la participation effective à la gouvernance; la possibilité de formuler des avis tout en ne participant pas de manière directe à la gouvernance; et la possibilité de déposer des plaintes ou des recours. Tout comme le libre choix de l'établissement, l'influence des parents peut contribuer de manière significative à mettre en lumière certains problèmes liés au système d'éducation.

Résultats

Dans les pays de l'OCDE, les parents peuvent faire entendre leur voix de très nombreuses manières. Celles-ci vont de la participation directe à la gouvernance des établissements au droit de déposer des plaintes contre ces derniers :

Participation des parents à la gouvernance : 18 des 30 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles imposent que les parents d'élèves soient représentés au conseil de direction des établissements publics. Dans 13 pays de l'OCDE sur 23, cette obligation s'applique également aux établissements privés subventionnés par l'État. En revanche, seuls la Corée, le Danemark, la Grèce, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg ainsi que l'Estonie imposent cette obligation dans les établissements privés indépendants.

Associations de parents d'élèves : elles sont présentes dans la plupart des pays et peuvent remplir de nombreuses fonctions. Elles jouent un rôle consultatif direct ou formel dans 10 pays de l'OCDE sur 26. Ces associations conseillent le gouvernement de manière indirecte ou informelle dans 24 pays de l'OCDE sur 27. L'Angleterre et la Corée sont les deux seuls pays où elles ne jouent aucun rôle officiel, ni informel, auprès du gouvernement.

Les associations de parents d'élèves sont le plus souvent constituées à l'échelle des établissements mais des regroupements à l'échelle nationale ou régionale existent également. Un peu plus de 70 % des pays de l'OCDE disposent d'associations de parents d'élèves d'envergure nationale dans les établissements publics et privés. Des associations de parents d'élèves existent aussi à l'échelle régionale dans plus de 50 % des pays et à l'échelle locale dans 40 % environ des pays.

Mécanismes permettant de porter plainte ou d'intenter un recours contre des décisions : il existe une procédure officielle pour les parents d'élèves qui souhaitent porter plainte contre les établissements publics dans tous les pays, sauf en Corée, au Japon, au Mexique ainsi qu'au

Brésil. Il en va pratiquement de même pour les établissements privés subventionnés par l'État, mais une procédure officielle n'est prévue pour porter plainte contre les établissements privés indépendants que dans 12 pays de l'OCDE sur 20. Un médiateur ou une agence de médiation est chargé d'enregistrer les plaintes des parents d'élèves à l'encontre des établissements publics dans 18 pays de l'OCDE sur 30.

Procédures d'appel : dans la plupart des pays, les parents ont le droit de contester des décisions prises par les établissements publics, les établissements privés subventionnés par l'État et les établissements privés indépendants. Les parents peuvent introduire un recours contre une décision prise par un établissement public dans tous les pays, sauf en Corée, au Danemark et au Japon. Ils ont également le droit de faire appel des décisions prises par un établissement privé subventionné par l'État dans 21 pays de l'OCDE sur 23 et par un établissement privé indépendant dans 15 pays de l'OCDE sur 19.

Définitions

Les données se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent d'une Enquête menée par l'OCDE-INES en 2009 sur le droit au libre choix de l'établissement et l'influence des parents (2009 Survey on School Choice and Parent Voice). Pour les définitions des types d'établissements (publics et privés), voir l'indicateur précédent. L'influence des parents et les possibilités de recours contre des décisions prises par les établissements d'enseignement peuvent exister dans une plus large ou dans une moindre mesure et être formulées à différents niveaux d'exécutif. Les données présentées ici établissent une distinction entre six niveaux de l'exécutif (classés depuis un niveau national jusqu'à une proximité plus immédiate) : l'exécutif central; l'exécutif de l'entité fédérée (dans les systèmes fédéraux); l'exécutif ou l'autorité provincial(e)/régional(e) (le second niveau de l'exécutif dans les systèmes non fédéraux); l'exécutif infrarégional/intercommunal (le troisième niveau de l'exécutif dans les systèmes non fédéraux); l'exécutif local; l'établissement ou son conseil de direction.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur D6).

Parmi les domaines couverts figurent :

- Les obligations en matière d'implication des parents dans les conseils de direction des établissements publics et privés.

Tableau S.3. Moyens d'expression à la disposition des parents d'élèves dans les établissements publics, 2008

Ce tableau expose les moyens à la disposition des parents pour influencer sur les structures d'éducation et lancer des recours contre des décisions prises par les établissements.

✓ Oui
 0 Non mais leur existence n'est pas à exclure
 x Non

| | Autriche | Belgique (Fl.) | Belgique (Fr.) | Rép. tchèque | Angleterre | Estonie | France | Grèce | Islande | Luxembourg | Pays-Bas | Nouvelle-Zélande | Portugal | Slovénie | Hongrie | Israël | Norvège | Pologne | Suède | Chili | Danemark | Allemagne | Irlande | Italie | Corée | Rép. slovaque | Espagne | Finlande | Suisse | États-Unis | Ecosse | Brésil | Mexique | Japon | % OCDE (Oui) |
|---|----------|----------------|----------------|--------------|------------|---------|--------|-------|---------|------------|----------|------------------|----------|----------|---------|--------|---------|---------|-------|-------|----------|-----------|---------|--------|-------|---------------|---------|----------|--------|------------|--------|--------|---------|-------|--------------|
| Les établissements d'enseignement sont dotés d'un conseil de direction où des parents peuvent siéger | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | 0 | 0 | 0 | ✓ | 0 | x | 0 | 70 % | |
| Il existe des associations de parents d'élèves pouvant jouer un rôle de conseil ou influencer sur les décisions | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | x | 90 % | |
| La réglementation prévoit une procédure officielle de dépôt de plainte pour les parents d'élèves | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | ✓ | x | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | 90 % | | |
| Un médiateur ou une agence de médiation est responsable de l'enregistrement des plaintes | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x | x | x | x | x | ✓ | x | x | x | x | x | x | x | 60 % | | |

Source : OCDE (2010), RegARDS sur l'éducation 2010, graphique D6.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317084>.

Tableau S.4. Obligation pour les établissements d'enseignement d'avoir un conseil de direction auquel les parents peuvent participer, 2008

Ce tableau indique dans quelle mesure la représentation des parents d'élèves est obligatoire au conseil de direction des établissements d'enseignement publics et le rôle potentiel qu'ils peuvent jouer.

Établissements publics

✓ Oui et la présence de représentants des parents d'élèves est obligatoire.
 ✓ Oui mais la présence de représentants des parents d'élèves est facultative.
 x* Non, la tenue de conseils de direction n'est pas obligatoire mais possible.
 x Non, ce type de conseil n'existe pas.

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|-----------|------------|----------|----------------|----------------|--------|-------|-------|----------|--------|---------|---------|------------|----------|--------|-------|---------|---------|---------|--------|--------|-------|------------|---------|---------|------------------|----------|---------|----------|---------------|--------------|----------|-------|--------|
| Primaire | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x* | x* | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x* | ✓ | ✓ | x* | ✓ | x* | ✓ | x* | ✓ | x | x* | ✓ | ✓ | x* | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x* | x* | |
| Premier cycle du secondaire | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x* | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x* | x* | ✓ | ✓ | x* | ✓ | ✓ | x* | ✓ | x* | ✓ | ✓ | x | x* | ✓ | ✓ | x* | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | x* | x* |
| | Allemagne | Angleterre | Autriche | Belgique (Fl.) | Belgique (Fr.) | Brésil | Chili | Corée | Danemark | Ecosse | Espagne | Estonie | États-Unis | Finlande | France | Grèce | Hongrie | Islande | Irlande | Israël | Italie | Japon | Luxembourg | Mexique | Norvège | Nouvelle-Zélande | Pays-Bas | Pologne | Portugal | Rép. slovaque | Rép. tchèque | Slovénie | Suède | Suisse |

Source : OCDE (2010), RegARDS sur l'éducation 2010, tableau D6.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932317084>.

Note statistique

Champ couvert par les statistiques

Faute de données suffisantes, le champ couvert par les indicateurs reste limité dans de nombreux pays. Cependant, les données portent en principe sur le système d'éducation dans son ensemble (sur le territoire national), quel que soit le statut ou le mode de financement des établissements d'enseignement à l'étude et quels que soient les mécanismes selon lesquels l'enseignement est dispensé. À une exception près, décrite ci-dessous, les catégories d'élèves/étudiants et les groupes d'âge sont en principe tous inclus : les enfants (y compris ceux qui ont des besoins éducatifs particuliers), les adultes, les ressortissants nationaux, les ressortissants étrangers ainsi que les élèves/étudiants qui suivent une formation à distance, un enseignement spécialisé ou adapté, ou encore une formation organisée par un ministère autre que le ministère de l'Éducation, à condition que l'enseignement dispensé ait pour principal objectif d'enrichir les acquis des intéressés. Toutefois, les données de base sur les dépenses d'éducation et les effectifs scolarisés excluent la formation professionnelle et technique dispensée en entreprise, sauf s'il s'agit de formation en alternance considérée comme faisant explicitement partie du système d'éducation.

Les activités éducatives destinées aux « adultes » ou « hors système ordinaire » sont prises en considération pour autant qu'elles comportent des cours ou des matières analogues à ceux de l'enseignement « ordinaire », ou qu'elles soient sanctionnées par des diplômes équivalant à ceux obtenus à l'issue des filières d'études ordinaires correspondantes. Sont exclues les formations que les adultes suivent essentiellement par intérêt personnel, pour se cultiver ou à des fins récréatives.

Calcul des moyennes internationales

La plupart des indicateurs présentent la moyenne de l'OCDE et certains un total de l'OCDE.

Moyenne de l'OCDE : moyenne non pondérée des données de tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées. La moyenne des pays de l'OCDE correspond donc à la moyenne des valeurs obtenues au niveau des systèmes scolaires nationaux et peut être utilisée pour comparer l'indicateur d'un pays avec celui du pays type ou moyen. Elle ne tient pas compte de la taille absolue du système d'éducation de chaque pays.

Total de l'OCDE : moyenne pondérée des données de tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées. Ce total correspond donc à la valeur de l'indicateur pour toute la zone de l'OCDE. Il permet par exemple de comparer le montant des dépenses de divers pays à celui de toute la zone de l'OCDE pour laquelle des données fiables sont disponibles, cette zone étant considérée comme une entité unique.

Il convient de noter que les données manquantes peuvent être à l'origine de biais considérables dans la « moyenne de l'OCDE » et le « total de l'OCDE ». Étant donné le nombre relativement faible de pays étudiés, aucune méthode statistique n'est appliquée pour remédier à cette situation. Si une catégorie n'est pas applicable (code « a ») à un pays ou si une valeur est d'un ordre de grandeur négligeable (code « n »), une valeur nulle est prise en compte lors du calcul de la moyenne de l'OCDE. Dans le cas où le numérateur et le dénominateur sont tous deux inapplicables (code « a ») pour un certain pays, ce pays n'est pas inclus dans la moyenne de l'OCDE.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(96 2010 06 2 P) ISBN 978-92-64-08650-0 – n° 57440 2010

Regards sur l'éducation 2010

PANORAMA

Regards sur l'éducation 2010 : Panorama est une publication qui vient compléter le recueil phare de statistiques sur l'éducation de l'OCDE, *Regards sur l'éducation*. Elle présente des données facilement accessibles sur des thèmes clés intéressant de nos jours l'éducation, notamment :

- **Les niveaux d'enseignement et les effectifs scolarisés** : quel niveau d'études les adultes ont-ils atteint, et de quel degré d'accès à l'éducation les jeunes bénéficient-ils ?
- **Les avantages économiques et sociaux de l'éducation** : comment l'éducation influe-t-elle sur les perspectives d'emploi de la population, et quel est son impact sur les revenus ?
- **Le financement de l'éducation** : quelle part de leur budget les États consacrent-ils à l'éducation, et quel est le rôle des sources de financement privées ?
- **Le cadre scolaire** : combien d'heures les enseignants travaillent-ils, et dans quelle fourchette les effectifs des classes varient-ils ?
- **Section spéciale** : le droit au libre choix de l'établissement et l'influence des parents. Quels choix s'offrent aux parents en matière d'établissements d'enseignement, et les parents peuvent-ils influencer sur les structures d'éducation de leur enfant ?

Chaque indicateur est présenté sur une double page. Sur la page de gauche, le lecteur trouvera des explications sur la signification de l'indicateur, une analyse des principales conclusions, un examen des grandes tendances, et des indications générales permettant de trouver de plus amples informations dans les bases de données et autres publications de l'OCDE consacrées à l'éducation. Sur la page de droite figurent des graphiques et tableaux clairement présentés, assortis d'hyperliens dynamiques (StatLinks) qui renvoient le lecteur aux tableaux de données Excel™ correspondants.

Regards sur l'éducation 2010 : Panorama est une introduction parfaite à la somme inégalée de données comparables à l'échelon international rassemblée par l'OCDE dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage.

Le texte complet de cet ouvrage est disponible en ligne à l'adresse suivante :

www.sourceocde.org/enseignement/9789264086500

Les utilisateurs ayant accès à tous les ouvrages en ligne de l'OCDE peuvent également y accéder *via* :

www.sourceocde.org/9789264086500

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou **SourceOECD@oecd.org**.